

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
Republique Algérienne Démocratique Populaire

وزارة الثقافة والفنون
Ministere De La Culture Et Des Arts



BULLETIN OFFICIEL

DU MINISTERE DE LA CULTURE
ET DES ARTS

2^{ème} édition

02

1^{er} semestre

2022

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE LA CULTURE ET DES ARTS
Direction Des Affaires Juridiques

BULLETIN OFFICIEL
DU MINISTERE DE LA CULTURE
ET DES ARTS

Adresse : palais de la culture- plateau des Annassers- BP 100 Alger

Site web : www.m-culture.gov.dz

Adresse électronique : ministère@m-culture.gov.dz

2^{eme} édition 1^{er} semestre année 2022

L'élaboration du bulletin officiel du ministère de la culture et des arts intervient en application des dispositions du décret exécutif n°95-132 du 13 Dhou El Hidja 1415 correspondant au 13 mai 1995 relatif à la création des bulletins officiels des institutions et administrations publiques et conformément à l'arrêté interministériel du 15 safar 1441 correspondant au 14 octobre 2019 portant création du bulletin officiel du ministère de la culture, publié dans le numéro 80 du journal officiel du 28 Rabie Ethani 1441 correspondant au 25 décembre 2019.

Le bulletin officiel du ministère de la culture et des arts est un outil de travail utile à l'administration centrale ainsi qu'à tous les différents établissements sous tutelle et ses structures affiliées.

Le bulletin officiel du ministère de la culture contient le résultat de tous les textes à caractère législatif et réglementaire du secteur de la culture et il est publié périodiquement, chaque semestre en langue arabe et en langue française. Il est élaboré par la direction des affaires juridiques du ministère de la culture et des arts.

SOMMAIRE

Premièrement- Textes règlementaires du ministère de la culture et des arts publiés au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

1- Décrets présidentiels :

- Décret présidentiel n° 22-155 du 11 Ramadhan 1443 correspondant au 12 avril 2022 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère de la culture et des arts.....**p/15.**
- Décret présidentiel du 26 Chaâbane 1443 correspondant au 29 mars 2022 mettant fin aux fonctions du directeur du centre national de recherches préhistoriques, anthropologiques et historiques (C.N.R.P.A.H.).**p/16.**
- Décret présidentiel du 26 Chaâbane 1443 correspondant au 29 mars 2022 portant nomination du directeur du centre national de recherches préhistoriques, anthropologiques et historiques (C.N.R.P.A.H.).....**p/16.**
- Décret présidentiel du 6 Ramadhan 1443 correspondant au 7 avril 2022 portant nomination de l'inspecteur général du ministère de la culture et des arts.....**p/17.**

2- Décrets exécutifs :

- Décret exécutif du 8 Jomada Ethania 1443 correspondant au 11 janvier 2022 mettant fin aux fonctions d'un sous-directeur au ministère de la culture et des arts.....**p/18.**
- Décret exécutif du 19 Ramadhan 1443 correspondant au 20 avril 2022 mettant fin aux fonctions d'un chargé d'études et de synthèse au ministère de la culture et des arts.....**p/19.**
- Décret exécutif du 19 Ramadhan 1443 correspondant au 20 avril 2022 mettant fin aux fonctions de la directrice du théâtre régional de Mostaganem.....**p/19.**
- Décret exécutif du 18 Chaoual 1443 correspondant au 19 mai 2022 mettant fin aux fonctions d'une chargée d'études et de synthèse à l'ex-ministère de la culture.....**p/20.**
- Décret exécutif du 18 Chaoual 1443 correspondant au 19 mai 2022 mettant fin aux fonctions du directeur de la culture à la wilaya de Guelma**p/20.**
- Décret exécutif du Aouel Dhou El Kaâda 1443 correspondant au 1er juin 2022 portant nomination du directeur du musée public national de Khenchela.....**p/21.**
- Décret exécutif du Aouel Dhou El Kaâda 1443 correspondant au 1er juin 2022 portant nomination du directeur du théâtre régional de Béchar.....**p/21.**

- Décret exécutif du 11 Dhou El Kaâda 1443 correspondant au 11 juin 2022 mettant fin aux fonctions de directeurs de la culture de wilayas.....p/22.
- Décret exécutif du 11 Dhou El Kaâda 1443 correspondant au 11 juin 2022 portant nomination de directeurs de la culture dans certaines wilayas.....p/22.
- Décret exécutif du 21 Dhou El Kaâda 1443 correspondant au 21 juin 2022 mettant fin aux fonctions d'une directrice d'études à l'ex-ministère de la culture.....p/23.

3- Arrêtés interministériels :

- Arrêté interministériel du 8 Rajab 1443 correspondant au 9 février 2022 portant création des annexes de l'agence nationale des secteurs sauvegardés.....p/25.
- Arrêté interministériel du 15 Rajab 1443 correspondant au 16 février 2022 portant placement en position d'activité auprès du ministère de la culture et des arts de certains corps spécifiques relevant du ministère de la santé.....p/27.
- Arrêté interministériel du 18 Ramadhan 1443 correspondant au 19 avril 2022 fixant l'organisation administrative de l'école nationale supérieure de conservation et de restauration des biens culturels et la nature de ses services techniques et leur organisation.....p/29.

4- Arrêtés :

- Arrêté du 23 Joumada El Oula 1443 correspondant au 28 décembre 2021 modifiant l'arrêté du 5 Chaoual 1442 correspondant au 17 mai 2021 fixant la liste nominative du comité sectoriel permanent de recherche scientifique et de développement technologique du ministère de la culture et des arts.....p/38.
- Arrêté du 17 Joumada Ethania 1443 correspondant au 20 janvier 2022 portant création de commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des corps des fonctionnaires de l'administration centrale du ministère de la culture et des arts.....p/39.
- Arrêté du 21 Ramadhan 1443 correspondant au 23 avril 2022 portant composition des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des corps des fonctionnaires de l'administration centrale du ministère de la culture et des arts.....p/43.
- Arrêté du 21 Ramadhan 1443 correspondant au 23 avril 2022 portant création de la commission de recours auprès de l'administration centrale du ministère de la culture et des arts.....p/48.

- Arrêté du 22 Ramadhan 1443 correspondant au 23 avril 2022 portant remplacement d'un membre de la commission sectorielle des marchés du ministère de la culture et des arts.....p/50.
- Arrêté du 10 Chaoual 1443 correspondant au 11 mai 2022 portant classement du « Fort Saint Grégorio ».....p/51.
- Arrêté du 10 Chaoual 1443 correspondant au 11 mai 2022 portant classement du « Fort Rosalcazar».....p/53.
- Arrêté du 10 Chaoual 1443 correspondant au 11 mai 2022 portant classement du « Fort Saint Pedro ».....p/55.
- Arrêté du 10 Chaoual 1443 correspondant au 11 mai 2022 portant classement du « Fort Santa Cruz ».....p/57.
- Arrêté du 10 Chaoual 1443 correspondant au 11 mai 2022 portant classement du « Fort Santiago ».....p/59.
- Arrêté du 10 Chaoual 1443 correspondant au 11 mai 2022 portant classement de la « Zaouia de Sidi Mansour » à la wilaya de Tizi Ouzou.... p/61.
- Arrêté du 10 Chaoual 1443 correspondant au 11 mai 2022 portant classement du site archéologique des grottes de « Gueldaman » à la wilaya de Béjaïa.....p/63.

Deuxièmement- Textes règlementaires du ministère de la culture et des arts non publiés au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

1- Arrêtés :

- Arrêté du 2 janvier 2022 portant remplacement d'un membre au conseil d'administration du centre national de recherche en archéologie.....p/67.
- Arrêté du 2 janvier 2022 portant remplacement d'un membre de la commission chargée de l'acquisition des biens culturels.....p/68.
- Arrêté du 4 janvier 2022 fixant la liste nominative des membres du conseil scientifique du centre national de recherche en archéologie...p/69.
- Arrêté du 4 janvier 2022 portant remplacement d'un membre au conseil d'orientation du palais de la culture de Skikda.....p/71.
- Arrêté du 4 janvier 2022 portant remplacement d'un membre au conseil d'orientation de l'institut supérieur des métiers des arts du spectacle et de l'audiovisuel.....p/72.
- Arrêté du 4 janvier 2022 portant désignation des membres du conseil d'orientation de l'école régionale des beaux-arts de Tipaza.....p/73.
- Arrêté du 5 janvier 2022 fixant la liste nominative des membres du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Mostaganem.....p/75.
- Arrêté du 16 janvier 2022 portant désignation des membres du conseil d'orientation de la maison de la culture de la wilaya d'El Bayadh..... p/77.

- Arrêté du 16 janvier 2022 portant désignation des membres du conseil d'orientation de la maison de la culture de la wilaya de Jijel.....**p/79.**
- Arrêté du 19 janvier 2022 portant remplacement d'un membre de la commission chargée de l'acquisition des biens culturels.....**p/81.**
- Arrêté du 2 février 2022 portant remplacement d'un membre au conseil d'orientation de la maison de la culture de la wilaya de Sétif.....**p/82.**
- Arrêté du 6 février 2022 portant remplacement de membres au conseil d'orientation de l'école régionale des beaux-arts de Mostaganem.....**p/83.**
- Arrêté du 6 février 2022 fixant la liste nominative des membres du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya d'El Bayadh.....**p/84.**
- Arrêté du 6 février 2022 portant remplacement de membres au conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Ouargla**p/86.**
- Arrêté du 6 février 2022 portant remplacement d'un membre au conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Bouira**p/87.**
- Arrêté du 6 février 2022 portant remplacement de deux membres au conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Jijel**p/88.**
- Arrêté du 14 février 2022 portant remplacement d'un membre au conseil d'orientation de la maison de la culture de la wilaya de M'Sila.....**p/89.**
- Arrêté du 14 février 2022 fixant la liste nominative des membres du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Tlemcen.....**p/90.**
- Arrêté du 14 février 2022 portant remplacement de deux membres au conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Relizane.....**p/92.**
- Arrêté du 17 février 2022 portant désignation des membres du conseil d'orientation de la maison de la culture de la wilaya de Tamenghasset.....**p/93.**
- Arrêté du 17 février 2022 portant remplacement d'un membre du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Ghardaïa.....**p/95.**
- Arrêté du 17 février 2022 portant remplacement d'un membre du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de M'sila.....**p/96.**
- Arrêté du 17 février 2022 portant remplacement de membres du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Mila.....**p/97.**
- Arrêté du 15 mars 2022 portant désignation des membres du conseil d'orientation de la maison de la culture de la wilaya de Boumerdès...**p/98.**
- Arrêté du 15 mars 2022 portant remplacement de membres au conseil d'orientation de la maison de la culture de la wilaya de Aïn Defla.....**p/100.**

- Arrêté du 15 mars 2022 portant désignation des membres du conseil d'orientation de la maison de la culture de la wilaya de Tipaza.....**p/101.**
- Arrêté du 15 mars 2022 portant remplacement de deux membres au conseil d'orientation de la maison de la culture de la wilaya de Mostaganem.....**p/103.**
- Arrêté du 15 mars 2022 portant remplacement de deux membres au conseil d'orientation de la maison de la culture de la wilaya de Ouargla.....**p/104.**
- Arrêté du 15 mars 2022 portant remplacement d'un membre du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Mascara.....**p/105.**
- Arrêté du 15 mars 2022 portant remplacement de deux membres du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Mostaganem.....**p/106.**
- Arrêté du 15 mars 2022 fixant la liste nominative des membres du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Tipaza.....**p/107.**
- Arrêté du 16 mars 2022 portant remplacement de membres du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Ain Defla.....**p/109.**
- Arrêté du 30 mars 2022 portant remplacement de deux membres au conseil d'orientation de la maison de la culture de la wilaya de Ilizi.....**p/111.**
- Arrêté du 30 mars 2022 portant remplacement de deux membres au conseil d'orientation de la maison de la culture de la wilaya Bordj Bou Arréridj.....**p/112.**
- Arrêté du 30 mars 2022 fixant la liste nominative des membres du conseil d'administration du centre des arts et des expositions.....**p/113.**
- Arrêté du 30mars 2022 portant désignation des membres du conseil d'administration du théâtre régional d'Annaba.....**p/115.**
- Arrêté du 30 mars 2022 portant remplacement de membres du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Bordj Bou Arréridj.....**p/117.**
- Arrêté du 30 mars 2022 fixant la liste nominative des membres du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Djelfa.....**p/119.**
- Arrêté du 30 mars 2022 portant remplacement de membres du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Aïn Témouchent.....**p/121.**
- Arrêté du 6 avril 2022 portant remplacement de membres du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Jijel.....**p/123.**
- Arrêté du 6 avril 2022 portant remplacement de membres du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya d'Oum El bouaghi.....**p/124.**

- Arrêté du 6 avril 2022 portant remplacement d'un membre du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de M'sila.....**p/126.**
- Arrêté du 6 avril 2022 portant remplacement d'un membre du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Souk Ahras.....**p/127.**
- Arrêté du 6 avril 2022 portant remplacement de deux membres du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Tindouf.....**p/128.**
- Arrêté du 7 avril 2022 portant remplacement d'un membre du conseil d'orientation du musée public national de Tébessa.....**p/129.**
- Arrêté du 7 avril 2022 portant remplacement d'un membre au conseil d'orientation du musée public national de Khenchela.....**p/130.**
- Arrêté du 9 avril 2022 portant remplacement d'un membre au conseil d'orientation de la maison de la culture de la wilaya de Laghouat.....**p/131.**
- Arrêté du 9 avril 2022 portant remplacement de membres au conseil d'orientation de la maison de la culture de la wilaya d'Oum El Bouaghi.....**p/132.**
- Arrêté du 9 avril 2022 portant remplacement d'un membre au conseil d'orientation du musée public national d'El Meniaâ.....**p/133.**
- Arrêté du 9 avril 2022 portant remplacement d'un membre au conseil d'orientation du musée public national de Chlef.....**p/134.**
- Arrêté du 9 avril 2022 portant remplacement de membres du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya d'Illizi.....**p/135.**
- Arrêté du 9 avril 2022 portant remplacement de membres du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Skikda.....**p/137.**
- Arrêté du 12 avril 2022 portant remplacement d'un membre au conseil d'orientation du musée public national maritime.....**p/138.**
- Arrêté du 12 avril 2022 portant remplacement d'un membre au conseil d'orientation du musée public national de l'enluminure, de la miniature et de la calligraphie.....**p/139.**
- Arrêté du 12 avril 2022 portant désignation des membres du conseil national des arts et des lettres.....**p/140.**
- Arrêté du 12 avril 2022 portant remplacement de membres du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Djelfa.....**p/142.**
- Arrêté du 12 avril 2022 portant remplacement de membres du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Boumerdès.....**p/143.**
- Arrêté du 13 avril 2022 portant remplacement d'un membre au conseil d'orientation du centre algérien de la cinématographie.....**p/145.**

- Arrêté du 21 avril 2022 portant remplacement de deux membres au conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Tissemsilt.....**p/146.**
- Arrêté du 21 avril 2022 portant remplacement d'un membre du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Tipaza.....**p/147.**
- Arrêté du 21 avril 2022 fixant la liste nominative des membres du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya d'El Tarf.....**p/148.**
- Arrêté du 21 avril 2022 fixant la liste nominative des membres du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Laghouat.....**p/150.**
- Arrêté du 21 avril 2022 portant remplacement de membres du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Béchar.....**p/152.**
- Arrêté du 21 avril 2022 portant remplacement de membres du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Khenchela.....**p/154.**
- Arrêté du 24 avril 2022 portant remplacement de membres au conseil d'orientation de la maison de la culture de la wilaya de Skikda.....**p/155.**
- Arrêté du 27 avril 2022 portant remplacement de membres au conseil d'orientation de la maison de la culture de la wilaya de Tizi Ouzou.....**p/156.**
- Arrêté du 9 mai 2022 portant désignation des membres du conseil d'administration du théâtre régional de Béchar.....**p/157.**
- Arrêté du 17 mai 2022 portant désignation des membres du conseil d'orientation de la maison de la culture de la wilaya de Chlef.....**p/159.**
- Arrêté du 17 mai 2022 portant remplacement de membres au conseil d'orientation de la maison de la culture de la wilaya de Tiaret.....**p/161.**
- Arrêté du 23 mai 2022 portant remplacement d'un membre au conseil d'orientation de l'école régionale des beaux-arts de Batna.....**p/162.**
- Arrêté du 26 mai 2022 portant remplacement de membres au conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Tiaret.....**p/163.**
- Arrêté du 28 mai 2022 portant désignation des membres du conseil d'orientation de la maison de la culture de la wilaya de Béchar.....**p/164.**
- Arrêté du 28 mai 2022 portant remplacement d'un membre au conseil d'administration du théâtre régional de Guelma.....**p/166.**
- Arrêté du 28 mai 2022 portant remplacement de membres du conseil d'administration de l'école nationale supérieure de conservation et de restauration des biens culturels.....**p/167.**
- Arrêté du 2 juin 2022 portant remplacement d'un membre au conseil d'administration de l'office national des droits d'auteur et des droits voisins.....**p/169.**

- Arrêté du 2 juin 2022 fixant la liste nominative des membres du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Sidi Bel Abbès.....**p/170.**
- Arrêté du 9 juin 2022 fixant la liste nominative des membres du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya d'Alger.....**P/172.**
- Arrêté du 20 juin 2022 portant remplacement d'un membre au conseil d'administration de l'office national de la culture et de l'information.....**p/174.**
- Arrêté du 28 juin 2022 portant remplacement d'un membre du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya d'Alger.....**p/175.**
- Arrêté du 30 juin 2022 portant remplacement d'un membre au conseil d'orientation de l'école régionale des beaux-arts de Constantine.....**p/176.**

2. Décisions :

- Décision du 31 janvier 2022 fixant la liste nominative des membres du conseil artistique et technique de l'opéra d'Alger.....**p/178.**
- Décision du 6 février 2022 fixant la liste nominative des membres du comité artistique du théâtre régional de Sidi Bel Abbès.....**p/179.**
- Décision du 6 février 2022 fixant la liste nominative des membres du comité artistique du théâtre régional de Mostaganem.....**p/181.**
- Décision du 6 février 2022 fixant la liste nominative des membres du comité artistique du théâtre régional de Constantine.....**p/183.**
- Décision du 6 février 2022 portant désignation des membres du comité d'organisation du festival culturel national de la musique et de la chanson citadine.....**p/185.**
- Décision du 6 février 2022 portant désignation des membres du comité d'organisation du festival culturel national de l'habit traditionnel algérien.....**p/186.**
- Décision du 15 mars 2022 portant désignation des membres du comité d'organisation du festival culturel local du théâtre professionnel de Guelma.....**p/187.**
- Décision du 15 mars 2022 portant désignation des membres du comité d'organisation du festival culturel local du théâtre professionnel de Sidi Bel Abbès.....**p/188.**
- Décision du 15 mars 2022 portant désignation des membres du comité d'organisation du festival culturel national de la chanson «Raï ».....**p/189.**
- Décision du 22 mars 2022 portant désignation du commissaire du festival culturel local du chant à Guelma.....**p/190.**
- Décision du 17 avril 2022 portant désignation des membres du comité d'organisation du festival culturel national des marionnettes.....**p/191.**

- Décision du 21 avril 2022 portant remplacement d'un membre de la commission des marchés de la bibliothèque nationale.....**p/192.**
- Décision du 26 avril 2022 portant remplacement d'un membre de la commission des marchés du centre algérien de la cinématographie...**p/193.**
- Décision du 26 avril 2022 portant remplacement d'un membre de la commission des marchés de l'office national de gestion et d'exploitation des biens culturels protégés.....**p/194.**
- Décision du 26 avril 2022 portant remplacement de deux membres de la commission des marchés de l'agence nationale de gestion des réalisations des grands projets de la culture.....**p/195.**
- Décision du 5 mai 2022 portant remplacement d'un membre de la commission des marchés de la bibliothèque nationale.....**p/197.**
- Décision du 8 mai 2022 fixant la liste nominative des membres du comité artistique du théâtre régional d'Oran.....**p/198.**
- Décision du 19 mai 2022 portant remplacement de deux membres de la commission des marchés de l'office Riadh El Feth.....**p/200.**
- Décision du 26 mai 2022 portant remplacement de deux membres de la commission des marchés de l'office Riadh El Feth.....**p/201.**
- Décision du 28 mai 2022 portant remplacement d'un membre de la commission des marchés de l'office national de la culture et de l'information.....**p/203.**
- Décision du 7 juin 2022 portant remplacement d'un membre de la commission des marchés du centre algérien de la cinématographie..... **p/204.**
- Décision du 19 juin 2022 portant remplacement d'un membre de la commission de répartition de la redevance pour reprographie.....**p/205.**

**Textes réglementaires du ministère de la culture et des arts
publiés au Journal officiel de la République algérienne
démocratique et populaire.**

Décrets présidentiels et décrets exécutifs

Décret présidentiel n° 22-155 du 11 Ramadhan 1443 correspondant au 12 avril 2022 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère de la culture et des arts.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 91-7° et 141 (alinéa 1er) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 21-16 du 25 Jomada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant loi de finances pour 2022 ;

Vu le décret présidentiel du 29 Jomada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances ;

Vu le décret exécutif n° 22-15 du 29 Jomada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, à la ministre de la culture et des arts ;

Décète :

Article 1^{er} : Il est annulé, sur 2022, un crédit de soixante-quatre millions de dinars (64.000.000 DA), applicable au budget des charges communes et au chapitre n° 37-91 « Dépenses éventuelles — Provision groupée ».

Article 2 : Il est ouvert, sur 2022, un crédit de soixante-quatre millions de dinars (64.000.000 DA), applicable au budget de fonctionnement du ministère de la culture et des arts et au chapitre n° 37-04 « Administration centrale — Organisation de manifestations culturelles et cinématographiques ».

Article 3 : Le ministre des finances et la ministre de la culture et des arts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 11 Ramadhan 1443 correspondant au 12 avril 2022.

Abdelmadjid TEBBOUNE.

Décret présidentiel du 26 Chaâbane 1443 correspondant au 29 mars 2022 mettant fin aux fonctions du directeur du centre national de recherches préhistoriques, anthropologiques et historiques (C.N.R.P.A.H.).

Par décret présidentiel du 26 Chaâbane 1443 correspondant au 29 mars 2022, il est mis fin aux fonctions de directeur du centre national de recherches préhistoriques, anthropologiques et historiques (C.N.R.P.A.H.), exercées par M. Farid Kherbouche.

Décret présidentiel du 26 Chaâbane 1443 correspondant au 29 mars 2022 portant nomination du directeur du centre national de recherches préhistoriques, anthropologiques et historiques (C.N.R.P.A.H.).

Par décret présidentiel du 26 Chaâbane 1443 correspondant au 29 mars 2022, M. Slimane Hachi est nommé directeur du centre national de recherches préhistoriques, anthropologiques et historiques (C.N.R.P.A.H.).

Décret présidentiel du 6 Ramadhan 1443 correspondant au 7 avril 2022 portant nomination de l'inspecteur général du ministère de la culture et des arts.

Par décret présidentiel du 6 Ramadhan 1443 correspondant au 7 avril 2022, M. Nourredine Atmani est nommé inspecteur général du ministère de la culture et des arts.

Décret exécutif du 8 Jomada Ethania 1443 correspondant au 11 janvier 2022 mettant fin aux fonctions d'un sous-directeur au ministère de la culture et des arts.

Par décret exécutif du 8 Jomada Ethania 1443 correspondant au 11 janvier 2022, il est mis fin aux fonctions de sous-directeur des moyens généraux au ministère de la culture et des arts, exercées par M. Mahfoud Maachou, sur sa demande.

1-Décret exécutif du 19 Ramadhan 1443 correspondant au 20 avril 2022 mettant fin aux fonctions d'un chargé d'études et de synthèse au ministère de la culture et des arts.

Par décret exécutif du 19 Ramadhan 1443 correspondant au 20 avril 2022, il est mis fin aux fonctions de chargé d'études et de synthèse au ministère de la culture et des arts, exercées par M. Abdallah Benyoucef.

2-Décret exécutif du 19 Ramadhan 1443 correspondant au 20 avril 2022 mettant fin aux fonctions de la directrice du théâtre régional de Mostaganem.

Par décret exécutif du 19 Ramadhan 1443 correspondant au 20 avril 2022, il est mis fin aux fonctions de directrice du théâtre régional de Mostaganem, exercées par Mme. Nabila Mohammedi.

1- Décret exécutif du 18 Chaoual 1443 correspondant au 19 mai 2022 mettant fin aux fonctions d'une chargée d'études et de synthèse à l'ex-ministère de la culture.

Par décret exécutif du 18 Chaoual 1443 correspondant au 19 mai 2022, il est mis fin aux fonctions de chargée d'études et de synthèse à l'ex-ministère de la culture, exercées par Mme. Mbarka Keddouri, appelée à exercer une autre fonction.

2- Décret exécutif du 18 Chaoual 1443 correspondant au 19 mai 2022 mettant fin aux fonctions du directeur de la culture à la wilaya de Guelma.

Par décret exécutif du 18 Chaoual 1443 correspondant au 19 mai 2022, il est mis fin aux fonctions de directeur de la culture à la wilaya de Guelma, exercées par M. Samir Thaalbi, appelé à exercer une autre fonction.

Décret exécutif du Aouel Dhou El Kaâda 1443 correspondant au 1er juin 2022 portant nomination du directeur du musée public national de Khenchela.

Par décret exécutif du Aouel Dhou El Kaâda 1443 correspondant au 1er juin 2022, M. Abdelhak Chaibi est nommé directeur du musée public national de Khenchela.

Décret exécutif du Aouel Dhou El Kaâda 1443 correspondant au 1er juin 2022 portant nomination du directeur du théâtre régional de Béchar.

Par décret exécutif du Aouel Dhou El Kaâda 1443 correspondant au 1er juin 2022, M. Abdellah Hamel est nommé directeur du théâtre régional de Béchar

1-Décret exécutif du 11 Dhou El Kaâda 1443 correspondant au 11 juin 2022 mettant fin aux fonctions de directeurs de la culture de wilayas.

Par décret exécutif du 11 Dhou El Kaâda 1443 correspondant au 11 juin 2022, il est mis fin aux fonctions de directeurs de la culture aux wilayas suivantes, exercées par MM. :

- Abdelkader Djenaihi, à la wilaya de Béchar ;
- Miloud Belhenniche, à la wilaya de Bordj Bou Arréridj, appelés à exercer d'autres fonctions.

Décret exécutif du 11 Dhou El Kaâda 1443 correspondant au 11 juin 2022 portant nomination de directeurs de la culture dans certaines wilayas.

Par décret exécutif du 11 Dhou El Kaâda 1443 correspondant au 11 juin 2022, sont nommés directeurs de la culture aux wilayas suivantes,

- Mme. et MM. : Lahcene Torki, à la wilaya de Béchar ;
- Sabiha Tahrat, à la wilaya de Tipaza ;
- Abdelaziz Boudjellaba, à la wilaya de In Guezzam ;
- Miloud Belhenniche, à la wilaya de Djanet ;
- Abdelkader Djenaihi, à la wilaya d'El Meghaier.

Décret exécutif du 21 Dhou El Kaâda 1443 correspondant au 21 juin 2022 mettant fin aux fonctions d'une directrice d'études à l'ex-ministère de la culture.

Par décret exécutif du 21 Dhou El Kaâda 1443 correspondant au 21 juin 2022, il est mis fin aux fonctions de directrice d'études à l'ex-ministère de la culture, exercées par Mme. Fatma-Zohra Benhamida, admise à la retraite.

Arrêts interministériels

Arrêté interministériel du 8 Rajab 1443 correspondant au 9 février 2022 portant création des annexes de l'agence nationale des secteurs sauvegardés

La ministre de la culture et des arts ;

Le ministre des finances ;

- Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaada 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n°95 -54 du 15 Ramadhan 1415 correspondant au 15 février 1995 fixant les attributions du ministre des finances ;
- Vu le décret exécutif n°05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 Février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;
- Vu le décret exécutif n°05-208 du 26 Rabie Ethani 1426 correspondant au 4 juin 2005 portant création et délimitation du secteur sauvegardé de la vieille ville de Constantine ;
- Vu le décret exécutif n° 07-276 du 6 Ramadhan 1428 correspondant au 18 septembre 2007 portant création et délimitation du secteur sauvegarde de la vieille ville de Dellys ;
- Vu le décret exécutif n° 07-277 du 6 Ramadhan 1428 correspondant au 18 septembre 2007 portant création et délimitation du secteur sauvegardé de Ténès ;
- Vu le décret exécutif n° 09-404 du 12 Dhou El Hidja 1430 correspondant au 29 novembre 2009 portant création et délimitation du secteur sauvegardé de la vieille ville de Mila ;
- Vu le décret exécutif n° 11-02 du 30 Moharram 1432 correspondant au 5 janvier 2011, portant création de l'agence nationale des secteurs sauvegardés et fixant son organisation, et son fonctionnement ;
- Vu l'arrêté interministériel du 4 Rajab 1435 correspondant au 4 mai 2014 portant approbation du plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé de la vieille ville de Constantine ;
- Vu l'arrêté interministériel du 7 Joumada Ethania 1437 correspondant au 16 mars 2016 portant approbation du plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé de la vieille ville de Dellys ;
- Vu l'arrêté interministériel du 20 Chaoual 1442 correspondant au 1^{er} juin 2021, portant approbation du plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé de la vieille ville de Ténès ;
- Vu l'arrêté interministériel du 20 Chaoual 1442 correspondant au 1^{er} juin 2021, portant approbation du plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé de la vieille ville de Mila ;

Arrêtent :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 2 du décret exécutif n°11-02 du 30 Moharram 1432 correspondant au 5 janvier 2011, susvisé, il est créé dans chacune des wilayas de Constantine, Mila, Boumerdès et Chlef, une annexe de l'agence nationale des secteurs sauvegardés dont le siège est situé à Alger.

Article 2: Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 8 Rajab 1443 correspondant au 9 février 2022.

La ministre de la culture et des arts

Wafa CHAALAL

Le ministre des finances

Aïmene BENABDERRAHMANE

Arrêté interministériel du 15 Rajab 1443 correspondant au 16 février 2022 portant placement en position d'activité auprès du ministère de la culture et des arts de certains corps spécifiques relevant du ministère de la santé.

**Le Premier ministre,
La ministre de la culture et des arts,
Le ministre de la santé,**

- Vu le décret présidentiel n° 21-275 du 19 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 30 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;
- Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n° 05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;
- Vu le décret exécutif n° 09-393 du 7 Dhou El Hidja 1430 correspondant au 24 novembre 2009 portant statut particulier des fonctionnaires appartenant aux corps des praticiens médicaux généralistes de santé publique ;
- Vu le décret exécutif n°11-379 du 25 Dhou El Hidja 1432 correspondant au 21 novembre 2011 fixant les attributions du ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière ;
- Vu le décret exécutif n° 14-193 du 5 Ramadhan 1435 correspondant au 3 juillet 2014 fixant les attributions du directeur général de la fonction publique et de la réforme administrative ;

Arrêtent :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 2 du décret exécutif n° 09-393 du 7 Dhou El Hidja 1430 correspondant au 24 novembre 2009 portant statut particulier des fonctionnaires appartenant aux corps des praticiens médicaux généralistes de santé publique, sont mis en position d'activité auprès du ministère de la culture et des arts, et dans la limite des effectifs prévus par le

Corps	Effectifs
Médecins généralistes de santé publique	01

Présent arrêté, les fonctionnaires appartenant au corps suivant :

Article 2 : La gestion de la carrière des fonctionnaires appartenant aux corps cités à l'article 1er ci-dessus, est assurée par le ministère de la culture et des arts, conformément aux dispositions statutaires fixées par le décret exécutif n° 09-393 du 7 Dhou El Hidja 1430 correspondant au 24 novembre 2009, susvisé.

Article 3 : Les fonctionnaires mis en position d'activité, bénéficient du droit à la promotion, conformément aux dispositions statutaires fixées par le décret exécutif n°09- 393 du 7 Dhou El Hidja 1430 correspondant au 24 novembre 2009, susvisé.

Article 4 : Le grade occupé par le fonctionnaire ayant bénéficié d'une promotion, fait l'objet d'une translation sur le nouveau grade.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 15 Rajab 1443 correspondant au 16 février 2022.

La ministre de la culture et des arts

Wafa CHAALAL

Le ministre de la santé

Abderrahman BENBOUZID

**Pour le Premier ministre et par délégation,
le directeur général de la fonction publique
et de la réforme administrative**

Belkacem BOUCHEMAL

Arrêté interministériel du 18 Ramadhan 1443 correspondant au 19 avril 2022 fixant l'organisation administrative de l'école nationale supérieure de conservation et de restauration des biens culturels et la nature de ses services techniques et leur organisation

**Le Premier ministre ;
La ministre de la culture et des arts ;
Le ministre des finances ;**

- Vu le décret présidentiel n° 21-275 du 19 Dhou El Kaâda correspondant au 30 juin 2021 portant nomination du premier ministre
- Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n° 95-54 du 15 Ramadhan 1415 correspondant au 15 février 1995 fixant les attributions du ministre des Finances ;
- Vu le décret exécutif n°05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;
- Vu le décret exécutif n° 08-265 du 17 Chaâbane 1429 correspondant au 19 août 2008 portant régime des études en vue de l'obtention du diplôme de licence, du diplôme de master et du diplôme de doctorat ;
- Vu le décret exécutif n° 14-193 du 05 Ramadhan 1435 correspondant au 3 juillet 2014 fixant les attributions du directeur général de la fonction publique et de la réforme administrative ;
- Vu le décret exécutif n°16-176 du 9 Ramadhan 1437 correspondant au 14 juin 2016 fixant le statut –type de l'école supérieure ;
- Vu le décret exécutif n° 21-49 du 7 Joumada Ethania 1442 correspondant au 21 janvier 2021 portant transformation de l'école nationale de conservation et de restauration des biens culturels en école supérieure ;
- Vu l'arrêté interministériel du 20 Chaoual 1435 correspondant au 17 août 2014 portant organisation interne de l'école nationale de conservation et de restauration des biens culturels ;

Arrêtent :

Article 1^{er} : En application des dispositions du décret exécutif n°16-176 du 9 Ramadhan 1437 correspondant au 14 juin 2016, susvisé, le présent arrêté a pour objet de fixer l'organisation administrative de l'école nationale supérieure de conservation et de restauration des biens culturels et la nature de ses services techniques et leur organisation.

Article 2 : Le directeur de l'école est assisté :

- du directeur adjoint chargé des enseignements, des diplômes et de la formation continue ;
- du directeur adjoint chargé de la formation doctorale, de la recherche scientifique et du développement technologique, de l'innovation et de la promotion de l'entrepreneuriat;
- du directeur adjoint chargé des systèmes d'information et de communication et des relations extérieures ;
- du secrétaire général ;
- du directeur de la bibliothèque ;
- du chef de département de la formation classe préparatoire et second cycle et du chef de département de la formation doctorale et des activités de la recherche scientifique.

CHAPITRE 1^{er}

DES DIRECTEURS ADJOINTS

Article 3 : Le directeur adjoint chargé des enseignements, des diplômes et de la formation continue est assisté par :

- le chef de service des enseignements, des stages, de l'évaluation et des diplômes ;
- le chef de service de la formation continue;
- le chef du centre d'impression et d'audiovisuel, il comporte les sections suivantes :
 - la section impression ;
 - la section audiovisuelle.
- le chef du centre des systèmes et réseaux d'information et de communication, de l'enseignement à distance, il comporte les sections suivantes :
 - section systèmes et réseaux ;
 - section d'enseignement à distance.

Il est chargé :

- de veiller au respect de la réglementation en vigueur en matière d'inscription, de réinscription, de contrôle des connaissances, d'orientation et de réorientation des étudiants;
- de suivre et d'évaluer le déroulement des enseignements et des stages ;
- de veiller à la cohérence des offres de formation présentées par les départements avec le plan de développement de l'école ;
- du suivi et de l'exécution des projets d'enseignement à distance ;
- de l'appui technique à la conception et de la production de cours en ligne ;
- de la formation et de l'encadrement des intervenants dans l'enseignement à distance ;
- de suivre le déroulement de la formation de classe préparatoire ;
- de coordonner avec les comités pédagogiques de l'école ou avec les comités au niveau national ;
- d'assurer la tenue et la mise à jour du fichier nominatif des étudiants ;
- d'assurer la formation pour les étudiants des écoles supérieures des enseignants ;
- de promouvoir les activités de formation continue, de perfectionnement et de recyclage au profit des cadres des secteurs socio-économiques en rapport avec le ou les domaines de vocation de l'école ;
- de l'impression de tout document d'information sur l'école et de l'impression de tout document à usage pédagogique, didactique et scientifique ;
- de l'appui technique pour l'enregistrement de tout support audiovisuel à usage pédagogique et didactique ;
- de l'exploitation, de l'administration et de la gestion des réseaux ;
- de l'exploitation et du développement des applications informatiques de gestion de la pédagogie.

Article 4: Le directeur adjoint chargé de la formation doctorale, de la recherche scientifique et du développement technologique, de l'innovation et de la promotion de l'entrepreneuriat est assisté par :

- le chef de service de la formation de doctorale ;
- le chef de service du suivi des activités de recherche, de la valorisation de ses résultats et de l'innovation et de la promotion de l'entrepreneuriat ;
- le directeur de laboratoire.

Il est chargé :

- d'organiser et de suivre le déroulement des formations doctorales et de veiller à l'application de la réglementation en vigueur en la matière ;

- de participer à la promotion et à l'animation de la politique de recherche de l'école ;
- de suivre les activités de recherche de laboratoire avec les départements ;
- de mener toute action de valorisation des résultats de la recherche ;
- de collecter et de diffuser les informations sur les activités de recherche menées par l'école ;
- d'assurer le suivi des programmes de formation, de perfectionnement et de recyclage des enseignants et de veiller à leur cohérence ;
- d'assurer le suivi du fonctionnement du conseil scientifique de l'école et de coordonner l'action des comités scientifiques de département ;
- d'initier des actions de promotion des échanges et de coopération avec d'autres établissements d'enseignement supérieur en matière d'enseignement et de recherche;
- de répondre aux besoins des entreprises et des institutions nationales en matière de recherche scientifique et de développement technologique ;
- d'encourager le développement de l'innovation et de l'entrepreneuriat ;
- d'assurer le suivi du financement des activités de recherche de laboratoire de recherche.

Article 5 : Le directeur adjoint chargé des systèmes d'information et de communication et des relations extérieures est assisté par :

- le chef de service de l'information et de la communication ;
- le chef de service de la veille, des statistiques et de la prospective ;
- le chef de service des relations extérieures ;

Il est chargé :

- de concevoir et de réaliser les supports de communication (bulletin de l'école, site web...) ;
- de garantir l'intégration des structures de base et des réseaux informatiques et de promouvoir le numérique ;
- de mettre en œuvre les mécanismes et les procédures permettant la collecte, le traitement et la diffusion de l'information dans l'école ;
- de publier toute information en relation avec l'école par les moyens des technologies de l'information et de la communication ;
- de garantir de la prestation de service par internet au profit de l'étudiant ;
- de tenir le fichier statistique de l'école ;
- de mettre à la disposition des étudiants toute information pouvant les aider dans le choix de leur orientation ;

- d'initier les actions de promotion des échanges et de coopération avec les autres établissements d'enseignement supérieur ;
- d'encourager l'accompagnement des étudiants dans les cursus professionnels ;
- de promouvoir les relations de l'école avec son environnement socio-économique et d'initier des programmes de partenariat ;
- d'assurer le suivi et l'organisation des manifestations scientifiques (colloques, séminaires, etc....) ;

Chapitre 2

DU SECRETAIRE GENERAL

Article 6: Le secrétaire général auquel est rattaché le bureau de sûreté interne et le service des œuvres universitaires, est assisté par :

- le sous-directeur des personnels, de la formation et des activités culturelles et sportives ;
- le sous-directeur des finances et des moyens ;
- le chef de service des œuvres universitaires ;

Il est chargé :

- de veiller au suivi de la gestion des carrières des personnels de l'école ;
- de proposer les programmes des activités culturelles et sportives et de les promouvoir ;
- d'assurer le suivi des programmes de réalisation d'infrastructures et d'acquisition d'équipements ;
- d'assurer le suivi du plan de sûreté interne de l'école ;
- de veiller à la tenue des registres d'inventaire ;
- de préparer et de suivre l'exécution du projet de budget de l'école ;
- de suivre les affaires en litige devant les instances judiciaires ;
- de veiller au suivi et à l'exécution des normes de qualité de l'école ;
- de veiller à garantir l'hébergement, la restauration et le transport des étudiants.

Article 7: Le sous-directeur des personnels, de la formation et des activités culturelles et sportives, est assisté par :

- le chef de service des personnels enseignants ;
- le chef de service des personnels administratifs, techniques et agents de service ;
- le chef de service des activités culturelles et sportives ;
- le chef de service des affaires juridiques et du contentieux.

Il est chargé :

- d'assurer la gestion de la carrière des personnels ;
- de mettre en œuvre les programmes de formation, de perfectionnement et de recyclage des personnels administratifs, techniques et agents de service ;
- d'assurer la gestion des effectifs des personnels et de veiller à leur répartition harmonieuse entre les départements ;
- d'élaborer et de mettre en œuvre le plan de gestion annuel des ressources humaines ;
- de mettre en œuvre les programmes d'activités culturelles et sportives ;
- de suivre les dossiers juridiques ainsi que le contentieux.

Article 8: Le sous-directeur des finances et des moyens, est assisté par :

- le chef de service du budget et du financement des activités de la recherche ;
- le chef de service des marchés et des équipements ;
- le chef de service des moyens, de l'inventaire et des archives ;
- le chef de service de l'entretien et de la maintenance des biens.

Il est chargé :

- de collecter les éléments nécessaires à la préparation de l'avant-projet du budget ;
- d'assurer l'exécution du budget et de tenir à jour la comptabilité de l'école ;
- de suivre le financement des activités de recherche de laboratoire ;
- de tenir à jour les registres d'inventaire ;
- d'assurer l'entretien et la maintenance des biens meubles et immeubles ;
- d'assurer l'exécution des programmes d'équipement de l'école.

Article 9: Le chef de service des œuvres universitaires, qui comporte les sections suivantes :

- la section de l'hébergement, de la restauration et du transport ;
- la section des bourses.

Il est chargé :

- d'assurer les conditions d'hébergement, de restauration et de transport des étudiants,
- d'assurer le service des bourses.

CHAPITRE 3

DU DIRECTEUR DE LA BIBLIOTHEQUE

Article 10: Le directeur de la bibliothèque est assisté par :

- le chef de service de l'acquisition et du traitement ;
- le chef de service de la recherche bibliographique.

Il est chargé :

- de proposer les programmes d'acquisition d'ouvrages et de documentation universitaires;
- de gérer la documentation dans le domaine de spécialisation de l'école ;
- de tenir le fichier des thèses et mémoires de deuxième cycle et doctorale;
- d'organiser le fonds documentaire de la bibliothèque par l'utilisation des méthodes adéquates de traitement et de classement et de tenir à jour son inventaire;
- de mettre en place les conditions appropriées d'utilisation du fonds documentaire par les étudiants et les enseignants et de les assister dans la recherche bibliographique.

CHAPITRE 4

DU CHEF DE DEPARTEMENT DE LA FORMATION CLASSE PREPARATOIRE ET SECOND CYCLE ET DU CHEF DE DEPARTEMENT DE LA FORMATION DE TROISIEME CYCLE ET DES ACTIVITES DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Article 11: L'école comporte deux chefs de départements :

- le chef de département de la formation classe préparatoire et second cycle ;
- le chef de département de la formation doctorale et des activités de la recherche scientifique.

Ils sont chargés :

- de veiller au bon fonctionnement pédagogique et administratif des deux départements ;
- de mettre à la disposition des enseignants et des étudiants, les outils didactiques nécessaires à la formation ;
- de planifier et de coordonner les activités des deux départements, notamment en tenant des réunions pédagogiques régulières ;
- d'assurer le suivi et l'évaluation pédagogique des enseignements ;
- de veiller à l'assiduité des étudiants et au bon déroulement des enseignements.

Article 12 : Les dispositions de l'arrêté interministériel du 20 Chaoual 1435 correspondant au 17 août 2014, susvisé, sont abrogées

Article 13 : Le présent arrêté sera publié au *Journal Officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 18 Ramadhan 1443 correspondant au 19 avril 2022.

La ministre de la culture et des arts

Soraya MOULOUDI

Le ministre des finances

Abderrahman RAOUIA

**Pour le Premier ministre et par délégation,
le directeur général de la fonction publique
et de la réforme administrative**

Belkacem BOUCHEMAL

Arrêtés

Arrêté du 23 Jomada El Oula 1443 correspondant au 28 décembre 2021 modifiant l'arrêté du 5 Chaoual 1442 correspondant au 17 mai 2021 fixant la liste nominative du comité sectoriel permanent de recherche scientifique et de développement technologique du ministère de la culture et des arts

Par arrêté du 23 Jomada El Oula 1443 correspondant au 28 décembre 2021, l'arrêté du 5 Chaoual 1442 correspondant au 17 mai 2021 fixant la liste nominative du comité sectoriel permanent de recherche scientifique et de développement technologique du ministère de la culture et des arts, est modifié comme suit :

« (sans changement jusqu'à)

Au titre des établissements et organismes relevant du secteur :

.....(sans changement).....

-Monsieur Mohamed Boukeras, directeur de l'institut supérieur des métiers des arts du spectacle et de l'audiovisuel ;

..... (le reste sans changement).....».

Arrêté du 17 Joumada Ethania 1443 correspondant au 20 janvier 2022 portant création de commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des corps des fonctionnaires de l'administration centrale du ministère de la culture et des arts

La ministre de la culture et des arts,

- Vu l'ordonnance n°06-03 du 19 Joumada Ethania 1427 correspondant au 15 juillet 2006 portant statut général de la fonction publique ;
- Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26 Dhou El Kaada 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n°90-99 du 27 mars 1990 relatif au pouvoir de nomination et de gestion administrative, à l'égard des fonctionnaires et agents des administrations centrales, des wilayas et des communes ainsi que des établissements publics à caractère administratif en relevant;
- Vu le décret exécutif n°05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;
- Vu le décret exécutif n°05-80 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 portant organisation de l'administration centrale du ministère de la culture ;
- Vu le décret exécutif n°08-04 du 11 Moharram 1429 correspondant au 19 janvier 2008, modifié et complété, portant statut particulier des fonctionnaires appartenant aux corps communs aux institutions et administrations publiques ;
- Vu le décret exécutif n° 08-05 du 11 Moharram 1429 correspondant au 19 janvier 2008 portant statut particulier des ouvriers professionnels, des conducteurs d'automobiles et des appariteurs ;
- Vu le décret exécutif n° 08-383 du 28 Dhou El Kaada 1429 correspondant au 26 novembre 2008 portant statut particulier des fonctionnaires appartenant aux corps spécifiques de la culture ;
- Vu le décret exécutif n°11-256 du 28 Chaâbane 1432 correspondant au 30 juillet 2011 portant statut particulier des fonctionnaires appartenant aux corps spécifiques de l'administration chargée des transmissions nationales ;
- Vu le décret exécutif n°20-199 du 4 Dhou El Hidja 1441 correspondant au 25 juillet 2020 relatif aux commissions administratives paritaires, commissions de recours et des comités techniques dans les institutions et administrations publiques ;

- Vu l'arrêté du 11 Chaâbane 1429 correspondant au 13 août 2008 portant création de commissions paritaires compétentes à l'égard des corps des fonctionnaires de l'administration centrale du ministère de la culture ;

- Vu l'arrêté du 15 Rajab 1439 correspondant au 2 avril 2018 portant renouvellement de commissions paritaires à l'égard des corps des fonctionnaires de l'administration centrale du ministère de la culture ;

Arrête :

Article 1^{er} : Il est créé cinq (05) commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des corps des fonctionnaires de l'administration centrale du ministère de la culture et des arts conformément au tableau ci-après :

N°	Corps	Représentants du personnel		Représentants de l'administration	
		Membres titulaires	Membres suppléants	Membres titulaires	Membres suppléants
1	1^{er} commission : - Inspecteurs du patrimoine culturel - Inspecteurs des bibliothèques, de la documentation et des archives - Inspecteurs culturels et artistiques - Conservateurs du patrimoine culturel - Conservateurs des bibliothèques, de la documentation et des archives - Restaurateurs - Bibliothécaires, documentalistes et archivistes - Conseillers culturels - Conservateurs et restaurateurs de films - Architectes - Inspecteurs de la cinématographie	3	3	3	3

2	<p>2^{ème} commission :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Administrateurs - Traducteurs-interprètes - Documentalistes et archivistes - Ingénieurs en informatique - Ingénieurs en statistique - Assistants administrateurs - Assistants documentalistes-archivistes - Assistants ingénieurs en informatique - Assistants ingénieurs en statistiques 	3	3	3	3
3	<p>3^{ème} commission :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Attachés d'administration - Agents d'administration - Comptables administratifs - Techniciens en informatique et en statistiques - Techniciens de restauration - Techniciens du patrimoine culturel - animateurs culturels - Assistants techniques spécialisés des transmissions nationales. - Agents d'exploitation technique des transmissions nationales. 	3	3	3	3

4	4^{ème} commission : <ul style="list-style-type: none"> - Secrétaires - Agents techniques de la documentation et des archives - Adjoints et agents techniques en informatique et statistique - Agents techniques de conservation, de surveillance et de contrôle - Techniciens de bibliothèques, de la documentation et des archives - Assistants de l'animation culturelle et artistique - Opérateurs projectionnistes 	3	3	3	3
5	5^{ème} commission : <ul style="list-style-type: none"> - Ouvriers professionnels - Conducteurs d'automobile - Appariteurs 	3	3	3	3

Article 2 : Les dispositions de l'arrêté du 11 Chaabane 1429 correspondant au 13 août 2008 portant création de commissions paritaires compétentes à l'égard des corps des fonctionnaires de l'administration centrale du ministère de la culture, sont abrogées.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 17 Jomada Ethania 1443 correspondant au 20 janvier 2022.

La ministre de la culture et des arts

Wafa CHAALAL

Arrêté du 21 Ramadhan 1443 correspondant au 23 avril 2022 portant la composition des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des corps des fonctionnaires de l'administration centrale du ministère de la culture et des arts

La ministre de la culture et des arts,

- Vu l'ordonnance n°06-03 du 19 Joumada Ethania 1427 correspondant au 15 juillet 2006 portant statut général de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 66-145 du 2 juin 1966, modifié et complété, relatif à l'élaboration et à la publication de certains actes à caractère réglementaire ou individuel concernant la situation des fonctionnaires ;
- Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26 Dhou El Kaada 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n°90-99 du 27 mars 1990 relatif au pouvoir de nomination et de gestion administrative, à l'égard des fonctionnaires et agents des administrations centrales, des wilayas et des communes ainsi que des établissements publics à caractère administratif en relevant;
- Vu le décret exécutif n°05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;
- Vu le décret exécutif n°05-80 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 portant organisation de l'administration centrale du ministère de la culture ;
- Vu le décret exécutif n°08-04 du 11 Moharram 1429 correspondant au 19 janvier 2008, modifié et complété, portant statut particulier des fonctionnaires appartenant aux corps communs aux institutions et administrations publiques ;
- Vu le décret exécutif n° 08-05 du 11 Moharram 1429 correspondant au 19 janvier 2008 portant statut particulier des ouvriers professionnels, des conducteurs d'automobiles et des appariteurs ;
- Vu le décret exécutif n° 08-383 du 28 Dhou El Kaada 1429 correspondant au 26 novembre 2008 portant statut particulier des fonctionnaires appartenant aux corps spécifiques de la culture ;
- Vu le décret exécutif n°11-256 du 28 Chaâbane 1432 correspondant au 30 juillet 2011 portant statut particulier des fonctionnaires appartenant aux corps spécifiques de l'administration chargée des transmissions nationales ;
- Vu le décret exécutif n°20-199 du 4 Dhou El Hidja 1441 correspondant au 25 juillet 2020 relatif aux commissions administratives paritaires, commissions de recours et des comités techniques dans les institutions et administrations publiques ;
- Vu l'arrêté du 15 Rajab 1439 correspondant au 2 avril 2018 portant renouvellement de commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des corps des fonctionnaires de l'administration centrale du ministère de la culture ;

4	<p>4ème commission :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Secrétaires - Agents techniques de la documentation et des archives - Adjointes et agents techniques en informatique et statistiques - Agents techniques de conservation, de surveillance et de contrôle - Techniciens de bibliothèques, de la documentation et des archives - Assistants de l'animation culturelle et artistique - Opérateurs projectionnistes 	<p>Lila Hamouri</p> <p>Fateh Ben Amirouche</p> <p>Djamel Foudili</p>	<p>Nora Dif</p> <p>Salma Atba Ben Atba</p> <p>Zohra Saffou</p>	<p>Abdelhafid Ferhat, président</p> <p>Sourya Zouragh</p> <p>Zineb Hassam</p>	<p>Mohamed Benchohra</p> <p>Nawel Roumane</p> <p>Imane Belaidi</p>
5	<p>5ème commission :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ouvriers professionnels - Conducteurs d'automobile - Appariteurs 	<p>Amar Mehdid</p> <p>Fouad Raouraoua</p> <p>Sid Ali Mesbah</p>	<p>Mohamed Lalmi</p> <p>Mohamed Ressaf</p> <p>Lokmane Ben Ouadah</p>	<p>Abdelhafid Ferhat, président</p> <p>Sourya Zouragh</p> <p>Zineb Hassam</p>	<p>Mohamed Benchohra</p> <p>Nawel Romane</p> <p>Imane Belaidi</p>

Article 2 : Les dispositions de l'arrêté du 15 Rajab 1439 correspondant au 2 avril 2018 portant renouvellement de la composition des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des corps des fonctionnaires de l'administration centrale du ministère de la culture, sont abrogées.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 21 Ramadhan 1443 correspondant au 23 avril 2022.

La ministre de la culture et des arts

Soraya MOULOUDI

Arrêté du 21 Ramadhan 1443 correspondant au 23 avril 2022 portant création de la commission de recours auprès de l'administration centrale du ministère de la culture et des arts

La ministre de la culture et des arts,

- Vu l'ordonnance n°06-03 du 19 Joumada Ethania 1427 correspondant au 15 juillet 2006 portant statut général de la fonction publique ;
- Vu le décret n°66-145 du 2 juin 1966, modifié et complété, relatif à l'élaboration et à la publication de certains actes à caractère réglementaire ou individuel concernant la situation des fonctionnaires ;
- Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26 Dhou El Kaada 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n°90-99 du 27 mars 1990 relatif au pouvoir de nomination et de gestion administrative, à l'égard des fonctionnaires et agents des administrations centrales, des wilayas et des communes ainsi que des établissements publics à caractère administratif en relevant;
- Vu le décret exécutif n°05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;
- Vu le décret exécutif n°05-80 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 portant organisation de l'administration centrale du ministère de la culture ;
- Vu le décret exécutif n°08-04 du 11 Moharram 1429 correspondant au 19 janvier 2008, modifié et complété, portant statut particulier des fonctionnaires appartenant aux corps communs aux institutions et administrations publiques ;
- Vu le décret exécutif n° 08-05 du 11 Moharram 1429 correspondant au 19 janvier 2008 portant statut particulier des ouvriers professionnels, des conducteurs d'automobiles et des appariteurs ;
- Vu le décret exécutif n° 08-383 du 28 Dhou El Kaada 1429 correspondant au 26 novembre 2008 portant statut particulier des fonctionnaires appartenant aux corps spécifiques de la culture ;
- Vu le décret exécutif n°11-256 du 28 Chaâbane 1432 correspondant au 30 juillet 2011 portant statut particulier des fonctionnaires appartenant aux corps spécifiques de l'administration chargée des transmissions nationales ;
- Vu le décret exécutif n°20-199 du 4 Dhou El Hidja 1441 correspondant au 25 juillet 2020 relatif aux commissions administratives paritaires, commissions de recours et des comités techniques dans les institutions et administrations publiques ;
- Vu l'arrêté du 8 Chaoual 1429 correspondant au 8 octobre 2008 portant création de la commission de recours compétente à l'égard des corps des fonctionnaires de l'administration centrale du ministère de la culture ;

Arrête :

Article 1^{er} : La commission de recours auprès de l'administration centrale du ministère de la culture et des arts, est créée conformément au tableau suivant :

Représentants de l'administration		Représentants du personnel	
Membres titulaires	Membres suppléants	Membres titulaires	Membres suppléants
7	7	7	7

Article 2 : Les dispositions de l'arrêté du 8 Chaoual 1429 correspondant au 8 octobre 2008 portant création de la commission de recours compétente à l'égard des corps des fonctionnaires de l'administration centrale du ministère de la culture, sont abrogées.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 21 Ramadhan 1443 correspondant au 23 avril 2022.

La ministre de la culture et des arts

Soraya MOULOUDI

Arrêté du 22 Ramadhan 1443 correspondant au 23 avril 2022 portant remplacement d'un membre de la commission sectorielle des marchés du ministère de la culture et des arts

La ministre de la culture et des arts;

- Vu le décret présidentiel n°15-247 du 2 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public ;
- Vu le décret présidentiel n°20-237 du 12 Moharram 1442 correspondant au 31 août 2020, complété, fixant les mesures particulières adaptées aux procédures de passation des marchés publics dans le cadre de la prévention et de la lutte contre la propagation de l'épidémie de Coronavirus (COVID-19);
- Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n°05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;
- Vu l'arrêté du 28 Safar 1441 correspondant au 27 octobre 2019, modifié, portant désignation des membres de la commission sectorielle des marchés du ministère de la culture ;

Arrête:

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 187 du décret présidentiel n°15-247 du 2 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, Madame Nadia Yousfi, représentante du ministre chargé des finances (direction générale du budget) est désignée membre permanent à la commission sectorielle des marchés du ministère de la culture et des arts, en remplacement de Madame Lamia Ennouar, pour la période restante du mandat.

Fait à Alger, le 22 Ramadhan 1443 correspondant au 23 avril 2022.

La ministre de la culture et des arts

Soraya MOULOUDI

**Arrêté du 10 Chaoual 1443 correspondant au 11 mai 2022 portant
classement du « Fort Saint Grégorio »**

La ministre de la culture et des arts,

- Vu la loi n° 98-04 du 20 Safar 1419 correspondant au 15 Juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel, notamment son article 19 ;
- Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n°05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;
- Vu l'arrêté du 14 Rabie Ethani 1441 correspondant au 11 décembre 2019, portant ouverture d'instance de classement du « Fort Saint Gregorio » ;
- Après avis conforme de la commission nationale des biens culturels lors de sa réunion tenue le 27 décembre 2020 ;

Arrête :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 19 de la loi n° 98-04 du 20 Safar 1419 correspondant au 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel, le monument historique dénommé « Fort Saint Gregorio » situé dans la commune d'Oran, daïra d'Oran, wilaya d'Oran est classé sur la liste des biens culturels.

- «**Fort Saint Gregorio**» est un monument historique défensif, construit en 1588 durant la première conquête espagnole de la ville d'Oran, d'une forme d'étoile irrégulière, qui dominait le fort de Mers El Kebir, la ville d'Oran et son port et était lié au fort de Santa Cruz.

Article 2 : Le classement du bien culturel dénommé « Fort Saint Gregorio » entraîne ce qui suit :

-Conditions de classement: l'occupation, l'utilisation et l'exploitation du monument historique doivent s'adapter aux exigences de la conservation du bien culturel ;

Servitudes et obligations :

-toute construction ou intervention sur le monument ou dans ses abords ou sa zone de protection est soumise à autorisation du ministre chargé de la culture et des arts.

Article 3 : Le ministre chargé de la culture et des arts notifie par voie administrative l'arrêté de classement au wali de la wilaya d'Oran en vue de sa publication à la conservation foncière.

Article 4: Le présent arrêté sera publié au journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 10 Chaoual 1443 correspondant au 11 mai 2022.

La ministre de la culture et des arts

Soraya MOULOUDI

**Arrêté du 10 Chaoual 1443 correspondant au 11 mai 2022 portant classement du
« Fort Rosalcazar »**

La ministre de la culture et des arts,

- Vu la loi n° 98-04 du 20 Safar 1419 correspondant au 15 Juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel, notamment son article 19 ;
- Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n° 05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 Février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;
- Vu l'arrêté du 14 Rabie Ethani 1441 correspondant au 11 décembre 2019 portant ouverture d'instance de classement du « Fort Rosalcazar » ;
- Après avis conforme de la commission nationale des biens culturels lors de sa réunion tenue le 27 décembre 2020 ;

Arrête :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 19 de la loi n° 98-04 du 20 Safar 1419 correspondant au 15 juin 1998, relative à la protection du patrimoine culturel, le monument historique dénommé « Fort Rosalcazar » situé dans la commune d'Oran, daïra d'Oran, wilaya d'Oran est classé sur la liste des biens culturels.

- « **Fort Rosalcazar** » est un monument historique défensif, construit durant la conquête espagnole de la ville d'Oran. Connu sous d'autres appellations à savoir : Ras El Kasr (tête de la forteresse) et le château neuf. Il constitue un exemple de superposition architecturale et historique, car il renferme, en plus des monuments de l'époque espagnole, le donjon rouge construit en 1347 par le Sultan mérinide « Abou El Hassan », les grottes qui remontent à la période médiévale et le palais du Bey, édifié après le départ définitif des espagnols de la ville d'Oran en 1792.

Article 2 : Le classement du bien culturel dénommé « Fort Rosalcazar » entraîne ce qui suit :

-Conditions de classement: l'occupation, l'utilisation et l'exploitation du monument historique doivent s'adapter aux exigences de la conservation du bien culturel ;

Servitudes et obligations :

-toute construction ou intervention sur le monument ou dans ses abords ou sa zone de protection est soumise à autorisation du ministre chargé de la culture et des arts.

Article 3 : Le ministre chargé de la culture et des arts notifie par voie administrative l'arrêté de classement au wali de la wilaya d'Oran en vue de sa publication à la conservation foncière.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié au journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 10 Chaoual 1443 correspondant au 11 mai 2022.

La ministre de la culture et des arts

Soraya MOULOUDJI

**Arrêté du 10 Chaoual 1443 correspondant au 11 mai 2022 portant classement du
« Fort Saint Pedro »**

La ministre de la culture et des arts,

- Vu la loi n° 98-04 du 20 Safar 1419 correspondant au 15 Juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel, notamment son article 19 ;
 - Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
 - Vu le décret exécutif n° 05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 Février 2005 fixant les attributions du Ministre de la Culture ;
 - Vu l'arrêté du 14 Rabie Ethani 1441 correspondant au 11 décembre 2019, portant ouverture d'instance de classement du « Fort Saint Pedro » ;
- Après avis conforme de la commission nationale des biens culturels lors de sa réunion tenue le 27 décembre 2020 ;

Arrête :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 19 de la loi n° 98-04 du 20 Safar 1419 correspondant au 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel, le monument historique dénommé « Fort Saint Pedro » situé dans la commune d'Oran, daïra d'Oran, wilaya d'Oran est classé sur la liste des biens culturels.

- « **Fort Saint Pedro** » est un monument historique défensif construit en 1737 durant la deuxième conquête espagnole de la ville d'Oran, de forme pentagonale. Il constituait le troisième circuit du système défensif de la ville au dix-huitième siècle.

Article 2 : Le classement du bien culturel dénommé « Fort Saint Pedro » entraîne ce qui suit :

-Conditions de classement: l'occupation, l'utilisation et l'exploitation du monument historique doivent s'adapter aux exigences de la conservation du bien culturel ;

Servitudes et obligations :

-toute construction ou intervention sur le monument ou dans ses abords ou sa zone de protection est soumise à autorisation du ministre chargé de la culture et des arts.

Article 3 : Le ministre chargé de la culture et des arts notifie par voie administrative l'arrêté de classement au wali de la wilaya d'Oran en vue de sa publication à la conservation foncière.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 10 Chaoual 1443 correspondant au 11 mai 2022.

La ministre de la culture et des arts

Soraya MOULOUDI

Arrêté du 10 Chaoual 1443 correspondant au 11 mai 2022 portant classement du « Fort Santa Cruz »

La ministre de la culture et des arts,

- Vu la loi n° 98-04 du 20 Safar 1419 correspondant au 15 Juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel, notamment son article 19 ;
- Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n° 05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 Février 2005 fixant les attributions du Ministre de la Culture ;
- Vu l'arrêté du 14 Rabie Ethani 1441 correspondant au 11 décembre 2019, portant ouverture d'instance de classement du « Fort Santa Cruz » ;
- Après avis conforme de la commission nationale des biens culturels lors de sa réunion tenue le 27 décembre 2020 ;

Arrête :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 19 de la loi n° 98-04 du 20 Safar 1419 correspondant au 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel, le monument historique dénommé « Fort Santa Cruz » situé dans la commune d'Oran, daïra d'Oran, wilaya d'Oran est classé sur la liste des biens culturels.

- « **Fort Santa Cruz** » est un monument historique considéré comme l'un des éléments du système défensif de la ville d'Oran durant la période espagnole, construit en 1509, pour en faire un poste de surveillance des environs de la ville et le chemin qui reliait la ville d'Oran à la rade du fort de Mers El Kébir.

Article 2 : Le classement du bien culturel dénommé « Fort Santa Cruz » entraîne ce qui suit :

-Conditions de classement: l'occupation, l'utilisation et l'exploitation du monument historique doivent s'adapter aux exigences de la conservation du bien culturel ;

Servitudes et obligations :

- Toute construction ou intervention sur le monument ou dans ses abords ou sa zone de protection est soumise à autorisation du ministre chargé de la culture et des arts.

Article 3 : Le ministre chargé de la culture et des arts notifie par voie administrative l'arrêté de classement au wali de la wilaya d'Oran en vue de sa publication à la conservation foncière.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 10 Chaoual 1443 correspondant au 11 mai 2022.

La ministre de la culture et des arts

Soraya MOULOUDI

Arrêté du 10 Chaoual 1443 correspondant au 11 mai 2022 portant classement du « Fort Santiago »

La ministre de la culture et des arts,

- Vu la loi n° 98-04 du 20 Safar 1419 correspondant au 15 Juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel, notamment son article 19 ;
- Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n° 05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 Février 2005 fixant les attributions du Ministre de la Culture ;
- Vu l'arrêté du 14 Rabie Ethani 1441 correspondant au 11 décembre 2019 portant ouverture d'instance de classement du « Fort Santiago »;
- Après avis conforme de la commission nationale des biens culturels lors de sa réunion tenue le 27 décembre 2020 ;

Arrête :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 19 de la loi n° 98-04 du 20 Safar 1419 correspondant au 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel, le monument historique dénommé « Fort Santiago » situé dans la commune d'Oran, daïra d'Oran, wilaya d'Oran est classé sur la liste des biens culturels.

« **Fort Santiago** » est un monument historique défensif construit en 1736 durant la 2^{ème} conquête espagnole de la ville d'Oran, sous forme de fer à cheval, constitue le troisième circuit du système défensif de la ville d'Oran qui protégeait les grandes forteresses de la ville.

Article 2 : Le classement du bien culturel dénommé « Fort Santiago » entraîne ce qui suit :

-Conditions de classement: l'occupation, l'utilisation et l'exploitation du monument historique doivent s'adapter aux exigences de la conservation du bien culturel ;

Servitudes et obligations :

- toute construction ou intervention sur le monument ou dans ses abords ou sa zone de protection est soumise à autorisation du ministre chargé de la culture et des arts.

Article 3 : Le ministre chargé de la culture et des arts notifie par voie administrative l'arrêté de classement au wali de la wilaya d'Oran en vue de sa publication à la conservation foncière.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 10 Chaoual 1443 correspondant au 11 mai 2022.

La ministre de la culture et des arts

Soraya MOULOUDI

Arrêté du 10 Chaoual 1443 correspondant au 11 mai 2022 portant classement de la « Zaouia de Sidi Mansour » à la wilaya de Tizi Ouzou

La ministre de la culture et des arts,

- Vu la loi n° 98-04 du 20 Safar 1419 correspondant au 15 Juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel, notamment son article 19 ;
- Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n° 05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 Février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;
- Vu l'arrêté du 7 Chaoual 1440 correspondant au 10 juin 2019 portant ouverture d'instance de classement de «la zaouïa de Sidi Mansour » à la wilaya de Tizi-Ouzou;
- Après avis conforme de la commission nationale des biens culturels lors de sa réunion tenue le 27 décembre 2020 ;

Arrête :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 19 de la loi n° 98-04 du 20 Safar 1419 correspondant au 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel, le monument historique dénommé «la zaouïa de Sidi Mansour » situé dans la commune Timizart, daïra de Ouaguenoune, wilaya de Tizi Ouzou est classé sur la liste des biens culturels.

- La Zaouïa de "**Sidi Mansour**" est considérée la plus ancienne Zaouïa dans la région de la Kabylie, construite entre 1632 et 1635. Elle renferme une mosquée, des salles d'enseignement, et le mausolée du saint patron « Sidi Mansour", dont elle porte le nom, et à qui revient le mérite de sa fondation. Elle enseignait les principes et les valeurs de l'islam, la langue arabe et l'astronomie. Cette dernière a joué un rôle important dans la lutte contre le colonialisme français.

Article 2 : Le classement du bien culturel dénommé « Zaouia de Sidi Mansour » entraîne ce qui suit :

-Conditions de classement: l'occupation, l'utilisation et l'exploitation du monument historique doivent s'adapter aux exigences de la conservation du bien culturel ;

Servitudes et obligations :

- Toute construction ou intervention sur le monument ou dans ses abords ou sa zone de protection est soumise à autorisation du ministre chargé de la culture et des arts.

Article 3 : Le ministre chargé de la culture et des arts notifie par voie administrative l'arrêté de classement au wali de la wilaya de Tizi-Ouzou en vue de sa publication à la conservation foncière.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 10 Chaoual 1443 correspondant au 11 mai 2022.

La ministre de la culture et des arts

Soraya MOULOUDI

Arrêté du 10 Chaoual 1443 correspondant au 11 mai 2022 portant classement du site archéologique des grottes de « Gueldaman » à la wilaya de Béjaïa

La ministre de la culture et des arts,

- Vu la loi n° 98-04 du 20 Safar 1419 correspondant au 15 Juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel, notamment son article 19 ;
- Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n° 05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 Février 2005 fixant les attributions du Ministre de la Culture ;
- Vu l'arrêté du 7 Chaoual 1440 correspondant au 10 juin 2019 portant ouverture d'instance de classement du site archéologique des grottes « Gueldaman » à la wilaya de Bejaïa;
- Après avis conforme de la commission nationale des biens culturels lors de sa réunion tenue le 27 décembre 2020 ;

Arrête :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 19 de la loi n° 98-04 du 20 Safar 1419 correspondant au 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel, le site archéologique des « grottes de Gueldamane » situé dans la commune de Bouhamza, daïra de Seddouk, wilaya de Bejaïa est classé sur la liste des biens culturels.

- Le site archéologique des « **grottes de Gueldaman** » remonte à la période préhistorique, datant entre le 8ème et le 5ème millénaire, où trois (03) grottes parmi dix (10) ont livré à ce jour, des industries anciennes, de la poterie et des bijoux fabriqués à partir de restes d'os d'animaux et des outils en pierre.

Article 2 : Le classement du bien culturel dénommé « site archéologique des grottes de Gueldamane » entraîne ce qui suit :

-Conditions de classement, Servitudes et obligations:

Conformément à l'article 30 de la loi n° 98-04 du 20 Safar 1419 correspondant au 15 juin 1998, susvisée, les servitudes d'utilisation du sol ainsi que les obligations à la charge des occupants du site archéologique et de sa zone de protection sont fixées par le plan de protection et de mise en valeur du site

archéologique et de sa zone de protection dont les modalités d'établissement sont prévues par le décret exécutif n°03-323 du 9 Chaâbane 1424 correspondant au 5 octobre 2003 portant modalités d'établissement du plan de protection et mise en valeur des sites archéologiques et de leurs zones de protection.

Article 3 : Le ministre chargé de la culture et des arts notifie par voie administrative l'arrêté de classement au wali de la wilaya de Béjaïa en vue de sa publication à la conservation foncière.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 10 Chaoual 1443 correspondant au 11 mai 2022.

La ministre de la culture et des arts

Soraya MOULOUDJI

**Textes réglementaires du ministère de la culture et des arts
non publiés au Journal Officiel de la République
Algérienne Démocratique et Populaire**

Arrêtés

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de la culture et des arts

Arrêté du 2 janvier 2022 portant remplacement d'un membre au conseil d'administration du centre national de recherche en archéologie

La ministre de la culture et des arts,

- Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement;
- Vu le décret exécutif n°05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;
- Vu le décret exécutif n°05-491 du 20 Dhou El Kaâda 1426 correspondant au 22 décembre 2005 portant création d'un centre national de recherche en archéologie ;
- Vu le décret exécutif n°11-396 du 28 Dhou El Hidja 1432 correspondant au 24 novembre 2011 fixant le statut-type de l'établissement public à caractère scientifique et technologique ;
- Vu l'arrêté du 4 avril 2018, modifié, fixant la liste nominative des membres du conseil d'administration du centre national de recherche en archéologie ;
- Vu l'arrêté du 20 décembre 2021 portant délégation de signature au secrétaire général ;

Arrête :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 13 du décret exécutif n°11-396 du 28 Dhou El Hidja 1432 correspondant au 24 novembre 2011 fixant le statut-type de l'établissement public à caractère scientifique et technologique, Madame Tayane Testani, représentante du ministre chargé de la culture, est désignée présidente du conseil d'administration du centre national de recherche en archéologie, en remplacement de Monsieur Abdelkader Dahdouh, pour la période restante du mandat.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le.....correspondant au.....

P/La ministre de la culture et des arts

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de la culture et des arts

Arrêté du 2 janvier 2022 portant remplacement d'un membre de la commission chargée de l'acquisition des biens culturels

La ministre de la culture et des arts ;

- Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n° 05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;
- Vu l'arrêté interministériel du 21 Dhou El Hidja 1422 correspondant au 5 mars 2002, modifié, portant création de la commission chargée de l'acquisition des biens culturels ;
- Vu l'arrêté du 13 janvier 2021, modifié, portant nomination des membres de la commission chargée de l'acquisition des biens culturels ;

Arrête :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 3 de l'arrêté interministériel du 21 Dhou El Hidja 1422 correspondant au 5 mars 2002, modifié, portant création de la commission chargée de l'acquisition des biens culturels, Madame Zahra Tayebi, représentante de la direction générale du budget du ministère des finances, est désignée membre à la commission chargée de l'acquisition des biens culturels, en remplacement de Monsieur Khalil Larbi, pour la période restante du mandat.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le.....correspondant au.....

La ministre de la culture et des arts

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de la culture et des arts

Arrêté du 4 janvier 2022 fixant la liste nominative des membres du conseil scientifique du centre national de recherche en archéologie

La ministre de la culture et des arts,

- Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n°05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;
- Vu le décret exécutif n°05-491 du 20 Dhou El Kaâda 1426 correspondant au 22 décembre 2005 portant création d'un centre national de recherche en archéologie ;
- Vu le décret exécutif n°11-396 du 28 Dhou El Hidja 1432 correspondant au 24 novembre 2011 fixant le statut-type de l'établissement public à caractère scientifique et technologique ;
- Vu l'arrêté du 16 décembre 2017 fixant la liste nominative des membres du conseil scientifique du centre national de recherche en archéologie ;

Arrête :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 21 du décret exécutif n°11-396 du 28 Dhou El Hidja 1432 correspondant au 24 novembre 2011 fixant le statut-type de l'établissement public à caractère scientifique et technologique, la liste nominative des membres du conseil scientifique du centre national de recherche en archéologie, est fixée comme suit :

- Madame Amel Soltani, directrice du centre national de recherche en Archéologie.

Au titre des chercheurs permanents du centre :

1- Les directeurs de recherche :

- Madame Oumelkheir Metrouh.

2- Les maitres de recherche ;

- Madame Ymouna Rebahi ;
- Monsieur Hakim Idirene ;

- Monsieur Kamel Meddad ;
- Monsieur Arifi Lyes.

3- Les chargés de recherche :

- Madame Baya Bennoui.

4- Les attachés de recherche :

- Madame Lila Cheikh Lounis.

Au titre des chercheurs exerçant au sein des entités de recherche dont les domaines de compétence sont liés aux activités du centre :

- Madame Naïma Abdelouahab ;
- Monsieur Iddir Amara ;
- Monsieur Allaoua Amara ;
- Madame Souad Slimani.

Au titre des scientifiques nationaux en activité et ne résidant pas en Algérie :

- Madame Mounia Chekhab Abudaya ;
- Monsieur Aissa Kadri ;
- Monsieur Mohamed Meouak ;
- Monsieur Djillali Hadjouis.

Article 2 : L'arrêté du 16 décembre 2017, susvisé est abrogé.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le.....correspondant au.....

La ministre de la culture et des arts

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de la culture et des arts

Arrêté du 4 janvier 2022 portant remplacement d'un membre au conseil d'orientation du palais de la culture de Skikda

La ministre de la culture et des arts,

- Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26 Dhou El Kaada 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n°05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;
- Vu le décret exécutif n°12-269 du 3 Chaâbane 1433 correspondant au 23 juin 2012 fixant le statut-type des Palais de la culture ;
- Vu le décret exécutif n° 12-446 du 12 Safar 1434 correspondant au 26 décembre 2012 portant création du palais de la culture de Skikda ;
- Vu l'arrêté du 1^{er} juillet 2021 portant nomination des membres du conseil d'orientation du palais de la culture de Skikda ;
- Vu l'arrêté du 20 décembre 2021 portant délégation de signature au secrétaire général ;

Arrête :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 11 du décret exécutif n°12-269 du 3 Chaâbane 1433 correspondant au 23 juin 2012 fixant le statut-type des Palais de la culture, Monsieur Rafik Belmani, représentant du ministre chargé de l'enseignement supérieur, est désigné membre au conseil d'orientation du palais de la culture de Skikda, en remplacement de Monsieur Ahcene Tlilani, pour la période restante du mandat.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le.....correspondant au.....

P/La ministre de la culture et des arts

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de la culture et des arts

Arrêté du 4 janvier 2022 portant remplacement d'un membre au conseil d'orientation de l'institut supérieur des métiers des arts du spectacle et de l'audiovisuel

La ministre de la culture et des arts ;

- Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26 Dhou El Kaada 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n° 04-98 du 11 Safar 1425 correspondant au 1^{er} avril 2004 portant transformation de l'institut national des arts dramatiques en institut supérieur des métiers des arts du spectacle et de l'audiovisuel ;
- Vu le décret exécutif n° 05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;
- Vu l'arrêté du 5 mars 2019, modifié, portant nomination des membres du conseil d'orientation de l'institut supérieur des métiers des arts du spectacle et de l'audiovisuel ;
- Vu l'arrêté du 20 décembre 2021 portant délégation de signature au secrétaire général ;

Arrête :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 5 du décret exécutif n° 04-98 du 11 Safar 1425 correspondant au 1^{er} avril 2004 portant transformation de l'institut national des arts dramatiques en institut supérieur des métiers des arts du spectacle et de l'audiovisuel, Monsieur Abdelmadjid Rahabi, représentant du ministre chargé de l'intérieur et des collectivités locales et de l'aménagement du territoire, est désigné membre au conseil d'orientation de l'institut supérieur des métiers des arts du spectacle et de l'audiovisuel, en remplacement de Monsieur Belkacem Bouzidi, pour la période restante du mandat.

Article 2: Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le.....correspondant au.....

p/La ministre de la culture et des arts

**Arrêté du 4 janvier 2022 portant nomination des membres du conseil
d'orientation de l'école régionale des beaux-arts de Tipaza**

La ministre de la culture et des arts,

- Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n°98-242 du 8 Rabie Ethani 1419 correspondant au 1^{er} août 1998 portant statut des écoles régionales des beaux-arts (ERBA), notamment son article 9 ;
- Vu le décret exécutif n° 05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture;
- Vu le décret exécutif n°09-230 du 7 Rajab 1430 correspondant au 30 juin 2009 portant création d'une école régionale des beaux-arts à Tipaza ;
- Vu l'arrêté du 31 juillet 2018 portant nomination des membres du conseil d'orientation de l'école régionale des beaux-arts de Tipaza ;
- Vu l'arrêté du 20 décembre 2021 portant délégation de signature au secrétaire général ;

Arrête :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 9 du décret exécutif n°98-242 du 8 Rabie Ethani 1419 correspondant au 1^{er} août 1998 portant statut des écoles régionales des beaux-arts (ERBA), sont nommés au conseil d'orientation de l'école régionale des beaux-arts de Tipaza, les membres dont les noms suivent :

1- Les membres permanents :

- Madame Sabiha Tahrat, directrice de wilaya chargée de la culture, présidente ;
- Monsieur Mustapha Cherrati, représentant du directeur de wilaya chargé de l'éducation nationale ;
- Monsieur Mohamed Lamine Bakhti, directeur de wilaya chargé de la jeunesse et des sports ;
- Monsieur Boubaker Fechit, inspecteur de la fonction publique de wilaya ;
- Monieur Abdelmalek Djebbar, représentant de l'autorité chargée des finances au niveau de la wilaya ;
- Madame Sihem Athmane, représentante du secteur de l'urbanisme.

2- Les membres élus :

- Monsieur Said Amoura, représentant élu des enseignants de l'école ;
- Monsieur Djamel Gouraya, représentant élu des enseignants de l'école ;
- Monsieur Loukmane Brahim, représentant élu des élèves ;
- Madame Nachida Hakem, représentante élue des personnels administratifs et techniques.

3- Les membres désignés par le directeur de la wilaya chargé de la culture :

- Madame Djamila Ababssia, une personnalité qualifiée dans le domaine des beaux-arts;
- Monsieur Abderrahmane Bekhti, une personnalité qualifiée dans le domaine des beaux-arts.

Article 2 : L'arrêté du 31 juillet 2018, susvisé, est abrogé.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le.....correspondant au.....

P/La ministre de la culture et des arts

Ministère de la culture et des arts

Arrêté du 5 janvier 2022 fixant la liste nominative des membres du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Mostaganem

La ministre de la culture et des arts;

- Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26Dhou El Kaada 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n° 05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;
- Vu le décret exécutif n° 12-234 du 3 Rajab 1433 correspondant au 24 mai 2012 fixant le statut des bibliothèques principales de lecture publique, notamment son article 11 ;
- Vu l'arrêté du 19 novembre 2018 fixant la liste nominative des membres du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Mostaganem;
- Vu l'arrêté du 30 décembre 2021 portant délégation de signature au secrétaire générale ;

Arrête :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 11 du décret exécutif n°12-234 du 3 Rajab 1433 correspondant au 24 mai 2012 fixant le statut des bibliothèques principales de lecture publique, la liste nominative des membres du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Mostaganem est fixée comme suit :

- Monsieur Mohammed Marouani, directeur de la culture de la wilaya, président ;
- Monsieur baaziz Hafiane, représentant du wali ;
- Madame Chaima Belaimi, représentante du président de l'assemblée populaire de la wilaya ;
- Monsieur Mohamed fethi Chaachoua, représentant du ministre des finances au niveau de la wilaya ;
- Madame Hassiba Sarmoum, directrice de l'éducation nationale de la wilaya ;
- Monsieur Ramdane Benloulou, directeur de la jeunesse et des sports de la wilaya ;
- Monsieur Miloud Beloufa Lakehal, directeur de la poste et des technologies de l'information et de la communication de la wilaya ;

- Monsieur Nour Eddine Ould El Bay, professeur universitaire et chercheur;
- Monsieur Mansour Kaddour Benattia, activiste dans le domaine du livre.

Article 2 : L'arrêté du 19 novembre 2018, susvisé, est abrogé.

Article 3: Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le.....correspondant au.....

P/La ministre de la culture et des arts

Ministère de la culture et des arts

Arrêté du 16 janvier 2022 portant désignation des membres du conseil d'orientation de la maison de la culture de la wilaya d'El Bayadh

La ministre de la culture et des arts ;

- Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement;
- Vu le décret exécutif n°98-236 du 4 Rabie Ethani 1419 correspondant au 28 juillet 1998, modifié et complété, portant statut des maisons de la culture, notamment son article 10 ;
- Vu le décret exécutif n°05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;
- Vu l'arrêté du 7 janvier 2019 portant désignation des membres du conseil d'orientation de la maison de la culture de la wilaya d'El Bayadh;
- Vu l'arrêté du 20 décembre 2021 portant délégation de signature au secrétaire général ;

Arrête :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 10 du décret exécutif n°98-236 du 4 Rabie Ethani 1419 correspondant au 28 juillet 1998, modifié et complété, portant statut des maisons de la culture, sont désignés au conseil d'orientation de la maison de la culture de la wilaya d'El Bayadh, les membres dont les noms suivent :

- Monsieur Mohamed Sadek Abdellaoui, directeur de la culture de la wilaya, président ;
- Monsieur Abderrazak Dey, représentant du wali ;
- Monsieur Ali Merah, directeur de l'éducation nationale de la wilaya;
- Monsieur Abd Rahmane Khouna, directeur du tourisme et de l'artisanat de la wilaya ;
- Monsieur Lazhar Bakhouché, directeur de la jeunesse et des sports de la wilaya;
- Monsieur Farid Djaouaher, directeur des moudjahidine de la wilaya;
- Monsieur Boualem Rabai, directeur des affaires religieuses et des wakfs de la wilaya;
- Monsieur Mohamed Zyane, directeur de l'emploi de la wilaya ;
- Monsieur Abedrrzak Goudjil, directeur de la formation et de l'enseignement professionnels de la wilaya;
- Monsieur Abdelhamid Yousfi, représentant élu du personnel de la maison de la culture ;

- Monsieur Toufik Kadri, représentant élu du personnel de la maison de la culture ;
- Monsieur Rabhalla Miloud, une personnalité du monde de la culture est des arts ;
- Monsieur Abdelkader Boutadjine, une personnalité du monde de la culture est des arts ;
- Monsieur Elhebibe Kadri, une personnalité du monde de la culture est des arts ;
- Monsieur Ahmed Steit, une personnalité du monde de la culture est des arts.

Article 2 : L'arrêté du 7 janvier 2019, susvisé, est abrogé.

Fait à Alger, le.....correspondant au.....

P/La ministre de la culture et des arts

Ministère de la culture et des arts

**Arrêté du 16 janvier 2022 portant désignation des membres du conseil
d'orientation de la maison de la culture de la wilaya de Jijel**

La ministre de la culture et des arts ;

- Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement;
- Vu le décret exécutif n°98-236 du 4 Rabie Ethani 1419 correspondant au 28 juillet 1998, modifié et complété, portant statut des maisons de la culture, notamment son article 10;
- Vu le décret exécutif n°05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture;
- Vu l'arrêté du 7 janvier 2019 portant désignation des membres du conseil d'orientation de la maison de la culture de la wilaya de Jijel ;
- Vu l'arrêté du 20 décembre 2021 portant délégation de signature au secrétaire général ;

Arrête :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 10 du décret exécutif n°98-236 du 4 Rabie Ethani 1419 correspondant au 28 juillet 1998, modifié et complété, portant statut des maisons de la culture, sont désignés au conseil d'orientation de la maison de la culture de la wilaya de Jijel, les membres dont les noms suivent :

- Monsieur Abed Aziz Bouhbila, directeur de la culture de la wilaya, président;
- Monsieur Amar Boutaleb, représentant du wali ;
- Monsieur Mohamed Bechir, directeur de l'éducation nationale de la wilaya;
- Monsieur Zobir Boukaabache, directeur du tourisme et de l'artisanat de la wilaya ;
- Monsieur Mohamed Rayen, directeur de la jeunesse et des sports de la wilaya;
- Monsieur Houcine Khaldi, directeur des moudjahidine de la wilaya;
- Monsieur Ahmed Taghlissia, directeur des affaires religieuses et des wakfs de la wilaya;
- Monsieur Bechir Nouar, directeur de l'emploi de la wilaya ;
- Monsieur Mohamed Helassi, directeur de la formation et de l'enseignement professionnels de la wilaya;
- Monsieur Daoud Zigha, représentant élu du personnel de la maison de la culture ;

- Madame Nassima Fedsi, représentante élue du personnel de la maison de la culture ;
- Monsieur Abed Arahmen Bouzerba, une personnalité du monde de la culture est des arts ;
- Monsieur Aziz Mkidech, une personnalité du monde de la culture est des arts ;
- Monsieur Abed Ennour Louniss, une personnalité du monde de la culture est des arts ;
- Monsieur Soufianne Abed Allatif, une personnalité du monde de la culture est des arts.

Article 2 : L'arrêté du 7 janvier 2019, susvisé, est abrogé.

Fait à Alger, le.....correspondant au.....

P/La ministre de la culture et des arts

République Algérienne Démocratique et populaire

Ministère de la culture et des arts

Arrêté du 19 janvier 2022 portant remplacement d'un membre de la commission chargée de l'acquisition des biens culturels

La ministre de la culture et des arts ;

- Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n° 05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;
- Vu l'arrêté interministériel du 21 Dhou El Hidja 1422 correspondant au 5 mars 2002, modifié, portant création de la commission chargée de l'acquisition des biens culturels ;
- Vu l'arrêté du 13 janvier 2021, modifié, portant nomination des membres de la commission chargée de l'acquisition des biens culturels ;

Arrête :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 3 de l'arrêté interministériel du 21 Dhou El Hidja 1422 correspondant au 5 mars 2002, modifié, portant création de la commission chargée de l'acquisition des biens culturels, Monsieur Ali Brahim, représentant du ministère du commerce, est désigné membre à la commission chargée de l'acquisition des biens culturels, en remplacement de Monsieur Mohamed Ben Zaidi, pour la période restante du mandat.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le.....correspondant au.....

La ministre de la culture et des arts

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de la culture et des arts

Arrêté du 2 février 2022 portant remplacement d'un membre au conseil d'orientation de la maison de la culture de la wilaya de Sétif

La ministre de la culture et des arts ;

- Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26 Dhou el Kaada 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement;
- Vu le décret exécutif n°98-236 du 4 Rabie Ethani 1419 correspondant au 28 juillet 1998, modifié et complété, portant statut des maisons de la culture, notamment son article 10 ;
- Vu le décret exécutif n°05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;
- Vu l'arrêté du 19 avril 2021 portant désignation des membres du conseil d'orientation de la maison de la culture de la wilaya de Sétif ;
- Vu l'arrêté du 20 décembre 2021 portant délégation de signature au secrétaire général ;

Arrête :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 10 du décret exécutif n°98-236 du 4 Rabie Ethani 1419 correspondant au 28 juillet 1998, modifié et complété, portant statut des maisons de la culture, Monsieur Oualid Benbrik, ordonnateur de la direction de la culture de la wilaya, est désigné président du conseil d'orientation de la maison de la culture de la wilaya de Sétif, en remplacement de Monsieur Samir Thaalbi, pour la période restante du mandat.

Fait à Alger, le.....correspondant au.....

P/ La ministre de la culture et des arts

Ministère de la culture et des arts

Arrêté du 6 février 2022 portant remplacement de membres au conseil d'orientation de l'école régionale des beaux-arts de Mostaganem

La ministre de la culture et des arts,

- Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26 Dhou El Kaada 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement;
- Vu le décret exécutif n°98-242 du 8 Rabie Ethani 1419 correspondant au 1^{er} août 1998 portant statut des écoles régionales des beaux-arts (ERBA), notamment son article 9 ;
- Vu le décret exécutif n°98-243 du 8 Rabie Ethani 1419 correspondant au 1^{er} août 1998 portant création des écoles régionales des beaux-arts (ERBA) ;
- Vu le décret exécutif n° 05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture;
- Vu l'arrêté du 23 juin 2020, modifié, portant nomination des membres du conseil d'orientation de l'école régionale des beaux-arts de Mostaganem;
- Vu l'arrêté du 20 décembre 2021 portant délégation de signature au secrétaire général ;

Arrête :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 9 du décret exécutif n°98-242 du 8 Rabie Ethani 1419 correspondant au 1^{er} août 1998 portant statut des écoles régionales des beaux-arts (ERBA), des membres au conseil d'orientation de l'école régionale des beaux-arts de Mostaganem, sont remplacés pour la période restante du mandat, comme suit :

- Monsieur Mohammed Marouani, directeur de wilaya chargé de la culture, président, en remplacement de Monsieur Larbi Menad;
- Monsieur Mohammed Sembsadji, inspecteur du secteur de la fonction publique de wilaya, en remplacement de Monsieur Madani Nadjoui ;
- Monsieur Mohamed Fethi Chaachoua, représentant de l'autorité chargée des finances de la wilaya, en remplacement de Monsieur Raouf Bensmaili.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le.....correspondant au.....

P/ La ministre de la culture et des arts

Ministère de la culture et des arts

Arrêté du 6 février 2022 fixant la liste nominative des membres du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya d'El Bayadh

La ministre de la culture et des arts ;

- Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26 Dhou El Kaada 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n° 05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;
- Vu le décret exécutif n° 12-234 du 3 Rajab 1433 correspondant au 24 mai 2012 fixant le statut des bibliothèques principales de lecture publique, notamment son article 11;
- Vu l'arrêté du 2 avril 2018 fixant la liste nominative des membres du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya d'El Bayadh ;
- Vu l'arrêté du 20 décembre 2021 portant délégation de signature au secrétaire général ;

Arrête :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 11 du décret exécutif n°12-234 du 3 Rajab 1433 correspondant au 24 mai 2012 fixant le statut des bibliothèques principales de lecture publique, la liste nominative des membres du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya d'El Bayadh est fixée comme suit :

- Monsieur Mohamed Sadek Abdellaoui, directeur de la culture de la wilaya, président ;
- Monsieur Abderazak Dey, représentant du wali ;
- Monsieur Ahmed Belgnadil, représentant du président de l'assemblée populaire de la wilaya ;
- Monsieur Ibrahim Morsli, représentant du ministre des finances au niveau de la wilaya ;
- Monsieur Ali Marah, directeur de l'éducation nationale de la wilaya ;
- Monsieur Lazhar Bakhouch, directeur de la jeunesse et des sports de la wilaya ;
- Monsieur Chihb Ibrahim Meyah, directeur de la poste et des technologies de l'information et de la communication de la wilaya ;

- Monsieur Djidel Benddine, conteur ;
- Monsieur Madani Bentedj, écrivain et éditeur.

Article 2 : L'arrêté du 2 avril 2018, susvisé, est abrogé.

Article 3: Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le.....correspondant au.....

P/ La ministre de la culture et des arts

Ministère de la culture et des arts

Arrêté du 6 février 2022 portant remplacement de membres du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Ouargla

La ministre de la culture et des arts ;

- Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26 Dhou El Kaada 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n° 05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;
- Vu le décret exécutif n° 12-234 du 3 Rajab 1433 correspondant au 24 mai 2012 fixant le statut des bibliothèques principales de lecture publique, notamment son article 11;
- Vu l'arrêté du 6 mai 2021 fixant la liste nominative des membres du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Ouargla ;
- Vu l'arrêté du 20 décembre 2021 portant délégation de signature au secrétaire général ;

Arrête :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 11 du décret exécutif n°12-234 du 3 Rajab 1433 correspondant au 24 mai 2012 fixant le statut des bibliothèques principales de lecture publique, sont remplacés au conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Ouargla pour la période restante du mandat, les membres dont les noms suivent :

- Monsieur Slimane Yahia, représentant du wali, en remplacement de Madame Ahlem Maiz ;
- Monsieur Bilal Laamouri, représentant du président de l'assemblée populaire de la wilaya, en remplacement de Madame Afaf Bensaci ;
- Monsieur Adel Allali, représentant du ministre des finances au niveau de la wilaya, en remplacement de Monsieur Hammoudi Ben Aissa ;
- Madame Hadjer Medakene, écrivaine, en remplacement de Monsieur Laid Djellouli.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le.....correspondant au.....

P/ La ministre de la culture et des arts

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de la culture et des arts

Arrêté du 6 février 2022 portant remplacement d'un membre du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Bouira

La ministre de la culture et des arts ;

- Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26 Dhou El Kaada 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n° 05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;
- Vu le décret exécutif n° 12-234 du 3 Rajab 1433 correspondant au 24 mai 2012 fixant le statut des bibliothèques principales de lecture publique, notamment son article 11 ;
- Vu l'arrêté du 5 décembre 2019, modifié, fixant la liste nominative des membres du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Bouira ;
- Vu l'arrêté du 20 décembre 2021 portant délégation de signature au secrétaire général ;

Arrête :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 11 du décret exécutif n°12-234 du 3 Rajab 1433 correspondant au 24 mai 2012 fixant le statut des bibliothèques principales de lecture publique, Monsieur Rabeh Zaoui, représentant du président de l'assemblée populaire de la wilaya, est désigné membre du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Bouira, en remplacement de Monsieur Ouba Khitous, pour la période restante du mandat.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le.....correspondant au.....

P/ La ministre de la culture et des arts

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de la culture et des arts

Arrêté du 6 février 2022 portant remplacement de deux membres au conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Jijel

La ministre de la culture et des arts ;

- Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26Dhou El Kaada 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n° 05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;
- Vu le décret exécutif n° 12-234 du 3 Rajab 1433 correspondant au 24 mai 2012 fixant le statut des bibliothèques principales de lecture publique, notamment son article 11 ;
- Vu l'arrêté du 22 juin 2019fixant la liste nominative des membres du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Jijel ;
- Vu l'arrêté du 20 décembre 2021 portant délégation de signature au secrétaire général ;

Arrête :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 11du décret exécutif n°12-234 du 3 Rajab 1433 correspondant au 24 mai 2012 fixant le statut des bibliothèques principales de lecture publique, Monsieur Abdelaziz Bouhbila, directeur de la culture de la wilaya, est désigné président du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Jijel, en remplacement de Monsieur Mohamed Cherif Bouhali, pour la période restante du mandat.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le.....correspondant au.....

P/ La ministre de la culture et des arts

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de la culture et des arts

Arrêté du 14 février 2022 portant remplacement d'un membre au conseil d'orientation de la maison de la culture de la wilaya de M'Sila

La ministre de la culture et des arts ;

- Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26 Dhou el Kaada 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n°98-236 du 4 Rabie Ethani 1419 correspondant au 28 juillet 1998, modifié et complété, portant statut des maisons de la culture, notamment son article 10 ;
- Vu le décret exécutif n°05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;
- Vu l'arrêté du 3 janvier 2021 portant désignation des membres du conseil d'orientation de la maison de la culture de la wilaya de M'Sila ;
- Vu l'arrêté du 20 décembre 2021 portant délégation de signature au secrétaire général ;

Arrête :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 10 du décret exécutif n°98-236 du 4 Rabie Ethani 1419 correspondant au 28 juillet 1998, modifié et complété, portant statut des maisons de la culture, Monsieur Khaled Mouaouka, directeur de la culture de la wilaya, est désigné président du conseil d'orientation de la maison de la culture de la wilaya de M'Sila, en remplacement de Monsieur Farid Zaiter, pour la période restante du mandat.

Fait à Alger, le.....correspondant au.....

P/ La ministre de la culture et des arts

Ministère de la culture et des arts

Arrêté du 14 février 2022 fixant la liste nominative des membres du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Tlemcen

La ministre de la culture et des arts ;

- Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26 Dhou El Kaada 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n° 05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;
- Vu le décret exécutif n° 12-234 du 3 Rajab 1433 correspondant au 24 mai 2012 fixant le statut des bibliothèques principales de lecture publique, notamment son article 11;
- Vu l'arrêté du 26 décembre 2018 fixant la liste nominative des membres du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Tlemcen ;
- Vu l'arrêté du 20 décembre 2021 portant délégation de signature au secrétaire général ;

Arrête :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 11 du décret exécutif n°12-234 du 3 Rajab 1433 correspondant au 24 mai 2012 fixant le statut des bibliothèques principales de lecture publique, la liste nominative des membres du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Tlemcen est fixée comme suit :

- Monsieur Amine Boudefla, directeur de la culture de la wilaya, président ;
- Madame Khadidja Bouklikha, représentante du wali ;
- Monsieur Imine Laradj, président de l'assemblée populaire de la wilaya ;
- Monsieur Boumediene Benkhalifa, représentant du ministre des finances au niveau de la wilaya ;
- Madame Houria Bekkouche, directrice de l'éducation nationale de la wilaya ;
- Monsieur Abdelwahid Layachi, directeur de la jeunesse et des sports de la wilaya ;

- Monsieur Mohammed Djemmal, directeur de la poste et des technologies de l'information et de la communication de la wilaya ;
- Monsieur Abdelwahab Benmansour, écrivain, romancier et scénariste ;
- Madame Aicha Beldjilali, poétesse.

Article 2 : L'arrêté du 26 décembre 2018, susvisé, est abrogé.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le.....correspondant au.....

P/ La ministre de la culture et des arts

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de la culture et des arts

Arrêté du 14 février 2022 portant remplacement de deux membres au conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Relizane

La ministre de la culture et des arts ;

- Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26Dhou El Kaada 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n° 05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;
- Vu le décret exécutif n° 12-234 du 3 Rajab 1433 correspondant au 24 mai 2012 fixant le statut des bibliothèques principales de lecture publique, notamment son article 11 ;
- Vu l'arrêté du 8 novembre 2020, modifié, fixant la liste nominative des membres du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Relizane ;
- Vu l'arrêté du 20 décembre 2021 portant délégation de signature au secrétaire général ;

Arrête :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 11 du décret exécutif n°12-234 du 3 Rajab 1433 correspondant au 24 mai 2012 fixant le statut des bibliothèques principales de lecture publique, sont désignées au conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Relizane, Madame Fatima Bekara, directrice de la culture de la wilaya, présidente, en remplacement de Monsieur Djamel Ahmed Fouatih et Madame Asmaa Ben Abbou, représentante du président de l'assemblée populaire de la wilaya, en remplacement de Madame Mama Ramaoui, pour la période restante du mandat.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le.....correspondant au.....

P/ La ministre de la culture et des arts

Ministère de la culture et des arts

Arrêté du 17 février 2022 portant désignation des membres du conseil d'orientation de la maison de la culture de la wilaya de Tamenghasset

La ministre de la culture et des arts ;

- Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement;
- Vu le décret exécutif n°98-236 du 4 Rabie Ethani 1419 correspondant au 28 juillet 1998, modifié et complété, portant statut des maisons de la culture, notamment son article 10 ;
- Vu le décret exécutif n°05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;
- Vu l'arrêté du 17 janvier 2019 portant désignation des membres du conseil d'orientation de la maison de la culture de la wilaya de Tamenghasset ;
- Vu l'arrêté du 20 décembre 2021 portant délégation de signature au secrétaire général ;

Arrête :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 10 du décret exécutif n°98-236 du 4 Rabie Ethani 1419 correspondant au 28 juillet 1998, modifié et complété, portant statut des maisons de la culture, sont désignés au conseil d'orientation de la maison de la culture de la wilaya de Tamenghasset, les membres dont les noms suivent :

- Monsieur Mohamed Balbal, directeur de la culture de la wilaya, président ;
- Monsieur Mohammed Anesbaghour, représentant du wali ;
- Madame Bousbeat Sektou, directrice de l'éducation nationale de la wilaya ;
- Monsieur Habiballah Ourzig, directeur du tourisme et de l'artisanat de la wilaya ;
- Monsieur Elhassani Moulay Abdelkarim, directeur de la jeunesse et des sports de la wilaya ;
- Monsieur Abdelkader Ben Mahammed, directeur des moudjahidine de la wilaya ;
- Monsieur Ahmed Ben Malek, directeur des affaires religieuses et des wakfs de la wilaya ;
- Monsieur Boudjema Ourga, directeur de l'emploi de la wilaya ;
- Monsieur Ghazi Marmouri, directeur de la formation et de l'enseignement professionnels de la wilaya ;

- Monsieur Abdelkarim El Houssaoui, représentant élu du personnel de la maison de la culture ;
- Monsieur Boudjamaa Ragane, représentant élu du personnel de la maison de la culture ;
- Madame Mebarka Yahiaoui, une personnalité du monde de la culture est des arts ;
- Monsieur Idaba Daber, une personnalité du monde de la culture est des arts ;
- Monsieur Guizlane Fatma, une personnalité du monde de la culture est des arts ;
- Monsieur Azzouz Abdelkader, une personnalité du monde de la culture est des arts.

Article 2 : L'arrêté du 17 janvier 2019, susvisé, est abrogé.

Fait à Alger, le.....correspondant au.....

P/La ministre de la culture et des arts

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de la culture et des arts

Arrêté du 17 février 2022 portant remplacement d'un membre du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Ghardaïa

La ministre de la culture et des arts ;

- Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26 Dhou El Kaada 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n° 05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;
- Vu le décret exécutif n° 12-234 du 3 Rajab 1433 correspondant au 24 mai 2012 fixant le statut des bibliothèques principales de lecture publique, notamment son article 11 ;
- Vu l'arrêté du 8 février 2021, modifié, fixant la liste nominative des membres du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Ghardaïa ;
- Vu l'arrêté du 20 décembre 2021 portant délégation de signature au secrétaire général ;

Arrête :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 11 du décret exécutif n°12-234 du 3 Rajab 1433 correspondant au 24 mai 2012 fixant le statut des bibliothèques principales de lecture publique, Monsieur Rahim Khamis, représentant du ministre des finances au niveau de la wilaya, est désigné membre du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Ghardaïa, en remplacement de Monsieur Omar Ferdjallah, pour la période restante du mandat.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le.....correspondant au.....

P/La ministre de la culture et des arts

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de la culture et des arts

Arrêté du 17 février 2022 portant remplacement d'un membre du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de M'sila

La ministre de la culture et des arts ;

- Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26 Dhou El Kaada 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n° 05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;
- Vu le décret exécutif n° 12-234 du 3 Rajab 1433 correspondant au 24 mai 2012 fixant le statut des bibliothèques principales de lecture publique, notamment son article 11 ;
- Vu l'arrêté du 22 juin 2019, modifié, fixant la liste nominative des membres du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de M'sila ;
- Vu l'arrêté du 20 décembre 2021 portant délégation de signature au secrétaire général ;

Arrête :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 11 du décret exécutif n°12-234 du 3 Rajab 1433 correspondant au 24 mai 2012 fixant le statut des bibliothèques principales de lecture publique, Monsieur Ali Chebata, directeur de la jeunesse et des sports de la wilaya, est désigné membre du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de M'sila, en remplacement de Monsieur Abdennour Lifa, pour la période restante du mandat.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le.....correspondant au.....

P/La ministre de la culture et des arts

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de la culture et des arts

Arrêté du 17 février 2022 portant remplacement de membres du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Mila

La ministre de la culture et des arts ;

- Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26 Dhou El Kaada 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n° 05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;
- Vu le décret exécutif n° 12-234 du 3 Rajab 1433 correspondant au 24 mai 2012 fixant le statut des bibliothèques principales de lecture publique, notamment son article 11;
- Vu l'arrêté du 11 décembre 2019 fixant la liste nominative des membres du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Mila ;
- Vu l'arrêté du 20 décembre 2021 portant délégation de signature au secrétaire général ;

Arrête :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 11 du décret exécutif n°12-234 du 3 Rajab 1433 correspondant au 24 mai 2012 fixant le statut des bibliothèques principales de lecture publique, sont remplacés au conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Mila pour la période restante du mandat, les membres dont les noms suivent :

- Monsieur Okba Boulamaiz, représentant du président de l'assemblée populaire de la wilaya, en remplacement de Madame Sakina Beloucif ;
- Monsieur Imad Hammani, représentant du ministre des finances au niveau de la wilaya, en remplacement de Monsieur Badis Benlakhder ;
- Monsieur Rabah Guedim, directeur de l'éducation nationale de la wilaya, en remplacement de Madame Souad Keramcha ;
- Monsieur Abderrahmane Ahmidani, directeur de la jeunesse et des sports de la wilaya, en remplacement de Monsieur Tahar Amriou.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le.....correspondant au.....

P/La ministre de la culture et des arts

Ministère de la culture et des arts

**Arrêté du 15 mars 2022 portant désignation des membres du conseil d'orientation
de la maison de la culture de la wilaya de Boumerdès**

La ministre de la culture et des arts ;

- Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement;
- Vu le décret exécutif n°98-236 du 4 Rabie Ethani 1419 correspondant au 28 juillet 1998, modifié et complété, portant statut des maisons de la culture, notamment son article 10 ;
- Vu le décret exécutif n°05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;
- Vu l'arrêté du 20 février 2019 portant désignation des membres du conseil d'orientation de la maison de la culture de la wilaya de Boumerdès;
- Vu l'arrêté du 7 mars 2022 portant délégation de signature au secrétaire général ;

Arrête :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 10 du décret exécutif n°98-236 du 4 Rabie Ethani 1419 correspondant au 28 juillet 1998, modifié et complété, portant statut des maisons de la culture, sont désignés au conseil d'orientation de la maison de la culture de la wilaya de Boumerdès, les membres dont les noms suivent :

- Madame Sabrina Bessad, chargée de la gestion de ladirection de la culture de la wilaya, présidente ;
- Monsieur Nacer Eddine Hamoum, représentant du wali ;
- Monsieur Abidat Lehbib, directeur de l'éducation nationale de la wilaya;
- Monsieur Hamouda Mammri, directeur du tourisme et de l'artisanat de la wilaya ;
- Monsieur Jamal Zebdi, directeur de la jeunesse et des sports de la wilaya;
- Madame Faiza Bouderbala, directrice des moudjahidine de la wilaya;
- Monsieur Idir Alim, directeur des affaires religieuses et des wakfs de la wilaya;
- Monsieur Samir Adrar, directeur de l'emploi de la wilaya ;
- Monsieur Mohamed Cherifi, chargé de la gestion de ladirection de la formation et de l'enseignement professionnels de la wilaya ;

- Monsieur Younes Ben Kadi, représentant élu du personnel de la maison de la culture ;
- Monsieur Karim Djenan, représentant élu du personnel de la maison de la culture ;
- Madame Faiza Mlikchi, une personnalité du monde de la culture est des arts ;
- Monsieur Saleh Boufelah, une personnalité du monde de la culture est des arts ;
- Monsieur Yacine Bendia, une personnalité du monde de la culture est des arts ;
- Monsieur Ammar Tamin, une personnalité du monde de la culture est des arts.

Article 2 : L'arrêté du 20 février 2019, susvisé, est abrogé.

Fait à Alger, le.....correspondant au.....

P/La ministre de la culture et des arts

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de la culture et des arts

Arrêté du 15 mars 2022 portant remplacement de membres au conseil d'orientation de la maison de la culture de la wilaya de Aïn Defla

La ministre de la culture et des arts ;

- Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26 Dhou el Kaada 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement;
- Vu le décret exécutif n°98-236 du 4 Rabie Ethani 1419 correspondant au 28 juillet 1998, modifié et complété, portant statut des maisons de la culture, notamment son article 10;
- Vu le décret exécutif n°05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture;
- Vu l'arrêté du 14 mars 2021 portant désignation des membres du conseil d'orientation de la maison de la culture de la wilaya de Aïn Defla;
- Vu l'arrêté du 7 mars 2022 portant délégation de signature au secrétaire général ;

Arrête :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 10 du décret exécutif n°98-236 du 4 Rabie Ethani 1419 correspondant au 28 juillet 1998, modifié et complété, portant statut des maisons de la culture, des membres du conseil d'orientation de la maison de la culture de la wilaya de Aïn Defla, sont remplacés, pour la période restante du mandat, comme suit :

- Monsieur Abdelhakim Djamaa, directeur de la culture de la wilaya, président, en remplacement de Monsieur Mahmoud Hasnaoui ;
- Monsieur Mourad Bouziane, directeur de l'éducation nationale de la wilaya, en remplacement de Monsieur Faouzi Mahmoud Teboune;
- Monsieur Abdellah Achouri, directeur du tourisme et de l'artisanat de la wilaya, en remplacement de Monsieur Bachir Harizi;
- Monsieur Hamid Bradia, directeur de l'emploi de la wilaya, en remplacement de Monsieur Abdelkader Mekki;
- Monsieur Ghazi Ben Seddat, directeur de la formation et de l'enseignement professionnels de la wilaya, en remplacement de Monsieur Nour Elddin Aimer.

Fait à Alger, le.....correspondant au.....

P/La ministre de la culture et des arts

Ministère de la culture et des arts

Arrêté du 15 mars 2022 portant désignation des membres du conseil d'orientation de la maison de la culture de la wilaya de Tipaza

La ministre de la culture et des arts ;

- Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n°98-236 du 4 Rabie Ethani 1419 correspondant au 28 juillet 1998, modifié et complété, portant statut des maisons de la culture, notamment son article 10 ;
- Vu le décret exécutif n°05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;
- Vu l'arrêté du 5 février 2019 portant désignation des membres du conseil d'orientation de la maison de la culture de la wilaya de Tipaza ;
- Vu l'arrêté du 7 mars 2022 portant délégation de signature au secrétaire général ;

Arrête :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 10 du décret exécutif n°98-236 du 4 Rabie Ethani 1419 correspondant au 28 juillet 1998, modifié et complété, portant statut des maisons de la culture, sont désignés au conseil d'orientation de la maison de la culture de la wilaya de Tipaza, les membres dont les noms suivent :

- Madame Sabiha Tahrat, directrice de la culture de la wilaya, présidente ;
- Madame Assia Imelhaïen, représentante du wali ;
- Monsieur Mohamed Faouzi Tebboune, directeur de l'éducation nationale de la wilaya ;
- Madame Amel Bouzaza, directrice du tourisme et de l'artisanat de la wilaya ;
- Monsieur Ali Mohamed Amin Bakhti, directeur de la jeunesse et des sports de la wilaya ;
- Monsieur Djemel Ouandjli, directeur des moudjahidine de la wilaya ;
- Monsieur Yahia Douri, directeur des affaires religieuses et des wakfs de la wilaya ;
- Monsieur Kamel Ben Allouche, directeur de l'emploi de la wilaya ;
- Madame Zahia Harfouche, directrice de la formation et de l'enseignement professionnels de la wilaya ;

- Monsieur Farouk Chabli, représentant élu du personnel de la maison de la culture ;
- Monsieur Salah Nessar, représentant élu du personnel de la maison de la culture ;
- Monsieur Nourredine Taibi, une personnalité du monde de la culture est des arts ;
- Monsieur Djamel Hamoudi, une personnalité du monde de la culture est des arts ;
- Monsieur Khaled Belhadj, une personnalité du monde de la culture est des arts ;
- Monsieur Ali El Hadj Taher, une personnalité du monde de la culture est des arts.

Article 2 : L'arrêté du 5 février 2019, susvisé, est abrogé.

Fait à Alger, le.....correspondant au.....

P/La ministre de la culture et des arts

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de la culture et des arts

Arrêté du 15 mars 2022 portant remplacement de deux membres au conseil d'orientation de la maison de la culture de la wilaya de Mostaganem

La ministre de la culture et des arts ;

- Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26 Dhou El Kaada 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement;
- Vu le décret exécutif n°98-236 du 4 Rabie Ethani 1419 correspondant au 28 juillet 1998, modifié et complété, portant statut des maisons de la culture, notamment son article 10;
- Vu le décret exécutif n°05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture;
- Vu l'arrêté du 2 novembre 2021 portant désignation des membres du conseil d'orientation de la maison de la culture de la wilaya de Mostaganem ;
- Vu l'arrêté du 7 mars 2022 portant délégation de signature au secrétaire général ;

Arrête :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 10 du décret exécutif n°98-236 du 4 Rabie Ethani 1419 correspondant au 28 juillet 1998, modifié et complété, portant statut des maisons de la culture, sont désignés membres au conseil d'orientation de la maison de la culture de la wilaya de Mostaganem, Monsieur Amar Djemei, représentant du wali, en remplacement de Monsieur Baaziz Hafiane, et Monsieur Mohamed Cherif Zelmati, directeur du tourisme et de l'artisanat de la wilaya, en remplacement de Monsieur Mansour Abdessalem, pour la période restante du mandat.

Fait à Alger, le.....correspondant au.....

P/La ministre de la culture et des arts

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de la culture et des arts

Arrêté du 15 mars 2022 portant remplacement de deux membres au conseil d'orientation de la maison de la culture de la wilaya de Ouargla

La ministre de la culture et des arts ;

- Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26 Dhou El Kaada 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement;
- Vu le décret exécutif n°98-236 du 4 Rabie Ethani 1419 correspondant au 28 juillet 1998, modifié et complété, portant statut des maisons de la culture, notamment son article 10;
- Vu le décret exécutif n°05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture;
- Vu l'arrêté du 4 mai 2020, modifié, portant désignation des membres du conseil d'orientation de la maison de la culture de la wilaya de Ouargla;
- Vu l'arrêté du 7 mars 2022 portant délégation de signature au secrétaire général ;

Arrête :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 10 du décret exécutif n°98-236 du 4 Rabie Ethani 1419 correspondant au 28 juillet 1998, modifié et complété, portant statut des maisons de la culture, sont désignés membres au conseil d'orientation de la maison de la culture de la wilaya de Ouargla, Monsieur Yahia Slimane, représentant du wali, en remplacement de Madame Ahlem Maize, et Monsieur Ahmed Omrani, directeur de l'emploi de la wilaya, en remplacement de Monsieur Bouamama Daki, pour la période restante du mandat.

Fait à Alger, le.....correspondant au.....

P/La ministre de la culture et des arts

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de la culture et des arts

Arrêté du 15 mars 2022 portant remplacement d'un membre du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Mascara

La ministre de la culture et des arts ;

- Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26 Dhou El Kaada 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n° 05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;
- Vu le décret exécutif n° 12-234 du 3 Rajab 1433 correspondant au 24 mai 2012 fixant le statut des bibliothèques principales de lecture publique, notamment son article 11 ;
- Vu l'arrêté du 26 décembre 2021 fixant la liste nominative des membres du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Mascara ;
- Vu l'arrêté du 7 mars 2022 portant délégation de signature au secrétaire général ;

Arrête :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 11 du décret exécutif n°12-234 du 3 Rajab 1433 correspondant au 24 mai 2012 fixant le statut des bibliothèques principales de lecture publique, Monsieur Mohamed Dris, représentant du président de l'assemblée populaire de la wilaya, est désigné membre du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Mascara, en remplacement de Madame Khadidja Boumaza, pour la période restante du mandat.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le.....correspondant au.....

P/La ministre de la culture et des arts

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de la culture et des arts

Arrêté du 15 mars 2022 portant remplacement de deux membres du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Mostaganem

La ministre de la culture et des arts ;

- Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26 Dhou El Kaada 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n° 05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;
- Vu le décret exécutif n° 12-234 du 3 Rajab 1433 correspondant au 24 mai 2012 fixant le statut des bibliothèques principales de lecture publique, notamment son article 11 ;
- Vu l'arrêté du 5 janvier 2019 fixant la liste nominative des membres du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Mostaganem ;
- Vu l'arrêté du 7 mars 2022 portant délégation de signature au secrétaire général ;

Arrête :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 11 du décret exécutif n°12-234 du 3 Rajab 1433 correspondant au 24 mai 2012 fixant le statut des bibliothèques principales de lecture publique, sont désignés membres au conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Mostaganem, Monsieur Amar Djemei, représentant du wali, en remplacement de Monsieur Baaziz Hafiane et Madame Khadija Ben Amara, représentante du président de l'assemblée populaire de la wilaya, en remplacement de Madame Chaima Belaimi, pour la période restante du mandat.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le.....correspondant au.....

P/La ministre de la culture et des arts

Ministère de la culture et des arts

Arrêté du 15 mars 2022 fixant la liste nominative des membres du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Tipaza

La ministre de la culture et des arts ;

- Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26 Dhou El Kaada 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n° 05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;
- Vu le décret exécutif n° 12-234 du 3 Rajab 1433 correspondant au 24 mai 2012 fixant le statut des bibliothèques principales de lecture publique, notamment son article 11;
- Vu l'arrêté du 19 novembre 2018 fixant la liste nominative des membres du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Tipaza;
- Vu l'arrêté du 7 mars 2022 portant délégation de signature au secrétaire général ;

Arrête :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 11 du décret exécutif n°12-234 du 3 Rajab 1433 correspondant au 24 mai 2012 fixant le statut des bibliothèques principales de lecture publique, la liste nominative des membres du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Tipaza est fixée comme suit :

- Madame Sabiha Tahrat, directrice de la culture de la wilaya, présidente ;
- Madame Assia Imelhaien, représentante du wali ;
- Monsieur Djelloul Elhadj Hamiche, président de l'assemblée populaire de la wilaya ;
- Monsieur Abdelmalek Djebar, représentant du ministre des finances au niveau de la wilaya ;
- Monsieur Mohamed Faouzi Tebboune, directeur de l'éducation nationale de la wilaya ;
- Monsieur Ali Mohamed Amin Bakhti, directeur de la jeunesse et des sports de la wilaya ;

- Monsieur Sofiane Ben Sghir, directeur de la poste et des technologies de l'information et de la communication de la wilaya ;
- Monsieur Ahmed Foudil Cherif, écrivain et poète ;
- Madame Saléha Imekraz, enseignante et écrivaine.

Article 2 : L'arrêté du 19 novembre 2018, susvisé, est abrogé.

Article 3: Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le.....correspondant au.....

P/La ministre de la culture et des arts

Ministère de la culture et des arts

Arrêté du 16 mars 2022 portant remplacement de membres du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Ain Defla

La ministre de la culture et des arts ;

- Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26 Dhou El Kaada 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n° 05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;
- Vu le décret exécutif n° 12-234 du 3 Rajab 1433 correspondant au 24 mai 2012 fixant le statut des bibliothèques principales de lecture publique, notamment son article 11;
- Vu l'arrêté du 24 novembre 2019 fixant la liste nominative des membres du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Ain Defla ;
- Vu l'arrêté du 7 mars 2022 portant délégation de signature au secrétaire général ;

Arrête :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 11 du décret exécutif n°12-234 du 3 Rajab 1433 correspondant au 24 mai 2012 fixant le statut des bibliothèques principales de lecture publique, sont remplacés au conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Ain Defla pour la période restante du mandat, les membres dont les noms suivent :

- Monsieur Abdelhakim Djamaa, directeur de la culture de la wilaya, président, en remplacement de Monsieur Mahmoud Hasnaoui ;
- Madame Hidaya Lounis, représentante du wali, en remplacement de Monsieur Abdelkader Amrane ;
- Monsieur Mohamed Zagho, représentant du président de l'assemblée populaire de la wilaya, en remplacement de Madame Aicha Bouzidi ;
- Monsieur Mourad Bouziane, directeur de l'éducation nationale de la wilaya, en remplacement de Monsieur Mahmoud Fouzi Teboune,

- Monsieur Mohamed Maalaoui, directeur de la jeunesse et des sports de la wilaya, en remplacement de Monsieur Ali Zemirli.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le.....correspondant au.....

P/La ministre de la culture et des arts

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de la culture et des arts

Arrêté du 30 mars 2022 portant remplacement de deux membres au conseil d'orientation de la maison de la culture de la wilaya d'Ilizi

La ministre de la culture et des arts ;

- Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26 Dhou El Kaada 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement;
- Vu le décret exécutif n°98-236 du 4 Rabie Ethani 1419 correspondant au 28 juillet 1998, modifié et complété, portant statut des maisons de la culture, notamment son article 10;
- Vu le décret exécutif n°05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture;
- Vu l'arrêté du 4 avril 2021 portant désignation des membres du conseil d'orientation de la maison de la culture de la wilaya d'Ilizi ;
- Vu l'arrêté du 7 mars 2022 portant délégation de signature au secrétaire général ;

Arrête :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 10 du décret exécutif n°98-236 du 4 Rabie Ethani 1419 correspondant au 28 juillet 1998, modifié et complété, portant statut des maisons de la culture, sont désignés au conseil d'orientation de la maison de la culture de la wilaya d'Ilizi, Monsieur Hassane Bahidi, directeur de la culture de la wilaya, président, en remplacement de Monsieur Omar Khamyas et Monsieur Abdennour Laifa, directeur de la jeunesse et des sport de la wilaya, en remplacement de Monsieur Abdelrzak Ben Arif, pour la période restante du mandat.

Fait à Alger, le.....correspondant au.....

P/La ministre de la culture et des arts

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de la culture et des arts

Arrêté du 30 mars 2022 portant remplacement de deux membres au conseil d'orientation de la maison de la culture de la wilaya de Bordj Bou Arreridj

La ministre de la culture et des arts ;

- Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26 Dhou El Kaada 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement;
- Vu le décret exécutif n°98-236 du 4 Rabie Ethani 1419 correspondant au 28 juillet 1998, modifié et complété, portant statut des maisons de la culture, notamment son article 10;
- Vu le décret exécutif n°05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture;
- Vu l'arrêté du 22 mars 2021 portant désignation des membres du conseil d'orientation de la maison de la culture de la wilaya de Bordj Bou Arreridj ;
- Vu l'arrêté du 7 mars 2022 portant délégation de signature au secrétaire général ;

Arrête :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 10 du décret exécutif n°98-236 du 4 Rabie Ethani 1419 correspondant au 28 juillet 1998, modifié et complété, portant statut des maisons de la culture, sont désignés au conseil d'orientation de la maison de la culture de la wilaya de Bordj Bou Arreridj, Monsieur Yacine Labachi, chargé de la gestion de la direction de la culture de la wilaya, président, en remplacement de Monsieur Miloud Belhanniche et Monsieur Miloud Bouazghi, directeur de l'éducation nationale de la wilaya, en remplacement de Monsieur Mohamed Salah Chihab, pour la période restante du mandat.

Fait à Alger, le.....correspondant au.....

P/La ministre de la culture et des arts

Ministère de la culture et des arts

Arrêté du 30 mars 2022 fixant la liste nominative des membres du conseil d'administration du centre des arts et des expositions

La ministre de la culture et des arts ;

- Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement;
- Vu le décret exécutif n° 05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;
- Vu le décret exécutif n°12-192 du 3 Joumada Ethania 1433 correspondant au 25 avril 2012 portant création du centre des arts et des expositions et fixant son organisation et son fonctionnement ;
- Vu l'arrêté du 9 mars 2019 fixant la liste nominative des membres du conseil d'administration du centre des arts et des expositions ;
- Vu l'arrêté du 7 mars 2022 portant délégation de signature au secrétaire général ;

Arrête :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 11 du décret exécutif n°12-192 du 3 Joumada Ethania 1433 correspondant au 25 avril 2012 portant création du centre des arts et des expositions et fixant son organisation et son fonctionnement, la liste nominative des membres du conseil d'administration du centre des arts et des expositions est fixée comme suit :

- Monsieur Samir Thaalbi, représentant du ministre chargé de la culture, président ;
- Monsieur Mohamed Yetto, représentant du ministre de la défense nationale ;
- Monsieur Yazid Remli, représentant du ministre chargé de l'intérieur et des collectivités locales ;
- Monsieur Hocine Attab, représentant du ministre chargé des finances ;
- Monsieur Djamel Eddine Baali, représentant du ministre chargé du commerce ;
- Monsieur Faris El Hadj Mimoune, représentant du ministre chargé du tourisme et de l'artisanat ;

- Monsieur Abdelouahid Alayachi, représentant du ministre chargé de la jeunesse et des sports.

Article 2 : L'arrêté du 9 mars 2019, susvisé, est abrogé.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le.....correspondant au.....

P/La ministre de la culture et des arts

Ministère de la culture et des arts

**Arrêté du 30 mars 2022 portant désignation des membres du conseil
d'administration du théâtre régional d'Annaba**

La ministre de la culture et des arts;

- Vu le décret n°73-71 du 16 novembre 1985 érigeant le théâtre de Batna en théâtre régional ;
- Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n° 05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture;
- Vu le décret exécutif n° 07-18 du 27 Dhou El Hidja 1427 correspondant au 16 janvier 2007 portant statut des théâtres régionaux, notamment son article 10;
- Vu l'arrêté du 4 avril 2018 portant désignation des membres du conseil d'administration du théâtre régional d'Annaba ;
- Vu l'arrêté du 7 mars 2022 portant délégation de signature au secrétaire général ;

Arrête :

Article 1^{er}: En application des dispositions de l'article 10 du décret exécutif n°07-18 du 27 Dhou El Hidja 1427 correspondant au 16 janvier 2007 portant statut des théâtres régionaux, sont désignés au conseil d'administration du théâtre régional d'Annaba les membres dont les noms suivent :

- Monsieur Ahsan Talilani, représentant du ministre chargé de la culture, président ;
- Monsieur Abdelouahab Boulahdid, représentant du ministre chargé des finances ;
- Madame Mounia Gouri, représentant du ministre chargé de l'intérieur et des collectivités locales ;
- Madame Linda Sellam, représentante du théâtre national algérien ;
- Monsieur Abdelwaheb Louami, représentant de l'assemblée populaire communale d'Annaba;
- Monsieur Mohamed Selloum, représentant de l'office national de la culture et de l'information ;
- Monsieur Abdellah Ataf Smaali, représentant élu du personnel artistique du théâtre régional d'Annaba;

- Madame Soumaya Merdaci, représentante élue du personnel artistique du théâtre régional d'Annaba.

Article 2 : L'arrêté du 4 avril 2018, susvisé, est abrogé.

Article 3: Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le.....correspondant au.....

P/ La ministre de la culture et des arts

Ministère de la culture et des arts

Arrêté du 30 mars 2022 portant remplacement de membres du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Bordj Bou Arréridj

La ministre de la culture et des arts ;

- Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26 Dhou El Kâada 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n° 05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;
- Vu le décret exécutif n° 12-234 du 3 Rajab 1433 correspondant au 24 mai 2012 fixant le statut des bibliothèques principales de lecture publique, notamment son article 11;
- Vu l'arrêté du 7 octobre 2020 fixant la liste nominative des membres du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Bordj Bou Arréridj ;
- Vu l'arrêté du 7 mars 2022 portant délégation de signature au secrétaire général ;

Arrête :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 11 du décret exécutif n°12-234 du 3 Rajab 1433 correspondant au 24 mai 2012 fixant le statut des bibliothèques principales de lecture publique, sont remplacés au conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Bordj Bou Arréridj pour la période restante du mandat, les membres dont les noms suivent :

- Monsieur Yacine Labachi, directeur de la culture de la wilaya, président, en remplacement de Monsieur Miloud Belhaniche ;
- Monsieur Lakhdar Bourahla, représentant du président de l'assemblée populaire de la wilaya, en remplacement de Madame Hodna Houari ;
- Monsieur Sami Mahmoudi, représentant du ministre des finances au niveau de la wilaya, en remplacement de Monsieur Mohamed Hakem ;
- Monsieur Miloud Bouazghi, directeur de l'éducation nationale de la wilaya, en remplacement de Monsieur Mohamed Salah Chihab,

- Monsieur Jalil Sahqui, directeur de la poste et des technologies de l'information et de la communication de la wilaya, en remplacement de Monsieur Khaled Abderrezak.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le.....correspondant au.....

P/ La ministre de la culture et des arts

Ministère de la culture et des arts

Arrêté du 30 mars 2022 fixant la liste nominative des membres du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Djelfa

La ministre de la culture et des arts ;

- Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26 Dhou El Kaada 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n° 05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;
- Vu le décret exécutif n° 12-234 du 3 Rajab 1433 correspondant au 24 mai 2012 fixant le statut des bibliothèques principales de lecture publique, notamment son article 11;
- Vu l'arrêté du 3 octobre 2018, modifié, fixant la liste nominative des membres du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Djelfa ;
- Vu l'arrêté du 7 mars 2022 portant délégation de signature au secrétaire général ;

Arrête :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 11 du décret exécutif n°12-234 du 3 Rajab 1433 correspondant au 24 mai 2012 fixant le statut des bibliothèques principales de lecture publique, la liste nominative des membres du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Djelfa, est fixée comme suit :

- Monsieur Yassine Labeled, directeur de la culture de la wilaya, président ;
- Monsieur Mounir Debabi, représentant du wali ;
- Monsieur Youcf Brahimi, président de l'assemblée populaire de la wilaya ;
- Monsieur Hamza Hadjeri, représentant du ministre des finances au niveau de la wilaya ;
- Monsieur Mebarek Benabdallh, directeur de l'éducation nationale de la wilaya ;

- Monsieur Mouhamed Youcef Ben Houria, directeur de la jeunesse et des sports de la wilaya ;
- Madame Fatima Zohra Guira, directrice de la poste et des technologies de l'information et de la communication de la wilaya ;
- Monsieur Difallah Bakhti, écrivain et poète ;
- Madame Meftah Khfedj, écrivain et poète

Article2 : L'arrêté du 3 octobre 2018, susvisé, est abrogé.

Article 3: Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le.....correspondant au.....

P/ La ministre de la culture et des arts

Ministère de la culture et des arts

Arrêté du 30 mars 2022 portant remplacement de membres du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Aïn Témouchent

La ministre de la culture et des arts ;

- Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26 Dhou El Kaada 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n° 05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;
- Vu le décret exécutif n° 12-234 du 3 Rajab 1433 correspondant au 24 mai 2012 fixant le statut des bibliothèques principales de lecture publique, notamment son article 11;
- Vu l'arrêté du 21 janvier 2020 fixant la liste nominative des membres du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Aïn Témouchent ;
- Vu l'arrêté du 7 mars 2022 portant délégation de signature au secrétaire général ;

Arrête :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 11 du décret exécutif n°12-234 du 3 Rajab 1433 correspondant au 24 mai 2012 fixant le statut des bibliothèques principales de lecture publique, sont remplacés au conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Aïn Témouchent pour la période restante du mandat, les membres dont les noms suivent :

- Monsieur Abdalali Koudid, directeur de la culture de la wilaya, président, en remplacement de Monsieur Ahmed Moudaa ;
- Monsieur Mohamed Babouche, représentant du président de l'assemblée populaire de la wilaya, en remplacement de Madame Kasmia Ouachane ;
- Monsieur Boumedienne Chibani, directeur de l'éducation nationale de la wilaya, en remplacement de Madame Zoulikha Abid,

- Monsieur Cherif El-Amine Meziane, directeur de la jeunesse et des sports de la wilaya, en remplacement de Monsieur Monsef Merabet,

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le.....correspondant au.....

P/ La ministre de la culture et des arts

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de la culture et des arts

Arrêté du 6 avril 2022 portant remplacement de membres du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Jijel

La ministre de la culture et des arts ;

- Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26 Dhou El Kâada 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n° 05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;
- Vu le décret exécutif n° 12-234 du 3 Rajab 1433 correspondant au 24 mai 2012 fixant le statut des bibliothèques principales de lecture publique, notamment son article 11;
- Vu l'arrêté du 22 juin 2019, modifié, fixant la liste nominative des membres du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Jijel ;
- Vu l'arrêté du 7 mars 2022 portant délégation de signature au secrétaire général ;

Arrête :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 11 du décret exécutif n°12-234 du 3 Rajab 1433 correspondant au 24 mai 2012 fixant le statut des bibliothèques principales de lecture publique, sont remplacés au conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Jijel pour la période restante du mandat, les membres dont les noms suivent :

- Monsieur Samir Bouhaouia, président de l'assemblée populaire de la wilaya, en remplacement de Monsieur Ahcène Brinette ;
- Monsieur Badis Ben Lakhdar, représentant du ministre des finances au niveau de la wilaya, en remplacement de Monsieur Abdelwahab Boulahdid ;
- Monsieur Rayan Mohammed, directeur de la jeunesse et des sports de la wilaya, en remplacement de Monsieur Riad Messaoudane.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le.....correspondant au.....

P/ La ministre de la culture et des arts

Ministère de la culture et des arts

Arrêté du 6 avril 2022 portant remplacement de membres du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya d'Oum El bouaghi

La ministre de la culture et des arts ;

- Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26 Dhou El Kaada 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n° 05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;
- Vu le décret exécutif n° 12-234 du 3 Rajab 1433 correspondant au 24 mai 2012 fixant le statut des bibliothèques principales de lecture publique, notamment son article 11;
- Vu l'arrêté du 22 octobre 2019, modifié, fixant la liste nominative des membres du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya d'Oum El bouaghi ;
- Vu l'arrêté du 7 mars 2022 portant délégation de signature au secrétaire général ;

Arrête :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 11 du décret exécutif n°12-234 du 3 Rajab 1433 correspondant au 24 mai 2012 fixant le statut des bibliothèques principales de lecture publique, sont remplacés au conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya d'Oum El bouaghi pour la période restante du mandat, les membres dont les noms suivent :

- Monsieur Abdenour Ben Kherbach, directeur de la culture de la wilaya, président, en remplacement de Monsieur Ali Bouzoualegh ;
- Monsieur Hannachi Messaoud, représentant du président de l'assemblée populaire de la wilaya, en remplacement de Monsieur Said Merabet ;
- Monsieur Omar Sellani, directeur de la jeunesse et des sports de la wilaya, en remplacement de Monsieur Ibrahim Youssfi ;
- Monsieur Lekhdar Mazouz, professeur universitaire et écrivain en remplacement de Madame Asma Hambli;

- Monsieur Hedjeb Abdelwaheb, professeur, écrivain et poète en remplacement de Madame Rokia Hadjeris.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le.....correspondant au.....

P/ La ministre de la culture et des arts

Ministère de la culture et des arts

Arrêté du 6 avril 2022 portant remplacement d'un membre du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de M'sila

La ministre de la culture et des arts ;

- Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26 Dhou El Kaada 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n° 05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;
- Vu le décret exécutif n° 12-234 du 3 Rajab 1433 correspondant au 24 mai 2012 fixant le statut des bibliothèques principales de lecture publique, notamment son article 11 ;
- Vu l'arrêté du 22 juin 2019, modifié, fixant la liste nominative des membres du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de M'sila;
- Vu l'arrêté du 7 mars 2022 portant délégation de signature au secrétaire général ;

Arrête :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 11 du décret exécutif n°12-234 du 3 Rajab 1433 correspondant au 24 mai 2012 fixant le statut des bibliothèques principales de lecture publique, Monsieur Djamel Belamri, représentant du président de l'assemblée populaire de la wilaya, est désigné membre du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de M'sila, en remplacement de Madame Nadjoua Hadibi , pour la période restante du mandat.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le.....correspondant au.....

P/ La ministre de la culture et des arts

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de la culture et des arts

Arrêté du 6 avril 2022 portant remplacement d'un membre du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de SoukAhras

La ministre de la culture et des arts ;

- Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26 Dhou El Kaada 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n° 05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;
- Vu le décret exécutif n° 12-234 du 3 Rajab 1433 correspondant au 24 mai 2012 fixant le statut des bibliothèques principales de lecture publique, notamment son article 11 ;
- Vu l'arrêté du 27 avril 2020 fixant la liste nominative des membres du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Souk Ahras;
- Vu l'arrêté du 7 mars 2022 portant délégation de signature au secrétaire général ;

Arrête :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 11 du décret exécutif n°12-234 du 3 Rajab 1433 correspondant au 24 mai 2012 fixant le statut des bibliothèques principales de lecture publique, Monsieur Kamel Bakhouche, représentant du président de l'assemblée populaire de la wilaya, est désigné membre du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Souk Ahras, en remplacement de Monsieur Mohamed Hafsi, pour la période restante du mandat.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le.....correspondant au.....

P/ La ministre de la culture et des arts

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de la culture et des arts

Arrêté du 6 avril 2022 portant remplacement de deux membres du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Tindouf

La ministre de la culture et des arts ;

- Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26 Dhou El Kaada 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n° 05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;
- Vu le décret exécutif n° 12-234 du 3 Rajab 1433 correspondant au 24 mai 2012 fixant le statut des bibliothèques principales de lecture publique, notamment son article 11 ;
- Vu l'arrêté du 20 juin 2020, modifié, fixant la liste nominative des membres du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Tindouf ;
- Vu l'arrêté du 7 mars 2022 portant délégation de signature au secrétaire général ;

Arrête :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 11 du décret exécutif n°12-234 du 3 Rajab 1433 correspondant au 24 mai 2012 fixant le statut des bibliothèques principales de lecture publique, sont désignés membres au conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Tindouf, Monsieur Sid Omar Mohammedi, président du conseil, en remplacement de Monsieur Mohamed Hamouda et Monsieur Ahmed Bousby, représentant du président de l'assemblée populaire de la wilaya, en remplacement de Monsieur Boussaid Rabab, pour la période restante du mandat.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le.....correspondant au.....

P/ La ministre de la culture et des arts

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de la culture et des arts

Arrêté du 7 avril 2022 portant remplacement d'un membre au conseil d'orientation du musée public national de Tébessa

La ministre de la culture et des arts ;

- Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaada 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifie portant nomination des membres du Gouvernement;
- Vu le décret exécutif n° 05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;
- Vu le décret exécutif n° 09-68 du 11 Safar1430 correspondant au 7 février 2009 portant création du musée national de Tébessa ;
- Vu le décret exécutif n° 11-352 du 7Dhou El Kaada 1432 correspondant au 5 octobre 2011 fixant le statut-type des musées et des centres d'interprétation à caractère muséal ;
- Vu l'arrêté du 15Rajeb 1436 correspondant au 27février 2021 fixant la liste nominative des membres du conseil d'orientation du musée public national de Tébessa ;
- Vu l'arrêté du 07 mars 2022 portant délégation de signature au secrétaire général ;

Arrête :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 14 du décret exécutif n°11-352 du 7 Dhou El Kaada1432 correspondant au 5 octobre 2011 fixant le statut-type des musées et des centres d'interprétation à caractère muséal, Monsieur Mounir MOUISI , personnalité d'une compétence dans le domaine de la protection du patrimoine culturel, est désigné membre au conseil d'orientation du musée public national de Tébessa en remplacement de Madame Tefaha BOUJEMAA, pour la période restante du mandat.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le.....correspondant au.....

P/ La ministre de la culture et des arts

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de la culture et des arts

Arrêté du 7 avril 2022 portant remplacement d'un membre au conseil d'orientation du musée public national de Khenchela

La ministre de la culture et des arts ;

- Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaada 1442 correspondant au 7 juillet 2021 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n°05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;
- Vu le décret exécutif n°09-70 du 11 Safar 1430 correspondant au 7 février 2009 portant création du musée régional de Khenchela ;
- Vu le décret exécutif n° 11-352 du 7Dhou El Kaada 1432 correspondant au 5 octobre 2011, fixant le statut-type des musées et des centres d'interprétation à caractère muséal ;
- Vu l'arrêté du 21 Moharrem 1439 correspondant au 11 octobre 2017 fixant la liste nominative des membres du conseil d'orientation du musée public national de Khenchela;
- Vu l'arrêté du 07 mars 2022 portant délégation de signature au secrétaire général ;

Arrête :

Article 1^{er}: En application des dispositions de l'article 14 du décret exécutif n°11-352 du 7 Dhou El Kaada 1432 correspondant au 5 Octobre 2011, susvisé, Monsieur Abd Arezak BABA représentant du ministre chargé de la culture et des arts, est désigné président du conseil d'orientation du musée public national de Khenchela en remplacement de Monsieur Abdelkader DJAALAB pour la période restante du mandat.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le.....correspondant au.....

P/La ministre de la culture et des arts

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de la culture et des arts

Arrêté du 9 avril 2022 portant remplacement d'un membre au conseil d'orientation de la maison de la culture de la wilaya de Laghouat

La ministre de la culture et des arts ;

- Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement;
- Vu le décret exécutif n°98-236 du 4 Rabie Ethani 1419 correspondant au 28 juillet 1998, modifié et complété, portant statut des maisons de la culture, notamment son article 10;
- Vu le décret exécutif n°05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture;
- Vu l'arrêté du 26 décembre 2021 portant désignation des membres du conseil d'orientation de la maison de la culture de la wilaya de Laghouat ;
- Vu l'arrêté du 7 mars 2022 portant délégation de signature au secrétaire général ;

Arrête :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 10 du décret exécutif n°98-236 du 4 Rabie Ethani 1419 correspondant au 28 juillet 1998, modifié et complété, portant statut des maisons de la culture, Monsieur Abdelmajid Merssid, directeur de la culture de la wilaya, est désigné président du conseil d'orientation de la maison de la culture de la wilaya de Laghouat, en remplacement de Monsieur Mohammed Nemili, pour la période restante du mandat.

Fait à Alger, le.....correspondant au.....

P/La ministre de la culture et des arts

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de la culture et des arts

Arrêté du 9 avril 2022 portant remplacement de membres au conseil d'orientation de la maison de la culture de la wilaya d'Oum El Bouaghi

La ministre de la culture et des arts ;

- Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26 Dhou el Kaada 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement;
- Vu le décret exécutif n°98-236 du 4 Rabie Ethani 1419 correspondant au 28 juillet 1998, modifié et complété, portant statut des maisons de la culture, notamment son article 10 ;
- Vu le décret exécutif n°05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;
- Vu l'arrêté du 14 avril 2021 portant désignation des membres du conseil d'orientation de la maison de la culture de la wilaya d'Oum El Bouaghi;
- Vu l'arrêté du 7 mars 2022 portant délégation de signature au secrétaire général ;

Arrête :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 10 du décret exécutif n°98-236 du 4 Rabie Ethani 1419 correspondant au 28 juillet 1998, modifié et complété, portant statut des maisons de la culture, des membres du conseil d'orientation de la maison de la culture de la wilaya d'Oum El Bouaghi, sont remplacés, pour la période restante du mandat, comme suit :

- Monsieur Abdenour Ben Kherbache, directeur de la culture de la wilaya, président, en remplacement de Monsieur Ali Bouzoualegh;
- Monsieur Omar Selani, directeur de la jeunesse et des sports de la wilaya, en remplacement de Monsieur Brahim Yousfi;
- Monsieur Mouloud Mahsoul, directeur des affaires religieuses et des wakfs de la wilaya, en remplacement de Monsieur Belkhir Boudraa;
- Monsieur Nacer Methnani, directeur de l'emploi de la wilaya, en remplacement de Monsieur Mohamed Lardj;
- Monsieur Lakhder Mazouz, une personnalité du monde de la culture est des arts, en remplacement de Madame Hakima Jeribie ;
- Monsieur Driss Ben Amer, une personnalité du monde de la culture est des arts, en remplacement de Monsieur Kamel Berkani.

Fait à Alger, le.....correspondant au.....

P/La ministre de la culture et des arts

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de la culture et des arts

Arrêté du 9 avril 2022 portant remplacement d'un membre au conseil d'orientation du musée public national d'El Meniaâ

La ministre de la culture et des arts,

- Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaada 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifie portant nomination des membres du Gouvernement;
- Vu le décret exécutif n° 05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;
- Vu le décret exécutif n° 09-401 du 12 Dhou El Hidja 1430 correspondant au 29 Novembre 2009,
- Vu le décret exécutif n° 11-352 du 7 Dhou El Kaada 1432 correspondant au 5 octobre 2011 fixant le statut-type des musées et des centres d'interprétation à caractère muséal ;
- Vu l'arrêté du 20 Moharram 1439 correspondant au 11 octobre 2017 fixant la liste nominative des membres du conseil d'orientation du musée public national d'El Meniaâ;
- Vu l'arrêté du 07 mars 2022 portant délégation de signature au secrétaire général ;

Arrête :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 14 du décret exécutif n°11-352 du 7 Dhou El Kaada 1432 correspondant au 5 Octobre 2011, susvisé, Madame Leila Bouaza, personnalité d'une compétence dans le domaine de la protection du patrimoine culturel, est désignée membre au conseil d'orientation du musée public national d'El Meniaâ en remplacement de Monsieur Lakhder Ben Saha pour la période restante du mandat.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le.....correspondant au.....

P/ La ministre de la culture et des arts

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de la culture et des Arts

Arrêté du 9 avril 2022 portant remplacement d'un membre au conseil d'orientation du musée public national de Chlef

La Ministre de la culture et des arts,

- Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 07 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n° 05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;
- Vu le décret n° 09-69 du 11 Safar 1430 correspondant au 07 février 2009 portant création d'un musée régional de Chlef ;
- Vu le décret exécutif n° 11-352 du 07 Dhou El Kaada 1432 correspondant au 05 octobre 2011 fixant le statut-type des musées et des centres d'interprétation à caractère muséal ;
- Vu l'arrêté du 21 Moharram 1439 correspondant au 11 octobre 2017, modifié, fixant la liste nominative des membres du conseil d'orientation du musée public national de Chlef ;
- Vu l'arrêté du 07 mars 2022 portant délégation de signature au secrétaire général ;

Arrête :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 14 du décret exécutif n° 11-352 du 7 Dhou El Kaada 1432 correspondant au 5 octobre 2011, susvisé, M. Osmane DHIBI, représentant du ministre chargé des finances, est désigné membre au conseil d'orientation du musée public national de Chlef en remplacement de M. Ali KIASSE pour la période restante du mandat.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le.....correspondant au.....

P/La ministre de la culture et des arts

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de la culture et des Arts

Arrêté du 9 avril 2022 portant remplacement de membres du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya d'Illizi

La ministre de la culture et des arts ;

- Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26 Dhou El Kâada 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n° 05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;
- Vu le décret exécutif n° 12-234 du 3 Rajab 1433 correspondant au 24 mai 2012 fixant le statut des bibliothèques principales de lecture publique, notamment son article 11;
- Vu l'arrêté du 13 décembre 2020, modifié, fixant la liste nominative des membres du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya d'Illizi ;
- Vu l'arrêté du 7 mars 2022 portant délégation de signature au secrétaire général ;

Arrête :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 11 du décret exécutif n°12-234 du 3 Rajab 1433 correspondant au 24 mai 2012 fixant le statut des bibliothèques principales de lecture publique, sont remplacés au conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya d'Illizi pour la période restante du mandat, les membres dont les noms suivent :

- Monsieur Hassane Bahidi, directeur de la culture de la wilaya, président, en remplacement de Monsieur Omar Khmayas ;
- Monsieur Ali Miloudi, représentant du président de l'assemblée populaire de la wilaya, en remplacement de Monsieur Abdelkarim Hasni ;
- Monsieur Bousaad Saidj, représentant du ministre des finances au niveau de la wilaya, en remplacement de Monsieur Tahar Zaiz ;
- Monsieur Abdennour Laifa, directeur de la jeunesse et des sports de la wilaya, en remplacement de Monsieur Abderazzak Arif ;

- Monsieur Idris Rahab, directeur de la poste et des technologies de l'information et de la communication, en remplacement de Monsieur Djallel Belfar.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le.....correspondant au.....

P/La ministre de la culture et des arts

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de la culture et des Arts

Arrêté du 9 avril 2022 portant remplacement de membres du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Skikda

La ministre de la culture et des arts ;

- Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26 Dhou El Kâada 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n° 05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;
- Vu le décret exécutif n° 12-234 du 3 Rajab 1433 correspondant au 24 mai 2012 fixant le statut des bibliothèques principales de lecture publique, notamment son article 11;
- Vu l'arrêté du 11 février 2021, modifié, fixant la liste nominative des membres du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Skikda ;
- Vu l'arrêté du 7 mars 2022 portant délégation de signature au secrétaire général ;

Arrête :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 11 du décret exécutif n°12-234 du 3 Rajab 1433 correspondant au 24 mai 2012 fixant le statut des bibliothèques principales de lecture publique, sont remplacés au conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Skikda pour la période restante du mandat, les membres dont les noms suivent :

- Monsieur Mohamed Nemili, directeur de la culture de la wilaya, président, en remplacement de Monsieur Zakarya Boudiaf ;
- Monsieur Ahmed Zegueri, représentant du président de l'assemblée populaire de la wilaya, en remplacement de Monsieur Wahib Guenad ;
- Monsieur Badreddine Miloud, directeur de la jeunesse et des sports de la wilaya, en remplacement de Monsieur Lamine Meziane Cherif ;

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le.....correspondant au.....

P/La Ministre de la culture et des arts

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de la culture et des arts

Arrêté du 12 avril 2022 portant remplacement d'un membre au conseil d'orientation du musée public national maritime

La ministre de la culture et des arts,

- Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n° 05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;
- Vu le décret n° 07-233 du 15 Rajab 1428 correspondant au 30 juillet 2007 portant création du musée maritime national ;
- Vu le décret exécutif n° 11-352 du 7 Dhou El Kaada 1432 correspondant au 5 octobre 2011 fixant le statut-type des musées et des centres d'interprétation à caractère muséal ;
- Vu l'arrêté du 12 Dhou El Kaada 1442 correspondant au 22 juin 2021 fixant la liste nominative des membres du conseil d'orientation du musée public national maritime ;
- Vu l'arrêté du 7 mars 2022 portant délégation de signature au secrétaire général ;

Arrête :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 14 du décret exécutif n°11-352 du 7 Dhou El Kaada 1432 correspondant au 5 octobre 2011, susvisé, Mme Nadia Saal, représentante du ministre chargé des finances est désignée membre du conseil d'orientation du musée public national maritime en remplacement de Mme Lamia Ennouar pour la période restante du mandat.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le.....correspondant au.....

P/ La ministre de la culture et des arts

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de la culture et des arts

Arrêté du 12 avril 2022 portant remplacement d'un membre au conseil d'orientation du musée public national de l'enluminure, de la miniature et de la calligraphie

La ministre de la culture et des arts

- Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n° 05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;
- Vu le décret n° 07-19 du 27 Dhou El Hidja 1427 correspondant au 16 janvier 2007 portant création du musée national de l'enluminure, de la miniature et de la calligraphie ;
- Vu le décret exécutif n° 11-352 du 7 Dhou El Kaada 1432 correspondant au 5 octobre 2011 fixant le statut-type des musées et des centres d'interprétation à caractère muséal ;
- Vu l'arrêté du 15 Rajab 1442 correspondant au 27 février 2021 fixant la liste nominative des membres du conseil d'orientation du musée public national de l'enluminure, de la miniature et de la calligraphie ;
- Vu l'arrêté du 7 mars 2022 portant délégation de signature au secrétaire général ;

Arrête :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 14 du décret exécutif n° 11-352 du 7 Dhou El Kaada 1432 correspondant au 5 octobre 2011, susvisé, Mme Nadia Saal, représentante du ministre chargé des finances est désignée membre du conseil d'orientation du musée public national de l'enluminure, de la miniature et de la calligraphie en remplacement de Mme Lamia Ennouar pour la période restante du mandat.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le.....correspondant au.....

P/ La ministre de la culture et des arts

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de la culture et des arts

Arrêté du 12 avril 2022 portant désignation des membres du conseil national des arts et des lettres

La ministre de la culture et des arts ;

- Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n° 05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;
- Vu le décret exécutif n°11-209 du 30 Joumada Ethania 1432 correspondant au 2 juin 2011, modifié et complété, portant création, organisation et fonctionnement du conseil national des arts et des lettres ;

Arrête :

Article 1^{er}: En application des dispositions de l'article 4 du décret exécutif n°11-209 du 30 Joumada Ethania 1432 correspondant au 2 juin 2011, modifié et complété, portant création, organisation et fonctionnement du conseil national des arts et des lettres, le conseil national des arts et des lettres, est composé des membres dont les noms suivent :

- Monsieur Abdel Malek Mortad, homme de lettres, président ;
- Monsieur Missoum Laroussi, représentant du ministre chargé de la culture, vice-président ;
- Monsieur Mohamed Saleh Lezreg, représentant du ministre chargé du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale, vice-président ;
- Madame Nouara Idami, enseignant de chorégraphie et de la danse classique ;
- Monsieur Samir Bouanani, enseignant universitaire, acteur et réalisateur ;
- Monsieur Mohamed Bachir Aloui, enseignant d'arts plastiques ;
- Monsieur Lotfi Saidi, chef d'orchestre ;
- Monsieur Hakim Salhi, compositeur et artiste interprète ;
- Monsieur Ilyes Benbakir, musicien et artiste interprète ;
- Monsieur Mechri Ben Khalifa, enseignant de littérature, critique et poète ;
- Madame Djazia Cherrih, plasticienne ;
- Madame Djazia Fergani, enseignante universitaire et chercheur en traduction et art dramatique ;

- Monsieur Ali Mouzaoui, écrivain et romancier ;
- Madame Bahia Rachdi, actrice.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le.....correspondant au.....

La ministre de la culture et des arts

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de la culture et des arts

Arrêté du 12 avril 2022 portant remplacement de membres du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Djelfa

La ministre de la culture et des arts ;

- Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26 Dhou El Kâada 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n° 05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;
- Vu le décret exécutif n° 12-234 du 3 Rajab 1433 correspondant au 24 mai 2012 fixant le statut des bibliothèques principales de lecture publique, notamment son article 11;
- Vu l'arrêté du 30 mars 2022 fixant la liste nominative des membres du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Djelfa ;
- Vu l'arrêté du 7 mars 2022 portant délégation de signature au secrétaire général ;

Arrête :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 11 du décret exécutif n°12-234 du 3 Rajab 1433 correspondant au 24 mai 2012 fixant le statut des bibliothèques principales de lecture publique, sont remplacés au conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Djelfa pour la période restante du mandat, les membres dont les noms suivent :

- Monsieur Nabile Achour, directeur de l'éducation nationale de la wilaya, en remplacement de Monsieur Mebarek Benabdallah ;
- Monsieur Tarek Salem, directeur de la jeunesse et des sports de la wilaya, en remplacement de Monsieur Mouhamed Youcef Ben Houria ;
- Monsieur Abdessalem Ben Dakmousse, directeur de la poste et des technologies de l'information et de la communication, en remplacement de Madame Fatima Zohra Guira.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le.....correspondant au.....

La ministre de la culture et des arts

Ministère de la culture et des arts

Arrêté du 12 avril 2022 portant remplacement de membres du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Boumerdès

La ministre de la culture et des arts ;

- Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26 Dhou El Kâada 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n° 05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;
- Vu le décret exécutif n° 12-234 du 3 Rajab 1433 correspondant au 24 mai 2012 fixant le statut des bibliothèques principales de lecture publique, notamment son article 11;
- Vu l'arrêté du 15 juin 2019 fixant la liste nominative des membres du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Boumerdès ;
- Vu l'arrêté du 7 mars 2022 portant délégation de signature au secrétaire général ;

Arrête :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 11 du décret exécutif n°12-234 du 3 Rajab 1433 correspondant au 24 mai 2012 fixant le statut des bibliothèques principales de lecture publique, sont remplacés au conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Boumerdès pour la période restante du mandat, les membres dont les noms suivent :

- Madame Sabrina Bessad, directrice de la culture de la wilaya, présidente, en remplacement de Monsieur Abdelali Koudid ;
- Monsieur Khaled Ben Griche, président de l'assemblée populaire de la wilaya, en remplacement de Monsieur Nabil Halwane ;
- Monsieur Nacer Eddine Medaci, représentant du ministre des finances au niveau de la wilaya, en remplacement de Monsieur Said Kihel ;
- Monsieur Lehbib Abidete, directeur de l'éducation nationale de la wilaya, en remplacement de Monsieur Nadhir Khanssous ;

- Madame Samia Mahdjoub, directrice de la poste et des technologies de l'information et de la communication de la wilaya, en remplacement de Monsieur Abdelkader Barkat ;
- Monsieur Abdelaziz Mrabet, enseignant et écrivain, en remplacement de Monsieur Omar Fatmouche ;
- Monsieur Nassim Hasbellaoui, professeur universitaire et écrivain, en remplacement de Monsieur Rabah El Askae.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le.....correspondant au.....

La ministre de la culture et des arts

Ministère de la culture et des arts

Arrêté du 13 avril 2022 portant remplacement d'un membre du conseil d'orientation du centre algérien de la cinématographie

La ministre de la culture et des arts ;

- Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26 Dhou El Kaada 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n° 05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;
- Vu le décret exécutif n°10-74 du 21 Safar 1431 correspondant au 6 février 2010 portant statut du centre algérien de la cinématographie ;
- Vu l'arrêté du 13 novembre 2019, modifié, portant nomination des membres du conseil d'orientation du centre algérien de la cinématographie ;
- Vu l'arrêté du 7 mars 2022 portant délégation de signature au secrétaire général ;

Arrête :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 9 du décret exécutif n° 10-74 du 21 Safar 1431 correspondant au 6 février 2010 portant statut du centre algérien de la cinématographie, Madame Hamida Ben Mesbah, représentante du ministre chargé de la jeunesse et des sports, est désignée membre au conseil d'orientation du centre algérien de la cinématographie, en remplacement de Monsieur Hamid Merniche, pour la période restante du mandat.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le.....correspondant au.....

p/La ministre de la culture et des arts

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de la culture et des arts

Arrêté du 21 avril 2022 portant remplacement de deux membres au conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Tissemsilt

La ministre de la culture et des arts ;

- Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26Dhou El Kaada 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n° 05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;
- Vu le décret exécutif n° 12-234 du 3 Rajab 1433 correspondant au 24 mai 2012 fixant le statut des bibliothèques principales de lecture publique, notamment son article 11 ;
- Vu l'arrêté du 11 décembre 2019, modifié, fixant la liste nominative des membres du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Tissemsilt ;
- Vu l'arrêté du 7 mars 2022 portant délégation de signature au secrétaire général ;

Arrête :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 11 du décret exécutif n°12-234 du 3 Rajab 1433 correspondant au 24 mai 2012 fixant le statut des bibliothèques principales de lecture publique, sont désignées au conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Tissemsilt, Monsieur Hakim Aouam, représentant du président de l'assemblée populaire de la wilaya, en remplacement de Madame Aicha Bentamra et Monsieur Cheikh Tahri, directeur de la jeunesse et des sports de la wilaya, en remplacement de Monsieur Kamel Mahroug, pour la période restante du mandat.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le.....correspondant au.....

P/La ministre de la culture et des arts

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de la culture et des arts

Arrêté du 21 avril 2022 portant remplacement d'un membre du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Tipaza

La ministre de la culture et des arts ;

- Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26 Dhou El Kaada 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n° 05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;
- Vu le décret exécutif n° 12-234 du 3 Rajab 1433 correspondant au 24 mai 2012 fixant le statut des bibliothèques principales de lecture publique, notamment son article 11 ;
- Vu l'arrêté du 15 mars 2022 fixant la liste nominative des membres du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Tipaza ;
- Vu l'arrêté du 7 mars 2022 portant délégation de signature au secrétaire général ;

Arrête :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 11 du décret exécutif n°12-234 du 3 Rajab 1433 correspondant au 24 mai 2012 fixant le statut des bibliothèques principales de lecture publique, Monsieur Mohamed Sabri, représentant du ministre des finances au niveau de la wilaya, est désigné membre au conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya Tipaza, en remplacement de Monsieur Abdelmalek Djebar, pour la période restante du mandat.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le.....correspondant au.....

P/La ministre de la culture et des arts

Ministère de la culture et des arts

Arrêté du 21 avril 2022 fixant la liste nominative des membres du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya d'El Tarf

La ministre de la culture et des arts ;

- Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26 Dhou El Kaada 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n° 05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;
- Vu le décret exécutif n° 12-234 du 3 Rajab 1433 correspondant au 24 mai 2012 fixant le statut des bibliothèques principales de lecture publique, notamment son article 11;
- Vu l'arrêté du 8 aout 2018 fixant la liste nominative des membres du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya d'El Tarf ;
- Vu l'arrêté du 7 mars 2022 portant délégation de signature au secrétaire général ;

Arrête :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 11 du décret exécutif n°12-234 du 3 Rajab 1433 correspondant au 24 mai 2012 fixant le statut des bibliothèques principales de lecture publique, la liste nominative des membres du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya d'El Tarf est fixée comme suit :

- Monsieur Adel Safi, directeur de la culture de la wilaya, président ;
- Monsieur Mouhamed Guerioua, représentant du wali ;
- Monsieur Laiech Hao, représentant du président de l'assemblée populaire de la wilaya ;
- Monsieur Adel Khaldi, représentant du ministre des finances au niveau de la wilaya ;
- Monsieur Azzedinne Jilani, directeur de l'éducation nationale de la wilaya ;
- Monsieur Elhaje Ahmed Chirak, directeur de la jeunesse et des sports de la wilaya ;

- Madame Sonia Kadhi, directrice de la poste et des technologies de l'information et de la communication de la wilaya ;
- Monsieur Abdelhakim Sahlia, professeur universitaire ;
- Madame Wafaa Hamidi, écrivaine et romancière.

Article 2 : L'arrêté du 8 août 2018, susvisé, est abrogé.

Article 3: Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le.....correspondant au.....

P/La ministre de la culture et des arts

Ministère de la culture et des arts

Arrêté du 21 avril 2022 fixant la liste nominative des membres du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Laghouat

La ministre de la culture et des arts ;

- Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26 Dhou El Kaada 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n° 05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;
- Vu le décret exécutif n° 12-234 du 3 Rajab 1433 correspondant au 24 mai 2012 fixant le statut des bibliothèques principales de lecture publique, notamment son article 11;
- Vu l'arrêté du 15 avril 2019 fixant la liste nominative des membres du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Laghouat ;
- Vu l'arrêté du 7 mars 2022 portant délégation de signature au secrétaire général ;

Arrête :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 11 du décret exécutif n°12-234 du 3 Rajab 1433 correspondant au 24 mai 2012 fixant le statut des bibliothèques principales de lecture publique, la liste nominative des membres du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Laghouat est fixée comme suit :

- Monsieur Abdelmadjid Marsis, directeur de la culture de la wilaya, président ;
- Monsieur Abdelkader Reggab, représentant du wali ;
- Monsieur Ali Badrani, représentant du président de l'assemblée populaire de la wilaya ;
- Monsieur Moussa Bendjedou, représentant du ministre des finances au niveau de la wilaya ;
- Monsieur Abdelkader Rebbah, directeur de l'éducation nationale de la wilaya ;

- Monsieur Abdelhamid Lahrach, directeur de la jeunesse et des sports de la wilaya ;
- Monsieur Mahfoud Zeghamin, directeur de la poste et des technologies de l'information et de la communication de la wilaya ;
- Monsieur Boularbah Othmani, enseignant et poète ;
- Monsieur Lakhdar Kouidri, professeur universitaire.

Article2 : L'arrêté du 15 avril 2019, susvisé, est abrogé.

Article 3: Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le.....correspondant au.....

P/La ministre de la culture et des arts

Ministère de la culture et des arts

Arrêté du 21 avril 2022 portant remplacement de membres du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Béchar

La ministre de la culture et des arts ;

- Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26 Dhou El Kâada 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n° 05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;
- Vu le décret exécutif n° 12-234 du 3 Rajab 1433 correspondant au 24 mai 2012 fixant le statut des bibliothèques principales de lecture publique, notamment son article 11;
- Vu l'arrêté du 9 septembre 2019 fixant la liste nominative des membres du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Béchar ;
- Vu l'arrêté du 7 mars 2022 portant délégation de signature au secrétaire général ;

Arrête :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 11 du décret exécutif n°12-234 du 3 Rajab 1433 correspondant au 24 mai 2012 fixant le statut des bibliothèques principales de lecture publique, sont remplacés au conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Béchar pour la période restante du mandat, les membres dont les noms suivent :

- Monsieur Lahssan Terki, directeur de la culture de la wilaya, en remplacement de Monsieur Abdelkader Djenaihi ;
- Monsieur Djamel Becheri, représentant du président de l'assemblée populaire de la wilaya, en remplacement de Monsieur Youcef Mounni ;
- Monsieur Salah Bouaziz, directeur de l'éducation nationale de la wilaya, en remplacement de Monsieur Taib Djeghaba ;
- Monsieur Abdelhalim Henni, directeur de la jeunesse et des sports de la wilaya, en remplacement de Monsieur Yazid Zouaoui ;

- Monsieur Hakim Senouci, directeur de la poste et des technologies de l'information et de la communication, en remplacement de Monsieur Abdelkader Berkat.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le.....correspondant au.....

P/La ministre de la culture et des arts

Ministère de la culture et des arts

**Arrêté du 21 avril 2022 portant remplacement de membres du conseil
d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya
de Khenchela**

La ministre de la culture et des arts ;

- Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26 Dhou El Kâada 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n° 05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;
- Vu le décret exécutif n° 12-234 du 3 Rajab 1433 correspondant au 24 mai 2012 fixant le statut des bibliothèques principales de lecture publique, notamment son article 11;
- Vu l'arrêté du 5 mai 2019 fixant la liste nominative des membres du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Khenchela ;
- Vu l'arrêté du 7 mars 2022 portant délégation de signature au secrétaire général ;

Arrête :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 11 du décret exécutif n°12-234 du 3 Rajab 1433 correspondant au 24 mai 2012 fixant le statut des bibliothèques principales de lecture publique, sont remplacés au conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Khenchela pour la période restante du mandat, les membres dont les noms suivent :

- Monsieur Lazhar Demane, directeur de la culture de la wilaya, en remplacement de Monsieur Abdelkader Djaalab ;
- Monsieur Choukri Ben Amara, représentant du président de l'assemblée populaire de la wilaya, en remplacement de Madame Naima Chelghome ;
- Monsieur Bachir Bouderbala, directeur de l'éducation nationale de la wilaya, en remplacement de Monsieur Halim Bencharif ;
- Monsieur Sofiane Aggoun, directeur de la jeunesse et des sports de la wilaya, en remplacement de Monsieur Larbi Touahria.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le.....correspondant au.....

P/La ministre de la culture et des arts

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de la culture et des arts

Arrêté du 24 avril 2022 portant remplacement de membres au conseil d'orientation de la maison de la culture de la wilaya de Skikda

La ministre de la culture et des arts ;

- Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26 Dhou el Kaada 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement;
- Vu le décret exécutif n°98-236 du 4 Rabie Ethani 1419 correspondant au 28 juillet 1998, modifié et complété, portant statut des maisons de la culture, notamment son article 10;
- Vu le décret exécutif n°05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture;
- Vu l'arrêté du 4 mai 2021 portant désignation des membres du conseil d'orientation de la maison de la culture de la wilaya de Skikda ;
- Vu l'arrêté du 7 mars 2022 portant délégation de signature au secrétaire général ;

Arrête :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 10 du décret exécutif n°98-236 du 4 Rabie Ethani 1419 correspondant au 28 juillet 1998, modifié et complété, portant statut des maisons de la culture, des membres du conseil d'orientation de la maison de la culture de la wilaya de Skikda, sont remplacés, pour la période restante du mandat, comme suit :

- Monsieur Mohamed Nemili, directeur de la culture de la wilaya, président, en remplacement de Monsieur Abdelaziz Boudjelaba;
- Madame Fouzya El Attoui, représentante du wali, en remplacement de Monsieur Hocine Bouteraa;
- Monsieur Chérif Khouil, directeur des affaires religieuses et des wakfs de la wilaya, en remplacement de Monsieur Abdelghani Boulekra;
- Monsieur Rachid El Aguoune, directeur de l'emploi de la wilaya, en remplacement de Monsieur Ahmed Chelaghma.

Fait à Alger, le.....correspondant au.....

P/La ministre de la culture et des arts

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de la culture et des arts

Arrêté du 27 avril 2022 portant remplacement de membres au conseil d'orientation de la maison de la culture de la wilaya de Tizi Ouzou

La ministre de la culture et des arts ;

- Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26 Dhou el Kaada 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement;
- Vu le décret exécutif n°98-236 du 4 Rabie Ethani 1419 correspondant au 28 juillet 1998, modifié et complété, portant statut des maisons de la culture, notamment son article 10;
- Vu le décret exécutif n°05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture;
- Vu l'arrêté du 4 mai 2020, modifié, portant désignation des membres du conseil d'orientation de la maison de la culture de la wilaya de Tizi Ouzou ;
- Vu l'arrêté du 7 mars 2022 portant délégation de signature au secrétaire général ;

Arrête :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 10 du décret exécutif n°98-236 du 4 Rabie Ethani 1419 correspondant au 28 juillet 1998, modifié et complété, portant statut des maisons de la culture, des membres du conseil d'orientation de la maison de la culture de la wilaya de Tizi Ouzou, sont remplacés, pour la période restante du mandat, comme suit :

- Monsieur Nacer Mechouek, représentant du wali, en remplacement de Madame Nouara Hamai;
- Monsieur Saib Mohand Ou Idir, directeur des affaires religieuses et des wakfs de la wilaya, en remplacement de Monsieur Aissa Bouaicha;
- Monsieur El Hachimi Faked, directeur de l'emploi de la wilaya, en remplacement de Monsieur Mustapha Aouci;
- Monsieur Mourad Ikene, une personnalité du monde de la culture est des arts, en remplacement de Monsieur Elias Sadouki.

Fait à Alger, le.....correspondant au.....

P/La ministre de la culture et des arts

Ministère de la culture et des arts

**Arrêté du 9 mai 2022 portant désignation des membres du conseil
d'administration du théâtre régional de Béchar**

La ministre de la culture et des arts;

- Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n° 05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture;
- Vu le décret exécutif n° 07-18 du 27 Dhou El Hidja 1427 correspondant au 16 janvier 2007 portant statut des théâtres régionaux, notamment son article 10;
- Vu le décret exécutif n° 20-205 du 4 Dhou El Hidja 1441 correspondant au 25 juillet 2020 portant création du théâtre régional de Béchar ;
- Vu l'arrêté du 7 mars 2022 portant délégation de signature au secrétaire général ;

Arrête :

Article 1^{er}: En application des dispositions de l'article 10 du décret exécutif n°07-18 du 27 Dhou El Hidja 1427 correspondant au 16 janvier 2007 portant statut des théâtres régionaux, sont désignés au conseil d'administration du théâtre régional de Béchar, les membres dont les noms suivent :

- Monsieur Lahcene Torki, représentant du ministre chargé de la culture, président ;
- Monsieur Mohamed Khemis Kaouche, représentant du ministre chargé des finances ;
- Monsieur Nadjib Laouici, représentant du ministre chargé de l'intérieur et des collectivités locales ;
- Madame Kahla Hocine, représentante du théâtre national algérien ;
- Monsieur Nessireddine Abbou, représentant de l'assemblée populaire communale de Béchar ;
- Madame Nora Betil, représentante de l'office national de la culture et de l'information ;
- Madame Laila Dahmani, représentante élue du personnel artistique du théâtre régional de Béchar ;

- Monsieur Youcef Douki, représentant élu du personnel artistique du théâtre régional de Béchar.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le.....correspondant au.....

P/ La ministre de la culture et des arts

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de la culture et des arts

Arrêté du 17 mai 2022 portant désignation des membres du conseil d'orientation de la maison de la culture de la wilaya de Chlef

La ministre de la culture et des arts ;

- Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement;
- Vu le décret exécutif n°98-236 du 4 Rabie Ethani 1419 correspondant au 28 juillet 1998, modifié et complété, portant statut des maisons de la culture, notamment son article 10;
- Vu le décret exécutif n°05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture;
- Vu l'arrêté du 26 mars 2019 portant désignation des membres du conseil d'orientation de la maison de la culture de la wilaya de Chlef;
- Vu l'arrêté du 7 mars 2022 portant délégation de signature au secrétaire général ;

Arrête :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 10 du décret exécutif n°98-236 du 4 Rabie Ethani 1419 correspondant au 28 juillet 1998, modifié et complété, portant statut des maisons de la culture, sont désignés au conseil d'orientation de la maison de la culture de la wilaya de Chlef, les membres dont les noms suivent :

- Monsieur Mahmoud Hasnaoui, directeur de la culture de la wilaya, président;
- Monsieur Badreddine Karouzi, représentant du wali ;
- Monsieur Mohamed Safou, directeur de l'éducation nationale de la wilaya;
- Monsieur Rachid Bendaoud, directeur du tourisme et de l'artisanat de la wilaya ;
- Monsieur El Arbi Touahria, directeur de la jeunesse et des sports de la wilaya;
- Monsieur Kamel Benhadje, directeur des moudjahidine de la wilaya;
- Monsieur El Hadj Hedjadje, directeur des affaires religieuses et des wakfs de lawilaya;
- Monsieur Mohamed Mokhtar Amrane, directeur de l'emploi de la wilaya ;

- Monsieur Dekkiche Cherif Abderezak, directeur de la formation et de l'enseignement professionnels de la wilaya;
- Monsieur Ali Amamra, représentant élu du personnel de la maison de la culture ;
- Monsieur Aouda Leklak, représentant élu du personnel de la maison de la culture ;
- Monsieur Mohamed Tiab, une personnalité du monde de la culture est des arts ;
- Monsieur Taib Bouguera, une personnalité du monde de la culture est des arts ;
- Monsieur Aziz Ayachine, une personnalité du monde de la culture est des arts ;
- Monsieur Taib Kerfah, une personnalité du monde de la culture est des arts.

Article 2 : L'arrêté du 26 mars 2019, susvisé, est abrogé.

Fait à Alger, le.....correspondant au.....

P/La ministre de la culture et des arts

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de la culture et des arts

Arrêté du 17 mai 2022 portant remplacement de membres au conseil d'orientation de la maison de la culture de la wilaya de Tiaret

La ministre de la culture et des arts ;

- Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26 Dhou el Kaada 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement;
- Vu le décret exécutif n°98-236 du 4 Rabie Ethani 1419 correspondant au 28 juillet 1998, modifié et complété, portant statut des maisons de la culture, notamment son article 10;
- Vu le décret exécutif n°05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture;
- Vu l'arrêté du 22 mars 2021 portant désignation des membres du conseil d'orientation de la maison de la culture de la wilaya de Tiaret ;
- Vu l'arrêté du 7 mars 2022 portant délégation de signature au secrétaire général ;

Arrête :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 10 du décret exécutif n°98-236 du 4 Rabie Ethani 1419 correspondant au 28 juillet 1998, modifié et complété, portant statut des maisons de la culture, des membres du conseil d'orientation de la maison de la culture de la wilaya de Tiaret sont remplacés, pour la période restante du mandat, comme suit :

- Monsieur Abdelkader Spaisse, directeur de la jeunesse et des sports de la wilaya, en remplacement de Monsieur Slimane Mesdoui;
- Monsieur Belgoumidi Bouasria, directeur des moudjahidine de la wilaya, en remplacement de Monsieur Khelil Mokhtar;
- Monsieur Lakhder Aroussi, une personnalité du monde de la culture est des arts, en remplacement de Monsieur Abdelhalim Hafedh Zerouki.

Fait à Alger, le.....correspondant au.....

P/La ministre de la culture et des arts

Ministère de la culture et des arts

Arrêté du 23 mai 2022 portant remplacement d'un membre au conseil d'orientation de l'école régionale des beaux-arts de Batna

La ministre de la culture et des arts;

- Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26 Dhou El Kaada 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n°98-242 du 8 Rabie Ethani 1419 correspondant au 1^{er} août 1998 portant statut des écoles régionales des beaux-arts (E.R.B.A), notamment son article 9;
- Vu le décret exécutif n°98-243 du 8 Rabie Ethani 1419 correspondant au 1^{er} août 1998 portant création des écoles régionales des beaux-arts (E.R.B.A);
- Vu le décret exécutif n°05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture;
- Vu l'arrêté du 8 septembre 2019, modifié, portant nomination des membres du conseil d'orientation de l'école régionale des beaux-arts à Batna;
- Vu l'arrêté du 7 mars 2022 portant délégation de signature au secrétaire général ;

Arrête :

Article 1^{er}: En application des dispositions de l'article 9 du décret exécutif n°98-242 du 8 Rabie Ethani 1419 correspondant au 1^{er} août 1998 portant statut des écoles régionales des beaux-arts (E.R.B.A), Monsieur Lazhar Bakhouche, directeur de wilaya chargé de la jeunesse et des sports, est désigné membre au conseil d'orientation de l'école régionale des beaux-arts de Batna, en remplacement de Monsieur Saad Zougari, pour la période restante du mandat.

Article 2: Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le.....correspondant au.....

P/La ministre de la culture et des arts

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de la culture et des arts

Arrêté du 26 mai 2022 portant remplacement de membres au conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Tiaret

La ministre de la culture et des arts ;

- Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26 Dhou El Kaada 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n° 05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;
- Vu le décret exécutif n° 12-234 du 3 Rajab 1433 correspondant au 24 mai 2012 fixant le statut des bibliothèques principales de lecture publique, notamment son article 11 ;
- Vu l'arrêté du 8 février 2020, modifié, fixant la liste nominative des membres du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Tiaret ;
- Vu l'arrêté du 7 mars 2022 portant délégation de signature au secrétaire général ;

Arrête :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 11 du décret exécutif n°12-234 du 3 Rajab 1433 correspondant au 24 mai 2012 fixant le statut des bibliothèques principales de lecture publique, des membres au conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Tiaret, sont remplacés, pour la période restante du mandat, comme suit

- Monsieur Nasser Ben Dida, représentant du wali, en remplacement de Monsieur Bachir Maden;
- Monsieur Ezzedine Nomri, représentant du ministre des finances au niveau de la wilaya, en remplacement de Monsieur Abdelhamid Benkhada ;
- Monsieur Abdelkader Sebayes, directeur de la jeunesse et des sports de la wilaya, en remplacement de Monsieur Slimane Messdoui.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le.....correspondant au.....

P/La ministre de la culture et des arts

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de la culture et des arts

Arrêté du 28 mai 2022 portant désignation des membres du conseil d'orientation de la maison de la culture de la wilaya de Béchar

La ministre de la culture et des arts ;

- Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement;
- Vu le décret exécutif n°98-236 du 4 Rabie Ethani 1419 correspondant au 28 juillet 1998, modifié et complété, portant statut des maisons de la culture, notamment son article 10;
- Vu le décret exécutif n°05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture;
- Vu l'arrêté du 25 mai 2019 portant désignation des membres du conseil d'orientation de la maison de la culture de la wilaya de Béchar;
- Vu l'arrêté du 7 mars 2022 portant délégation de signature au secrétaire général ;

Arrête :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 10 du décret exécutif n°98-236 du 4 Rabie Ethani 1419 correspondant au 28 juillet 1998, modifié et complété, portant statut des maisons de la culture, sont désignés au conseil d'orientation de la maison de la culture de la wilaya de Béchar, les membres dont les noms suivent :

- Monsieur Lahcen Torki, directeur de la culture de la wilaya, président;
- Madame Safia Boukheira, représentante du wali ;
- Monsieur Mohamed Zayti, directeur de l'éducation nationale de la wilaya;
- Monsieur Sid Ahmed Biban, directeur du tourisme et de l'artisanat de la wilaya ;
- Monsieur Abdelhalim Henni, directeur de la jeunesse et des sports de la wilaya;
- Monsieur Mohamed Kamal Bakhti, directeur des moudjahidine de la wilaya;
- Monsieur Ibrahim Brahmi Morad, directeur des affaires religieuses et des wakfs de la wilaya;
- Monsieur Abdelkader Laala, directeur de l'emploi de la wilaya ;

- Monsieur Zebda Messaoud Morad Soufiane, directeur de la formation et de l'enseignement professionnels de la wilaya;
- Madame Nouria Berbaoui, représentante élue du personnel de la maison de la culture ;
- Monsieur Fathi Nouridine, représentant élu du personnel de la maison de la culture ;
- Monsieur Abdelhafid Bendjellouli, une personnalité du monde de la culture est des arts ;
- Madame Djamila Talbaoui, une personnalité du monde de la culture est des arts ;
- Monsieur Mohamed Tehirichi, une personnalité du monde de la culture est des arts ;
- Monsieur Abdelmadjid Bougerba, une personnalité du monde de la culture est des arts.

Article 2 : L'arrêté du 25 mai 2019, susvisé, est abrogé.

Fait à Alger, le..... correspondant au.....

P/La ministre de la culture et des arts

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de la culture et des arts

Arrêté du 28 mai 2022 portant remplacement d'un membre au conseil d'administration du théâtre régional de Guelma

La ministre de la culture et des arts ;

- Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n° 05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;
- Vu le décret exécutif n° 07-18 du 27 Dhou El Hidja 1427 correspondant au 16 janvier 2007 portant statut des théâtres régionaux, notamment son article 10 ;
- Vu le décret exécutif n° 08 -318 du 11 Chaoual 1429 correspondant au 11 octobre 2008 portant création du théâtre régional de Guelma ;
- Vu l'arrêté 1^{er} avril 2020 portant désignation des membres du conseil d'administration du théâtre régional de Guelma ;
- Vu l'arrêté du 7 mars 2022 portant délégation de signature au secrétaire général ;

Arrête :

Article 1^{er}: En application des dispositions de l'article 10 du décret exécutif n°07-18 du 27 Dhou El Hidja 1427 correspondant au 16 janvier 2007 portant statut des théâtres régionaux, Monsieur Mehdi Bara, représentant de l'assemblée populaire communale de la commune de Guelma, est désigné membre au conseil d'administration du théâtre régional de Guelma, en remplacement de Madame Rima Deghmouchi, pour la période restante du mandat.

Article 2: Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le.....correspondant au.....

P/ La ministre de la culture et des arts

Ministère de la culture et des arts

Arrêté du 28 mai 2022 portant remplacement de membres du conseil d'administration de l'école nationale supérieure de conservation et de restauration des biens culturels

La ministre de la culture et des arts ;

- Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaada 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n°05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;
- Vu le décret exécutif n° 16-176 du 9 Ramadhan 1437 correspondant au 14 juin 2016 fixant le statut-type de l'école supérieure ;
- Vu le décret exécutif n° 21-49 du 7 Joumada Ethania 1442 correspondant au 21 janvier 2021 portant transformation de l'école nationale de conservation et de restauration des biens culturels en école supérieure ;
- Vu l'arrêté du 5 Chaoual 1442 correspondant au 17 mai 2021, fixant la liste nominative des membres du conseil d'administration de l'école nationale de conservation et de restauration des biens culturels ;

Arrête :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 26 du décret exécutif n°16-176 du 9 Ramadhan 1437 correspondant au 14 juin 2016, susvisé, sont désignés au conseil d'administration de l'école nationale de conservation et de restauration des biens culturels, pour la période restante du mandat, les membres dont les noms suivent :

- M. Mohamed SABRI, représentant du ministre chargé des finances, en remplacement de Monsieur Abdelmalek DJEBBAR,
- Mme. Hadjira BENYAHIA ; représentante élue des personnels administratifs techniques et de services, en remplacement de Monsieur Kamel BOUDEBBOUZ,
- Mme. Amel LOUNICI, représentante élue des personnels administratifs, techniques et de services, en remplacement de Madame Nassima LOUZRI,
- Mme. Karima ISGOUNENE, représentante élue des étudiants, en remplacement de Monsieur Nouh DERRADJI.

Article 2 : le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le.....correspondant au.....

La ministre de la culture et des arts

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de la culture et des arts

Arrêté du 2 juin 2022 portant remplacement d'un membre au conseil d'administration de l'office national des droits d'auteur et des droits voisins

La ministre de la culture et des arts,

- Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement;
- Vu le décret exécutif n°05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;
- Vu le décret exécutif n°05-356 du 17 Chaâbane 1426 correspondant au 21 septembre 2005, modifié et complété, portant statuts, organisation et fonctionnement de l'office national des droits d'auteur et des droits voisins ;
- Vu l'arrêté du 19 juin 2019, modifié, portant désignation des membres du conseil d'administration de l'office national des droits d'auteur et des droits voisins ;
- Vu l'arrêté du 7 mars 2022 portant délégation de signature au secrétaire général ;

Arrête :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 10 du décret exécutif n°05-356 du 17 Chaâbane 1426 correspondant au 21 septembre 2005, modifié et complété, portant statuts, organisation et fonctionnement de l'office national des droits d'auteur et des droits voisins, Monsieur Hamza Djaballah, représentant du ministre chargé de la culture, est désigné président du conseil d'administration de l'office national des droits d'auteur et des droits voisins, en remplacement de Monsieur Mohamed Sidi Moussa, pour la période restante du mandat.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le.....correspondant au.....

P/La ministre de la culture et des arts

Ministère de la culture et des arts

Arrêté du 2 juin 2022 fixant la liste nominative des membres du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Sidi Bel Abbès

La ministre de la culture et des arts ;

- Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26 Dhou El Kaada 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n° 05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;
- Vu le décret exécutif n° 12-234 du 3 Rajab 1433 correspondant au 24 mai 2012 fixant le statut des bibliothèques principales de lecture publique, notamment son article 11;
- Vu l'arrêté du 21 avril 2019 fixant la liste nominative des membres du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Sidi Bel Abbès ;
- Vu l'arrêté du 7 mars 2022 portant délégation de signature au secrétaire général ;

Arrête :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 11 du décret exécutif n°12-234 du 3 Rajab 1433 correspondant au 24 mai 2012 fixant le statut des bibliothèques principales de lecture publique, la liste nominative des membres du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Sidi Bel Abbès est fixée comme suit :

- Madame Dalila Aouas, directrice de la culture de la wilaya, présidente ;
- Monsieur Ali Gandouz, représentant du wali ;
- Monsieur Said Daoud, représentant du président de l'assemblée populaire de la wilaya ;
- Monsieur Bouzid Gani, représentant du ministre des finances au niveau de la wilaya ;
- Monsieur Kamel Ouled Elaid, directeur de l'éducation nationale de la wilaya ;
- Monsieur Badr Eddine Gharbi, directeur de la jeunesse et des sports de la wilaya ;

- Monsieur Mohamed Djemai, directeur de la poste et des technologies de l'information et de la communication de la wilaya ;
- Madame Rachida Derriche, écrivaine et poétesse ;
- Monsieur Kada Elahmar, professeur universitaire.

Article 2 : L'arrêté du 21 avril 2019, susvisé, est abrogé.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le.....correspondant au.....

p/La ministre de la culture et des arts

Ministère de la culture et des arts

Arrêté du 9 juin 2022 fixant la liste nominative des membres du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya d'Alger

La ministre de la culture et des arts ;

- Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26 Dhou El Kaada 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n° 05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;
- Vu le décret exécutif n° 12-234 du 3 Rajab 1433 correspondant au 24 mai 2012 fixant le statut des bibliothèques principales de lecture publique, notamment son article 11;
- Vu l'arrêté du 8 aout 2018 fixant la liste nominative des membres du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de d'Alger ;
- Vu l'arrêté du 7 mars 2022 portant délégation de signature au secrétaire général ;

Arrête :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 11 du décret exécutif n°12-234 du 3 Rajab 1433 correspondant au 24 mai 2012 fixant le statut des bibliothèques principales de lecture publique, la liste nominative des membres du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya d'Alger est fixée comme suit :

- Madame Karima Sadki, chargée de la gestion de la direction de la culture de la wilaya, présidente ;
- Madame Aicha Bouchikhi, représentante du wali ;
- Madame Amira Amkideche, représentante du président de l'assemblée populaire de la wilaya ;
- Monsieur Mohammed Bahri, représentant du ministre des finances au niveau de la wilaya ;
- Monsieur Nadir Khensouss, directeur de l'éducation nationale de la wilaya ;
- Monsieur Soufien Outenghar, directeur de la jeunesse et des sports de la wilaya ;
- Monsieur Ahmed Sami Belhamel, directeur de la poste et des technologies de l'information et de la communication de la wilaya ;

- Monsieur Achour Fenni, écrivain et romancier ;
- Monsieur Abdelhamid Izza, écrivain et romancier.

Article 2 : L'arrêté du 8 août 2018, susvisé, est abrogé.

Article 3: Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le.....correspondant au.....

P/La ministre de la culture et des arts

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de la culture et des arts

Arrêté du 20 juin 2022 portant remplacement d'un membre au conseil d'administration de l'office national de la culture et de l'information

La ministre de la culture et des arts ;

- Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n° 05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;
- Vu le décret exécutif n° 13-326 du 20 Dhou El Kaada 1434 correspondant au 26 septembre 2013 portant réaménagement du statut de l'office national de la culture et de l'information ;
- Vu l'arrêté du 31 octobre 2019, modifié, portant désignation des membres du conseil d'administration de l'office national de la culture et de l'information ;
- Vu l'arrêté du 7 mars 2022 portant délégation de signature au secrétaire général ;

Arrête :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 13 du décret exécutif n°13-326 du 20 Dhou El Kaada 1434 correspondant au 26 septembre 2013 portant réaménagement du statut de l'office national de la culture et de l'information, Monsieur Samir Thaalbi, représentant du ministre chargé de la culture, est désigné président du conseil d'administration de l'office national de la culture et de l'information, en remplacement de Monsieur Nacereddine Louhaidia, pour la période restante du mandat.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le.....correspondant au.....

P/La ministre de la culture et des arts

Ministère de la culture et des arts

Arrêté du 28 juin 2022 portant remplacement d'un membre du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya d'Alger

La ministre de la culture et des arts ;

- Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26 Dhou El Kâada 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n° 05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;
- Vu le décret exécutif n° 12-234 du 3 Rajab 1433 correspondant au 24 mai 2012 fixant le statut des bibliothèques principales de lecture publique, notamment son article 11;
- Vu l'arrêté du 9 juin 2022 fixant la liste nominative des membres du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya d'Alger ;
- Vu l'arrêté du 7 mars 2022 portant délégation de signature au secrétaire général ;

Arrête :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 11 du décret exécutif n°12-234 du 3 Rajab 1433 correspondant au 24 mai 2012 fixant le statut des bibliothèques principales de lecture publique, Monsieur Farid Fettouche, chargé de la gestion de la direction des activités culturelles de la wilaya d'Alger, est désigné président du conseil d'orientation de la bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya d'Alger, en remplacement de Madame Karima Sadki, pour la période restante du mandat.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le.....correspondant au.....

P/La ministre de la culture et des arts

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de la culture et des arts

Arrêté du 30 juin 2022 portant remplacement d'un membre au conseil d'orientation de l'école régionale des beaux-arts de Constantine

La ministre de la culture et des arts,

- Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement;
- Vu le décret exécutif n°98-242 du 8 Rabie Ethani 1419 correspondant au 1^{er} août 1998 portant statut des écoles régionales des beaux-arts (ERBA), notamment son article 9 ;
- Vu le décret exécutif n°98-243 du 8 Rabie Ethani 1419 correspondant au 1^{er} août 1998 portant création des écoles régionales des beaux-arts (ERBA) ;
- Vu le décret exécutif n° 05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture;
- Vu l'arrêté du 25 mars 2021 portant nomination des membres du conseil d'orientation de l'école régionale des beaux-arts de Constantine;
- Vu l'arrêté du 7 mars 2022 portant délégation de signature au secrétaire général ;

Arrête :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 9 du décret exécutif n°98-242 du 8 Rabie Ethani 1419 correspondant au 1^{er} août 1998 portant statut des écoles régionales des beaux-arts (ERBA), Monsieur Abdelkader Hamidi, inspecteur de la fonction publique de wilaya, est désigné membre au conseil d'orientation de l'école régionale des beaux-arts de Constantine, en remplacement de Monsieur Slimane Arroussi, pour la période restante du Mandat.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le.....correspondant au.....

P/La ministre de la culture et des arts

Décisions

Ministère de la culture et des arts

Décision du 31 janvier 2022 fixant la liste nominative des membres du conseil artistique et technique de l'opéra d'Alger

La ministre de la culture et des arts,

- Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n°05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;
- Vu le décret exécutif n°16-206 du 20 Chaoual 1437 correspondant au 25 juillet 2016 portant création de l'opéra d'Alger et fixant son organisation et son fonctionnement ;
- Vu la décision du 7 mars 2018 fixant la liste nominative des membres du conseil artistique et technique de l'opéra d'Alger ;
- Vu l'arrêté du 20 décembre 2021 portant délégation de signature au secrétaire général ;

Décide :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 21 du décret exécutif n°16-206 du 20 Chaoual 1437 correspondant au 25 juillet 2016 portant création de l'opéra d'Alger et fixant son organisation et son fonctionnement, la liste nominative des membres du conseil artistique et technique de l'opéra d'Alger est fixée comme suit:

- Madame Fatima Zohra Namous, directrice générale de l'opéra d'Alger, présidente ;
- Monsieur Lotfi Saidi, chef d'orchestre symphonique, membre ;
- Monsieur Djamel Guermi, metteur en scène et formateur en arts de spectacles, membre ;
- Monsieur Djamel Senouci, auteur musicien et interprète, membre ;
- Monsieur Kaddour Noureddine, professeur en chorégraphie, membre ;
- Madame Lamia Madini, artiste chanteuse interprète, membre ;
- Monsieur Moussa Noun, concepteur de spectacle d'opéra et scénographe, membre.

Article 2 : La décision du 7 mars 2018, susvisée, est abrogée.

Fait à Alger, le.....correspondant au.....

P/ La ministre de la culture et des arts

Ministère de la culture et des arts

Décision du 6 février 2022 fixant la liste nominative des membres du comité artistique du théâtre régional de Sidi Bel Abbès

La ministre de la culture et des arts;

- Vu le décret n° 73-74 du 13 Rabie El Aouel 1393 correspondant au 16 avril 1973 portant création du théâtre régional de Sidi Bel Abbès;
- Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26 Dhou El Kaada 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n°05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;
- Vu le décret exécutif n°07-18 du 27 Dhou El Hidja 1427 correspondant au 16 janvier 2007 portant statut des théâtres régionaux ;
- Vu l'arrêté du 25 Safar 1430 correspondant au 21 février 2009, modifié et complété, fixant les modalités de désignation et de fonctionnement du comité artistique des théâtres régionaux, notamment son article 3;
- Vu l'arrêté du 20 décembre 2021 portant délégation de signature au secrétaire général ;
- Vu la décision du 5 novembre 2017 fixant la liste nominative des membres du comité artistique du théâtre régional de Sidi Bel Abbès;

Décide:

Article 1^{er}: En application des dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 25 Safar 1430 correspondant au 21 février 2009, modifié et complété, fixant les modalités de désignation et de fonctionnement du comité artistique des théâtres régionaux, la liste nominative du comité artistique du théâtre régional de Sidi Bel Abbès est fixée comme suit:

- Monsieur Rachid Djrourou, directeur du théâtre régional de Sidi Bel Abbès, président,
- Madame Souad Djenati, représentante élue du personnel artistique du théâtre régional de Sidi Bel Abbès,
- Madame Naouel Benaïssa, représentante élue du personnel artistique du théâtre régional de Sidi Bel Abbès,
- Monsieur Amine Bouterfas, représentant élu du personnel artistique du théâtre régional de Sidi Bel Abbès,

- Monsieur BenSalem Mohamed Bachir, scénographe,
- Monsieur Toufik Kharoua, professeur universitaire,
- Madame Abar Lazreg Djohar, chef département des arts et des lettres à la direction de la culture.

Article 2 : La décision du 5 novembre 2017, susvisée, est abrogée.

Fait à Alger, le.....correspondant au.....

P/ La ministre de la culture et des arts

Ministère de la culture et des arts

Décision du 6 février 2022 fixant la liste nominative des membres du comité artistique du théâtre régional de Mostaganem

La ministre de la culture et des arts;

- Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26 Dhou El Kaada 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n°05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;
- Vu le décret exécutif n°07-18 du 27 Dhou El Hidja 1427 correspondant au 16 janvier 2007 portant statut des théâtres régionaux ;
- Vu le décret exécutif n° 13-81 du 24 Joumada Ethania 1434 correspondant au 5 mai 2013 portant création du théâtre régional de Mostaganem;
- Vu l'arrêté du 25 Safar 1430 correspondant au 21 février 2009, modifié et complété, fixant les modalités de désignation et de fonctionnement du comité artistique des théâtres régionaux, notamment son article 3 ;
- Vu l'arrêté du 20 décembre 2021 portant délégation de signature au secrétaire général ;
- Vu la décision du 8 octobre 2017 fixant la liste nominative des membres du comité artistique du théâtre régional de Mostaganem ;

Décide:

Article 1^{er}: En application des dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 25 Safar 1430 correspondant au 21 février 2009, modifié et complété, fixant les modalités de désignation et de fonctionnement du comité artistique des théâtres régionaux, la liste nominative du comité artistique du théâtre régional de Mostaganem, est fixée comme suit:

- Madame Nabila Mehamedi, directrice du théâtre régional de Mostaganem, présidente,
- Monsieur Abdeallah Bsghir, représentant élu du personnel artistique du théâtre régional de Mostaganem,
- Monsieur Boudjamaa Yacine, représentant élu du personnel artistique du théâtre régional de Mostaganem,
- Monsieur Hebal Boukhari, représentant élu du personnel artistique du théâtre régional de Mostaganem,

- Monsieur Said Boutadjine, professeur universitaire,
- Monsieur Zerzour Toubal, artiste,
- Monsieur Aissa Chouat, chorégraphe et acteur.

Article 2 : La décision du 8 octobre 2017, susvisée, est abrogée.

Fait à Alger, le.....correspondant au.....

P/ La ministre de la culture et des arts

Ministère de la culture et des arts

Décision du 6 février 2022 fixant la liste nominative des membres du comité artistique du théâtre régional de Constantine

La ministre de la culture et des arts;

- Vu le décret n°73-72 du 16 avril 1973 portant création du théâtre régional de Constantine ;
- Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26 Dhou El Kaada 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n°05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;
- Vu le décret exécutif n°07-18 du 27 Dhou El Hidja 1427 correspondant au 16 janvier 2007 portant statut des théâtres régionaux ;
- Vu l'arrêté du 25 Safar 1430 correspondant au 21 février 2009, modifié et complété, fixant les modalités de désignation et de fonctionnement du comité artistique des théâtres régionaux, notamment son article 3;
- Vu la décision du 29 juillet 2018 fixant la liste nominative des membres du comité artistique du théâtre régional de Constantine;
- Vu l'arrêté du 20 décembre 2021 portant délégation de signature au secrétaire général ;

Décide:

Article 1^{er}: En application des dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 25 Safar 1430 correspondant au 21 février 2009, modifié et complété, fixant les modalités de désignation et de fonctionnement du comité artistique des théâtres régionaux, la liste nominative du comité artistique du théâtre régional de Constantine, est fixée comme suit:

- Monsieur Ahmed Mirech, directeur du théâtre régional de Constantine, président,
- Monsieur Karim Boudchiche, représentant élu du personnel artistique du théâtre régional de Constantine,
- Monsieur Mohamed Dalloum, représentant élu du personnel artistique du théâtre régional de Constantine,
- Monsieur Kamal Eddine Ferrad, représentant élu du personnel artistique du théâtre régional de Constantine,

- Monsieur Allaoua Djaroua Wahbi, critique et journaliste,
- Monsieur Antar Hellal, metteur en scène,
- Monsieur Mohamed Tayeb Dehimi, dramaturge et acteur.

Article 2 : La décision du 29 juillet 2018, susvisée, est abrogée.

Fait à Alger, le.....correspondant au.....

P/ La ministre de la culture et des arts

Ministère de la culture et des arts

Décision du 6 février 2022 portant désignation des membres du comité d'organisation du festival culturel national de la musique et de la chanson citadine

La ministre de la culture et des arts ;

- Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26 Dhou EL Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n°03-297 du 13 Rajab 1424 correspondant au 10 septembre 2003, modifié et complété, fixant les conditions et les modalités d'organisation des festivals culturels ;
- Vu le décret exécutif n°05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;
- Vu l'arrêté du 21 Chaoual 1426 correspondant au 23 novembre 2005 portant institutionnalisation du festival culturel national de la musique et de la chanson citadine ;
- Vu l'arrêté du 20 décembre 2021 portant délégation de signature au secrétaire général ;
- Vu la décision du 29 juin 2014 portant désignation des membres du comité d'organisation du festival culturel national de la musique et de la chanson citadine;

Décide :

Article 1^{er}: En application des dispositions de l'article 10 du décret exécutif n°03-297 du 13 Rajab 1424 correspondant au 10 septembre 2003, modifié et complété, fixant les conditions et les modalités d'organisation des festivals culturels, sont désignés au comité d'organisation du festival culturel national de la musique et de la chanson citadine, les membres dont les noms suivent:

- Monsieur Samir Houamria,
- Monsieur Samy Gherici,
- Madame Mouna Benmars,
- Madame Sihem Benai.

Article 2 : La décision du 29 juin 2014, susvisée, est abrogée.

Fait à Alger, le.....correspondant au.....

P/La ministre de la culture et des arts

Ministère de la culture et des arts

Décision du 6 février 2022 portant désignation des membres du comité d'organisation du festival culturel national de l'habit traditionnel algérien

La ministre de la culture et des arts ;

- Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26 Dhou EL Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n°03-297 du 13 Rajab 1424 correspondant au 10 septembre 2003, modifié et complété, fixant les conditions et les modalités d'organisation des festivals culturels ;
- Vu le décret exécutif n°05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;
- Vu l'arrêté du 11 Chaoual 1431 correspondant au 20 septembre 2010 portant institutionnalisation du festival culturel national de l'habit traditionnel algérien ;
- Vu l'arrêté du 20 décembre 2021 portant délégation de signature au secrétaire général ;
- Vu la décision du 19 mars 2015 portant désignation des membres du comité d'organisation du festival culturel national de l'habit traditionnel algérien ;

Décide :

Article 1^{er}: En application des dispositions de l'article 10 du décret exécutif n°03-297 du 13 Rajab 1424 correspondant au 10 septembre 2003, modifié et complété, fixant les conditions et les modalités d'organisation des festivals culturels, sont désignés au comité d'organisation du festival culturel national de l'habit traditionnel algérien, les membres dont les noms suivent:

- Madame Aicha Hannafi,
- Madame Lycia Sayah,
- Madame Sihem Kara,
- Monsieur Saad Derradji,
- Monsieur Mohamed Khellaf.

Article 2 : La décision du 19 mars 2015, susvisée, est abrogée.

Fait à Alger, le.....correspondant au.....

P/La ministre de la culture et des arts

Ministère de la culture et des arts

Décision du 15 mars 2022 portant désignation des membres du comité d'organisation du festival culturel local du théâtre professionnel de Guelma

La ministre de la culture et des arts ;

- Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n°03-297 du 13 Rajab 1424 correspondant au 10 septembre 2003, modifié et complété, fixant les conditions et les modalités d'organisation des festivals culturels ;
- Vu le décret exécutif n°05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;
- Vu l'arrêté du 13 Rajab 1433 correspondant au 13 juin 2012 portant institutionnalisation du festival culturel local du théâtre professionnel de Guelma ;
- Vu l'arrêté du 7 mars 2022 portant délégation de signature au secrétaire général ;
- Vu la décision 9 juin 2018 portant désignation des membres du comité d'organisation du festival culturel local du théâtre professionnel de Guelma ;

Décide :

Article 1^{er}: En application des dispositions de l'article 10 du décret exécutif n°03-297 du 13 Rajab 1424 correspondant au 10 septembre 2003, modifié et complété, fixant les conditions et les modalités d'organisation des festivals culturels, sont désignés au comité d'organisation du festival culturel local du théâtre professionnel de Guelma, les membres dont les noms suivent:

- Monsieur Mohssen Djeloul,
- Monsieur Abdelouaheb Chelaghmia,
- Monsieur Mohammed Aribi,
- Monsieur Mohamed El Amine Guernine.

Article 2: La décision du 9 juin 2018, susvisée, est abrogée.

Fait à Alger, le.....correspondant au.....

P/La ministre de la culture et des arts

Ministère de la culture et des arts

**Décision du 15 mars 2022 portant désignation des membres du comité
d'organisation du festival culturel local du théâtre professionnel de Sidi
Bel Abbès**

La ministre de la culture et des arts ;

- Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n°03-297 du 13 Rajab 1424 correspondant au 10 septembre 2003, modifié et complété, fixant les conditions et les modalités d'organisation des festivals culturels ;
- Vu le décret exécutif n°05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;
- Vu l'arrêté du 2 Ramadhan 1427 correspondant au 25 septembre 2006 portant institutionnalisation du festival culturel local du théâtre professionnel de Sidi Bel Abbès ;
- Vu l'arrêté du 7 mars 2022 portant délégation de signature au secrétaire général ;
- Vu la décision du 17 février 2007 portant désignation des membres du comité d'organisation du festival culturel local du théâtre professionnel de Sidi Bel Abbès ;

Décide :

Article 1^{er}: En application des dispositions de l'article 10 du décret exécutif n°03-297 du 13 Rajab 1424 correspondant au 10 septembre 2003, modifié et complété, fixant les conditions et les modalités d'organisation des festivals culturels, sont désignés au comité d'organisation du festival culturel local du théâtre professionnel de Sidi Bel Abbès, les membres dont les noms suivent:

- Monsieur Abdelkader Djeriou,
- Monsieur Driss Gargoua,
- Monsieur Abbas Lacarne,
- Monsieur Mohamed Kadri,
- Madame Fatima Zohra Baghdad Daidj.
-

Article 2: La décision du 17 février 2007, susvisée, est abrogée.

Fait à Alger, le.....correspondant au.....

P/La ministre de la culture et des arts

Ministère de la culture et des arts

Décision du 15 mars 2022 portant désignation des membres du comité d'organisation du festival culturel national de la chanson « Raï »

La ministre de la culture et des arts ;

- Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26 Dhou EL Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n°03-297 du 13 Rajab 1424 correspondant au 10 septembre 2003, modifié et complété, fixant les conditions et les modalités d'organisation des festivals culturels ;
- Vu le décret exécutif n°05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;
- Vu l'arrêté du 4 Rajab 1426 correspondant au 9 août 2005 portant institutionnalisation du festival culturel national de la chanson « Raï » ;
- Vu l'arrêté du 7 mars 2022 portant délégation de signature au secrétaire général ;
- Vu la décision du 24 juillet 2019 portant désignation des membres du comité d'organisation du festival culturel national de la chanson « Raï » ;

Décide :

Article 1^{er}: En application des dispositions de l'article 10 du décret exécutif n°03-297 du 13 Rajab 1424 correspondant au 10 septembre 2003, modifié et complété, fixant les conditions et les modalités d'organisation des festivals culturels, sont désignés au comité d'organisation du festival culturel national de la chanson « Raï », les membres dont les noms suivent:

- Monsieur Khaled Hireche,
- Monsieur Abderrahmane Meraou,
- Monsieur Hamza Meksi,
- Monsieur Zakaria Tefili.

Article 2 : La décision du 24 juillet 2019, susvisée, est abrogée.

Fait à Alger, le.....correspondant au.....

P/La ministre de la culture et des arts

Ministère de la culture et des arts

**Décision du 22 mars 2022 portant désignation du commissaire du festival
culturel local du chant à Guelma**

La ministre de la culture et des arts ;

- Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n°03-297 du 13 Rajab 1424 correspondant au 10 septembre 2003, modifié et complété, fixant les conditions et les modalités d'organisation des festivals culturels ;
- Vu le décret exécutif n°05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;
- Vu l'arrêté du 29 Safar 1430 correspondant au 25 février 2009 portant institutionnalisation du festival culturel local du chant à Guelma ;
- Vu l'arrêté du 7 mars 2022 portant délégation de signature au secrétaire général ;
- Vu la décision du 24 avril 2014 portant désignation du commissaire du festival culturel local du chant à Guelma ;

Décide :

Article 1^{er}: En application des dispositions de l'article 10 du décret exécutif n°03-297 du 13 Rajab 1424 correspondant au 10 septembre 2003, modifié et complété, fixant les conditions et les modalités d'organisation des festivals culturels, Monsieur Ammar Aziez est désigné commissaire du festival culturel local du chant à Guelma, en remplacement de Monsieur Rabah Aissou.

Article 2 : La décision du 24 avril 2014, susvisée, est abrogée.

Fait à Alger, le.....correspondant au.....

P/ La ministre de la culture et des arts

Ministère de la culture et des arts

Décision du 17 avril 2022 portant désignation des membres du comité d'organisation du festival culturel national des marionnettes

La ministre de la culture et des arts ;

- Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n°03-297 du 13 Rajab 1424 correspondant au 10 septembre 2003, modifié et complété, fixant les conditions et les modalités d'organisation des festivals culturels ;
- Vu le décret exécutif n°05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;
- Vu l'arrêté du 28 Joumada Ethania 1427 correspondant au 24 juillet 2006 portant institutionnalisation du festival culturel national des marionnettes ;
- Vu l'arrêté du 7 mars 2022 portant délégation de signature au secrétaire général ;
- Vu la décision du 30 décembre 2015 portant désignation des membres du comité d'organisation du festival culturel national des marionnettes ;

Décide :

Article 1^{er}: En application des dispositions de l'article 10 du décret exécutif n°03-297 du 13 Rajab 1424 correspondant au 10 septembre 2003, modifié et complété, fixant les conditions et les modalités d'organisation des festivals culturels, sont désignés au comité d'organisation du festival culturel national des marionnettes, les membres dont les noms suivent:

- Monsieur Rachid Oukebdane,
- Monsieur Boutchiche Bouhadjar,
- Monsieur Ali Rahila,
- Madame Aicha Benazza.

Article 2 : La décision du 30 décembre 2015, susvisée, est abrogée.

Fait à Alger, le.....correspondant au.....

P/La ministre de la culture et des arts

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de la culture et des arts

Décision du 21 avril 2022 portant remplacement d'un membre de la commission des marchés de la bibliothèque nationale

La ministre de la culture et des arts ;

- Vu le décret présidentiel n°15-247 du 2 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public ;
- Vu le décret présidentiel n°20-237 du 12 Moharram 1442 correspondant au 31 août 2020 fixant les mesures particulières adaptées aux procédures de passation des marchés publics dans le cadre de la prévention et de la lutte contre la propagation de l'épidémie de Coronavirus(COVID-19)
- Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n°93-149 du 22 juin 1993, modifié et complété, portant statut de la bibliothèque nationale ;
- Vu le décret exécutif n°05- 79du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;
- Vu l'arrêté du 7 mars 2022 portant délégation de signature au secrétaire général ;
- Vu la décision du 19 juillet 2020, modifié, portant désignation des membres de la commission des marchés de la bibliothèque nationale ;

Décide:

Article 1^{er} :En application des dispositions de l'article 166 (alinéa 2) et conformément à l'article 176 du décret présidentiel n°15-247 du 2 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, Madame Nadia Yousfie, représentante du ministre chargé des finances (direction générale du budget) est désignée membre permanent à la commission des marchés de la bibliothèque nationale, pour la période restante du mandat.

Fait à Alger, le.....correspondant au.....

P/ La ministre de la culture et des arts

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de la culture et des arts

Décision du 26 avril 2022 portant remplacement d'un membre de la commission des marchés du centre algérien de la cinématographie

La ministre de la culture et des arts ;

- Vu le décret présidentiel n°15-247 du 2 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public ;
- Vu le décret présidentiel n°20-237 du 12 Moharram 1442 correspondant au 31 août 2020, complété, fixant les mesures particulières adaptées aux procédures de passation des marchés publics dans le cadre de la prévention et de la lutte contre la propagation de l'épidémie de Coronavirus (COVID-19)
- Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n°05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;
- Vu le décret exécutif n°10-74 du 21 Safar 1431 correspondant au 6 février 2010 portant statut du centre algérien de la cinématographie ;
- Vu l'arrêté du 7 mars 2022 portant délégation de signature au secrétaire général ;
- Vu la décision du 3 septembre 2020 portant désignation des membres de la commission des marchés du centre algérien de la cinématographie ;

Décide:

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 166 (alinéa 2) et conformément à l'article 176 du décret présidentiel n°15-247 du 2 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, Madame Nadia Yousfi, représentante du ministre chargé des finances (direction générale du budget) est désignée membre permanent à la commission des marchés du centre algérien de la cinématographie, en remplacement de Madame Lamia Ennouar, pour la période restante du mandat.

Fait à Alger, le.....correspondant au.....

P/ La ministre de la culture et des arts

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de la culture et des arts

Décision du 26 avril 2022 portant remplacement d'un membre de la commission des marchés de l'office national de gestion et d'exploitation des biens culturels protégés

La ministre de la culture et des arts ;

- Vu le décret présidentiel n°15-247 du 2 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public ;
- Vu le décret présidentiel n°21-78 du 9 Rajab 1442 correspondant au 21 février 2021 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret présidentiel n°20-237 du 12 Moharram 1442 correspondant au 31 août 2020, complété, fixant les mesures particulières adaptées aux procédures de passation des marchés publics dans le cadre de la prévention et de la lutte contre la propagation de l'épidémie de Coronavirus (COVID19);
- Vu le décret exécutif n°05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;
- Vu l'arrêté du 7 mars 2022 portant délégation de signature au secrétaire général ;
- Vu le décret exécutif n°05-488 du 20 Dhou El Kaada 1426 correspondant au 22 décembre 2005, modifié et complété, fixant les statuts de l'office national de gestion et d'exploitation des biens culturels protégés ;
- Vu la décision du 16 mai 2019, modifiée, portant désignation des membres de la commission des marchés de l'office national de gestion et d'exploitation des biens culturels protégés ;

Décide :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 166 (alinéa 2) et conformément à l'article 176 du décret présidentiel n°15-247 du 2 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, Madame Nadia Yousfi, représentante du ministre chargé des finances (direction générale du budget) est désignée membre permanent à la commission des marchés de l'office national de gestion et d'exploitation des biens culturels protégés, en remplacement de Madame Lamia Ennouar, pour la période restante du mandat.

Fait à Alger, le.....correspondant au.....

P/La ministre de la culture et des arts

Ministère de la culture et des arts

Décision du 26 avril 2022 portant remplacement de deux membres de la commission des marchés de l'agence nationale de gestion des réalisations des grands projets de la culture

La ministre de la culture et des arts ;

- Vu le décret présidentiel n°15-247 du 2 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public ;
- Vu le décret présidentiel n°20-237 du 12 Moharram 1442 correspondant au 31 août 2020, complété, fixant les mesures particulières adaptées aux procédures de passation des marchés publics dans le cadre de la prévention et de la lutte contre la propagation de l'épidémie de Coronavirus(COVID19) ;
- Vu le décret présidentiel n°21-78 du 9 Rajab 1442 correspondant au 21 février 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n°05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;
- Vu le décret exécutif n°07-392 du 3 Dhou El Hidja 1428 correspondant au 12 décembre 2007, modifié et complété, portant création d'une agence nationale de gestion des réalisations des grands projets de la culture ;
- Vu l'arrêté du 7 mars 2022 portant délégation de signature au secrétaire général ;
- Vu la décision du 21 mai 2019, modifiée, portant désignation des membres de la commission des marchés de l'agence nationale de gestion des réalisations des grands projets de la culture ;

Décide :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 166 (alinéa 2) et conformément à l'article 176 du décret présidentiel n°15-247 du 2 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, deux membres de la commission des marchés de l'agence nationale de gestion des réalisations des grands projets de la culture, sont remplacés, pour la période restante du mandat, comme suit :

- Madame Nacira Laadjal Adjel, chargée de la gestion à l'agence nationale de gestion des réalisations des grands projets de la culture, en remplacement de Monsieur Abdelkader Dahdouh ;

- Madame Nadia Yousfi, représentante du ministre chargé des finances (direction générale du budget), membre suppléant, en remplacement de Madame Lammia Ennouar.

Fait à Alger, le.....correspondant au.....

P/ La ministre de la culture et des arts

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de la culture et des arts

Décision du 5 mai 2022 portant remplacement d'un membre de la commission des marchés de la bibliothèque nationale

La ministre de la culture et des arts ;

- Vu le décret présidentiel n°15-247 du 2 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public ;
- Vu le décret présidentiel n°20-237 du 12 Moharram 1442 correspondant au 31 août 2020 fixant les mesures particulières adaptées aux procédures de passation des marchés publics dans le cadre de la prévention et de la lutte contre la propagation de l'épidémie de Coronavirus(COVID-19);
- Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n°93-149 du 22 juin 1993, modifié et complété, portant statut de la bibliothèque nationale ;
- Vu le décret exécutif n°05- 79du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;
- Vu l'arrêté du 7 mars 2022 portant délégation de signature au secrétaire général ;
- Vu la décision du 19 juillet 2020, modifié, portant désignation des membres de la commission des marchés de la bibliothèque nationale ;

Décide:

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 166 (alinéa 2) et conformément à l'article 176 du décret présidentiel n°15-247 du 2 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, Monsieur Atmane Rostane Benredjdal, représentant du ministre de la culture, est désigné président de la commission des marchés de la bibliothèque nationale, en remplacement de Monsieur Hacene Menjour, pour la période restante du mandat.

Fait à Alger, le.....correspondant au.....

P/ La ministre de la culture et des arts

Ministère de la culture et des arts

**Décision du 8 mai 2022 fixant la liste nominative des membres du comité
artistique du théâtre régional d'Oran**

La ministre de la culture et des arts;

- Vu le décret n°73-73 du 16 avril 1973 portant création du théâtre régional d'Oran ;
- Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26 Dhou El Kaada 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n°05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;
- Vu le décret exécutif n°07-18 du 27 Dhou El Hidja 1427 correspondant au 16 janvier 2007 portant statut des théâtres régionaux ;
- Vu l'arrêté du 25 Safar 1430 correspondant au 21 février 2009, modifié et complété, fixant les modalités de désignation et de fonctionnement du comité artistique des théâtres régionaux, notamment son article 3;
- Vu l'arrêté du 7 mars 2022 portant délégation de signature au secrétaire général ;
- Vu la décision du 17 avril 2018 fixant la liste nominative des membres du comité artistique du théâtre régional d'Oran;

Décide:

Article 1^{er}: En application des dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 25 Safar 1430 correspondant au 21 février 2009, modifié et complété, fixant les modalités de désignation et de fonctionnement du comité artistique des théâtres régionaux, la liste nominative des membres du comité artistique du théâtre régional d'Oran, est fixée comme suit:

- Monsieur Morad Senouci, directeur du théâtre régional d'Oran, président,
- Monsieur Mohamed Amine Rara, représentant élu du personnel artistique du théâtre régional d'Oran,
- Madame Aziza Djibili, représentante élue du personnel artistique du théâtre régional d'Oran,
- Madame Safia Chekak, représentante élue du personnel artistique du théâtre régional d'Oran,
- Monsieur Mohamed Daoud, professeur et chercheur en critique et théâtre,

- Madame Anouel Tamer, professeur universitaire,
- Monsieur Din Elhenani Djahid, acteur, auteur et metteur en scène.
-

Article 2 : La décision du 17 avril 2018, susvisée, est abrogée.

Fait à Alger, le.....correspondant au.....

P/La ministre de la culture est des arts

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de la culture et des arts

Décision du 19 mai 2022 portant remplacement de deux membres de la commission des marchés de l'office Riadh El Feth

La ministre de la culture et des arts ;

- Vu le décret présidentiel n°15-247 du 2 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public ;
- Vu le décret présidentiel n°20-237 du 12 Moharram 1442 correspondant au 31 août 2020 fixant les mesures particulières adaptées aux procédures de passation des marchés publics dans le cadre de la prévention et de la lutte contre la propagation de l'épidémie de Coronavirus(COVID-19)
- Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n°95-47 du 5 Ramadhane 1415 correspondant au 5 février 1995 portant réaménagement des statuts de l'office Riadh El Feth ;
- Vu le décret exécutif n°05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;
- Vu l'arrêté du 7 mars 2022 portant délégation de signature au secrétaire général ;
- Vu la décision du 19 juillet 2020 portant désignation des membres de la commission des marchés de l'office Riadh El Feth ;

Décide :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 166 (alinéa 2) et conformément à l'article 176 du décret présidentiel n°15-247 du 2 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, deux membres de la commission des marchés de l'office Riadh El Feth, sont remplacés, pour la période restante du mandat, comme suit :

- Madame Shanes Hammadi Charef, représentante du ministre chargé de la culture, présidente, en remplacement de Monsieur Nadji Slimane;
- Monsieur Aissa Hamoudi, chargé de la gestion de l'office Riadh El Feth, membre, en remplacement de Monsieur Maamer Gena.

Fait à Alger, le.....correspondant au.....

P/La ministre de la culture et des arts

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de la culture et des arts

Décision du 26 mai 2022 portant remplacement de deux membres de la commission des marchés de l'office Riadh El Feth

La ministre de la culture et des arts ;

- Vu le décret présidentiel n°15-247 du 2 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public ;
- Vu le décret présidentiel n°20-237 du 12 Moharram 1442 correspondant au 31 août 2020 fixant les mesures particulières adaptées aux procédures de passation des marchés publics dans le cadre de la prévention et de la lutte contre la propagation de l'épidémie de Coronavirus(COVID-19)
- Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26 Dhou El Kaâda1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n°95-47du 5 Ramadhane 1415 correspondant au 5 février 1995 portant réaménagement des statuts de l'office Riadh El Feth ;
- Vu le décret exécutif n°05- 79du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;
- Vu l'arrêté du 7 mars 2022 portant délégation de signature au secrétaire général ;
- Vu la décision du 19 juillet 2020 portant désignation des membres de la commission des marchés de l'office Riadh El Feth ;

Décide :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 166 (alinéa 2) et conformément à l'article 176 du décret présidentiel n°15-247 du 2 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, deux membres de la commission des marchés de l'office Riadh El Feth, sont remplacés, pour la période restante du mandat, comme suit :

- Madame Nadia Yousfie, représentante du ministre chargé des finances (direction générale du budget) est désignée membre permanent à la commission des

marchés de l'office Riadh El Feth, en remplacement de Madame Nacera Boudaoud;

- Monsieur Nacer Yazid Elhadi, chargé de la gestion de l'office Riadh El Feth, membre permanent à la commission des marchés de l'office Riadh El Feth, en remplacement de Monsieur Aissa Hamoudi.

Fait à Alger, le.....correspondant au.....

P/ La ministre de la culture et des arts

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de la culture et des arts

Décision du 28 mai 2022 portant remplacement d'un membre de la commission des marchés de l'office national de la culture et de l'information

La ministre de la culture et des arts ;

- Vu le décret présidentiel n°15-247 du 2 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public ;
- Vu le décret présidentiel n°20-237 du 12 Moharram 1442 correspondant au 31 août 2020 fixant les mesures particulières adaptées aux procédures de passation des marchés publics dans le cadre de la prévention et de la lutte contre la propagation de l'épidémie de Coronavirus(COVID-19);
- Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n°05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;
- Vu le décret exécutif n°13-326 du 20 Dhou El Kaada 1434 correspondant au 26 septembre 2013 portant réaménagement du statut de l'office national de la culture et de l'information ;
- Vu l'arrêté du 7 mars 2022 portant délégation de signature au secrétaire général ;
- Vu la décision du 6 août 2020 portant désignation des membres de la commission des marchés de l'office national de la culture et de l'information ;

Décide :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 166 (alinéa 2) et conformément à l'article 176 du décret présidentiel n°15-247 du 2 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, Madame Nadia Yousfi, représentante du ministre chargé des finances (direction générale du budget), est désignée membre permanent à la commission des marchés de l'office national de la culture et de l'information, en remplacement de Madame Nacera Boudaoud , pour la période restante du mandat.

Fait à Alger, le.....correspondant au.....

P/ La ministre de la culture et des arts

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de la culture et des arts

Décision du 7 juin 2022 portant remplacement d'un membre de la commission des marchés du centre algérien de la cinématographie

La ministre de la culture et des arts ;

- Vu le décret présidentiel n°15-247 du 2 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public ;
- Vu le décret présidentiel n°20-237 du 12 Moharram 1442 correspondant au 31 août 2020, complété, fixant les mesures particulières adaptées aux procédures de passation des marchés publics dans le cadre de la prévention et de la lutte contre la propagation de l'épidémie de Coronavirus (COVID-19)
- Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n°05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;
- Vu le décret exécutif n°10-74 du 21 Safar 1431 correspondant au 6 février 2010 portant statut du centre algérien de la cinématographie ;
- Vu l'arrêté du 7 mars 2022 portant délégation de signature au secrétaire général ;
- Vu la décision du 3 septembre 2020 portant désignation des membres de la commission des marchés du centre algérien de la cinématographie ;

Décide:

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 166 (alinéa 2) et conformément à l'article 176 du décret présidentiel n°15-247 du 2 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, Monsieur Mourad Chouih, ordonnateur est désigné membre permanent à la commission des marchés du centre algérien de la cinématographie, en remplacement de Monsieur Salim Aghar, pour la période restante du mandat.

Fait à Alger, le.....correspondant au.....

P/ La ministre de la culture et des arts

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de la culture et des arts

Décision du 19 juin 2022 portant remplacement d'un membre de la commission de répartition de la redevance pour reprographie

La ministre de la culture et des arts ;

- Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26 Dhou El Kaada 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n° 05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;
- Vu le décret exécutif n°11-294 du 18 Ramadhan 1432 correspondant au 18 août 2011 relatif aux modalités de perception et de répartition de la redevance sur les appareils de reprographie ;
- Vu la décision du 2 décembre 2015, modifiée, fixant la composition nominative de la commission de répartition de la redevance pour reprographie ;

Décide :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 20 du décret exécutif n°11-294 du 18 Ramadhan 1432 correspondant au 18 août 2011 relatif aux modalités de perception et de répartition de la redevance sur les appareils de reprographie, Monsieur Tamma Tedjani, directeur du livre et de la lecture publique, est désigné membre à la commission de répartition de la redevance pour reprographie, en remplacement de Monsieur Hacene Mandjour.

Fait à Alger, le.....correspondant au.....

La ministre de la culture et des arts

وزارة الثقافة والفنون



Adresse : Palais De La Culture
Plateau Des Annassers- Bp 100 Alger
Site Web: www.m-culture.gov.dz
E-mail: ministre@m-culture.gov.dz
Tel: 023-70-11-11